

2021-2026
Procès-verbal n° 3 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 28 juin 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1

Présidence: M. David Aebischer

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.03 heures.

Présence de 68/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (12): Mmes et MM. Ibrahim Berisha, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Raphaël Fessler, Véronique Grady, Emmanuel Kilchenmann, Elias Moussa, Elsa Piller, Ilire Rrustemi, Alexandre Sacerdoti, Adrienne Salina et José Uldry.

Absent-e-s: -

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et MM. Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Adeline Jungo, Alain Maeder, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dylan Manini et Thierry Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, M. le Vice-Président, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 2^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 11 juin 2021, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux de la séance constitutive du 10 mai 2021 et n° 2 de la séance du Conseil général du 31 mai 2021;
3. Requalification du Bourg, étape 1 – Crédit d'ouvrage de CHF 1'965'000.- pour la démolition et reconstruction des escaliers du pont de Zaehringen – Message n° 2;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
4. Abrogation du règlement de la Ville de Fribourg concernant la perception d'une taxe communale sur les spectacles, divertissements et autres manifestations – Message n° 3;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
5. Comptes 2020 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg - Rapport;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Syndic, Vice-Président de la CPPVF
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 137 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétray, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de participer à un projet pilote de tarification de la mobilité en ville de Fribourg;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétray, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) lui demandant d'étudier une stratégie de placement "ESG et climat" pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
8. Décision quant à la transmission:
 - de la proposition
 - n° 1 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de réviser le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) en alignant Fribourg sur la recommandation de la Surveillance des prix;
 - des postulats
 - n° 198 (2016-2021) de MM. Julien Vuilleumier (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une politique solidaire, écologique et saine en matière de repas financés par la Ville de Fribourg;
 - n° 199 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un subventionnement de 50% sur l'abonnement TPF zone 10 pour les seniors au bénéfice de prestations complémentaires;

- n° 1 de MM. Bernhard Altermatt et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un Service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles;
- n° 2 de Mmes et M. Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa et Ilire Rrustemi (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention du label "Commune en santé";
- n° 3 de Mme et M. Christophe Giller et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner directement les parents, indépendamment de la crèche de leur(s) enfant(s);
- n° 4 de Mmes et MM. Laurent Woeffray, Simon Zurich, Fanny Delarze et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une "Session des jeunes";
- n° 5 de M. Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de collecter et de recycler les briques à boissons;
- n° 6 de Mmes et M. Sophie Delaloye, Fanny Delarze et Guy-Noël Jelk (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'afficher son soutien à la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la phobie des personnes intersexuées;

9. Divers

A. Réponse aux questions:

- n° 204 (2016-2021) de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la possibilité d'ouvrir les places de stationnement déjà construites dans le parking de Péroilles Centre pour compenser celles supprimées le long du boulevard de Péroilles et de la route des Arsenaux;
- n° 4 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux pannes des radars, ainsi que des feux de régulation ou de circulation;

B. Autres "Divers".

1. Communications du Président

Le Président. Chères et chers collègues, je débiterai mes communications par quelques aspects sécuritaires.

- A. Nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP.

Nous allons mettre en pratique ce qui se fait au niveau du Grand Conseil. C'est-à-dire que le port du masque est obligatoire dans cette salle, et ce durant toute la séance, lorsque

vous vous déplacez et quand vous êtes debout dans la salle. Les intervenants peuvent toutefois l'enlever pour autant que la distance sociale de 1.5 mètre soit respectée. Autrement dit, lorsque vous êtes assis comme maintenant, vous pouvez sans problème l'enlever, mais dès que vous vous levez, vous devez le mettre. D'avance merci de votre collaboration et compréhension.

- B. Je vous rappelle que vous avez jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour transmettre votre registre des intérêts à notre secrétariat, ceci en vue de sa publication sur la page web du Conseil général. Le fait de ne pas avoir communiqué ses liens d'intérêts sera indiqué sur internet, le cas échéant.
- C. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- D. Je vous prie de bien vouloir faire preuve de concision dans vos interventions et de ne pas dévier des sujets à l'ordre du jour. Je me permettrai de vous le rappeler, le cas échéant.
- E. Je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers". Par conséquent, je donnerai la parole sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de l'article 73 RCG.
- F. J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance, le 18 juin dernier, du petit Théodore, fils de notre collègue M. Elias Moussa. (Applaudissements).
- G. J'ai également le plaisir d'inviter les membres du Conseil général, les membres du Conseil communal, M. le Secrétaire de Ville, M. le Secrétaire de Ville adjoint -Secrétaire du Conseil général- ainsi que ses adjointes à la "course d'école" du Conseil général qui se déroulera le samedi 25 septembre 2021. Cette sortie aura une connotation historique. En effet, nous commencerons cette matinée par une visite guidée de M. Reto Blumer, Archéologue cantonal, du Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF) de 09.00 à 10.30 heures. Ceci sera suivi d'une présentation par M. Stanislas Rück, Chef du Service des biens culturels (SBC), du chantier de restauration de la fontaine de la Fidélité entre 10.45 et 12.00 heures. Ensuite, nous nous rendrons dans les jardins du SBC pour un apéritif. Naturellement, tout ceci vous sera rappelé dans un courriel que le Secrétariat du Conseil général vous adressera d'ici quelques temps avec un lien Doodle pour vous inscrire. Par conséquent, pour l'instant, réservez uniquement la matinée du 25 septembre 2021.
- H. Nous ferons une pause aux environs de 21.00 heures.
- I. Enfin, je vous remercie d'apporter au Vice-Président avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits, et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.
- J. J'en ai terminé avec mes communications. Nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation des procès-verbaux de la séance constitutive du 10 mai 2021 et n° 2 de la séance du Conseil général du 31 mai 2021

Le Président. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ces deux procès-verbaux?

Tel n'est pas le cas. Ils sont donc approuvés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Requalification du Bourg, étape 1 – Crédit d'ouvrage de CHF 1'965'000.- pour la démolition et reconstruction des escaliers du pont de Zaehringen – Message n° 2

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. En séance du 14 juin passé, la Commission financière a analysé le Message du Conseil communal concernant le crédit d'ouvrage pour la démolition et la reconstruction des escaliers du pont de Zaehringen, dans le cadre de l'étape 1 de la requalification du Bourg.

Je tiens à remercier le Conseil communal, notamment la Directrice de l'Edilité, et ses collaborateurs M. l'Architecte de Ville et M. Antoine Baertschi, pour la présentation qui nous a été faite et les réponses fournies.

Ce crédit d'ouvrage couvre la démolition et la reconstruction des escaliers du pont de Zaehringen, à savoir la réalisation des travaux de rénovation, qui englobent le développement des plans d'exécution et de détail, ainsi que l'exécution de l'ouvrage. Cela comprend également le contrôle des coûts, la mise en service de l'ouvrage et le décompte final.

Ces travaux s'élèvent à 1'965'000 francs. Un montant de 1'015'000 francs figure dans le Plan financier; la différence avec le montant du crédit d'ouvrage est de 950'000 francs.

L'évolution des coûts, importante, s'explique par le choix de la Ville de démolir puis de reconstruire les escaliers à l'identique, plutôt que de simplement les assainir, dont l'efficacité n'aurait pas duré plus de 25 ans.

Par ailleurs, ces coûts importants sont aussi dus à la complexité des travaux en raison de leur situation et de la forte pente, mais aussi à la décision de la Ville de s'associer les compétences d'un bureau d'assistance spécialisé.

L'Agglomération va subventionner ces travaux avec un montant de 1'077'238 francs. C'est un montant qui a déjà été voté et qui est donc certain. Cela dégage un solde positif de près de 130'000 francs en faveur de la Ville.

Il reste encore la question d'une éventuelle subvention du Service des biens culturels (SBC). Cela dépendra toutefois de la question de savoir si le SBC accepte une reconstruction comme permettant l'octroi d'une subvention. La Commission financière relève le caractère particulier de cette question, dans la mesure où c'est précisément pour répondre à une demande du SBC que ce pont sera reconstruit à l'identique, et non seulement rénové.

Une fois ce principe admis, ce que le Commission appelle fortement de ses vœux, il faudra encore que ce projet entre en considération dans le cadre de l'ensemble des projets en cours sur le territoire du canton.

La Commission se réjouit que les coûts de l'ouvrage soient maintenant stabilisés avec 90% de coûts rentrés en soumission. Cela a également été possible avec le soutien du bureau d'assistance, qui a permis de cibler plus précisément les demandes de soumissions.

La Commission pense que le recours à ce type de bureaux spécialisés est à retenir à l'avenir pour les travaux importants et particuliers.

Il convient de préciser que le montant total des travaux qui figure dans le Message est de 2'105'000 francs. La différence de 140'000 francs est due au fait que ces 140'000 francs ont déjà été intégrés au crédit d'étude de la première étape de la requalification du Bourg.

Par ailleurs, nous nous sommes demandés ce qu'il en était de l'ascenseur vertical. La Directrice de l'Edilité nous a répondu que ce projet sera inscrit dans la troisième phase de la requalification du Bourg. La question du financement doit toutefois encore être réglée. En effet, un tel ascenseur ne sera pas utilisé que par les habitant·e·s de notre ville, mais sera un attrait touristique indéniable. Il devrait donc pouvoir bénéficier d'un financement au travers du fonds régional de tourisme. La Commission soutient évidemment cette réflexion, tout à fait fondée.

Sur les questions moins financières qui ont occupé notre Commission, je peux préciser qu'il n'est pas possible d'aménager les parcelles qui entourent ces escaliers, d'une part parce que les principales sont propriété de privés, mais aussi parce qu'elles ne sont pas situées de manière à être intéressantes pour y aménager des places à vivre. Par ailleurs, les plantations qu'on y voit servent aussi à stabiliser le terrain.

Enfin, à la question de savoir la quantité de passages par jour, il a été relevé qu'il n'avait pas été compté, mais qu'il était très important pour la Commune de garder un passage entre le Bourg et la Basse-Ville, notamment pour permettre l'accès au parking.

Cela dit, la Commission financière est convaincue par ce Message, extrêmement bien fait, et c'est à l'unanimité des 10 membres présents qu'elle préavise favorablement le Message n° 2, soit l'engagement d'un montant de 1'965'000 francs en vue de la démolition et la reconstruction des escaliers du pont de Zaehringen.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Bourgarel Gilles; Vice-Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, s'est réunie le 9 juin 2021, à 18.00 heures. Etaient excusés Mme O. Gex et M. E. Kilchenmann. Le sujet a été

rapidement traité. L'entrée en matière a été acceptée par les 9 membres présents. La Commune a répondu de manière complète et circonstanciée aux questions qui nous ont été posées. Étaient présents Mme la Conseillère communal A. Burgener Woeffray, Directrice de l'Édilité; M. E. Slongo, Architecte de Ville et M. A. Baertschi, Chef de projet au Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville.

Les questions ont surtout eu trait d'abord à l'option principale, c'est-à-dire le choix de maintenir la forme des escaliers et l'option de reconstruire plutôt que de conserver l'ouvrage existant. Le Message était déjà très explicite et les réponses qui ont été apportées par Mme la Conseillère communale et les membres de l'administration nous ont donné entière satisfaction. Il apparaît avec évidence qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Le maintien de la forme est simplement conditionné par la valeur de l'ouvrage auquel il est rattaché et sa valeur de recensement. Cela signifie que l'on n'a pas la possibilité de le modifier, sans quoi on ne serait pas en train de voter ce crédit ce soir. Ce n'était ni un souhait de la Ville, ni une exigence du Service des biens culturels. Cette situation est liée au classement de l'ouvrage dans le recensement. Par ailleurs, les possibilités de modifier l'aspect du site sont aussi extrêmement restreintes, compte tenu du degré maximal de protection de l'ensemble du site de la Vieille-Ville dans l'inventaire des sites bâtis de Suisse (ISOS). Aussi, la marge de manœuvre pour remodeler ce genre d'espace est nulle, ce qui explique les choix. Il a fallu faire une demande de dérogation car, effectivement, cet escalier n'est pas aux normes actuelles. Les paliers sont trop distants les uns des autres. Pour pouvoir réaliser l'ouvrage tel qu'il a été proposé, il fallait faire une dérogation dans la demande de permis.

Les questions ayant trait à la stabilité du terrain ont aussi été traitées.

Des questions aussi ont été posées au sujet de la qualité de l'éclairage et de la sécurisation de la zone pour les piétons. Le Message présente un éclairage dynamique et intelligent, c'est-à-dire qui va maintenir la zone quand il n'y a personne avec une certaine pénombre de manière à ne pas trop déranger la faune. Les passages sont détectés et l'intensité lumineuse augmente de manière à assurer un meilleur sentiment de sécurité des usagers. Les études dans ce domaine ont plutôt tendance à montrer que les agressions nocturnes ont lieu plus fréquemment dans des lieux bien éclairés que dans lieux sombres.

Des interrogations ont aussi été soulevées concernant l'utilisation de la parcelle de manière à créer une zone de détente. La forte pente de la parcelle communale interdit complètement de le faire sans une modification importante du terrain, ce qui aurait augmenté considérablement les coûts et entrerait en contradiction avec les mesures de protection. Par ailleurs, les surfaces qui auraient pu être dégagées étaient minimales par rapport au bénéfice qu'on pouvait en tirer pour un usage public. De plus, l'achat de parcelles voisines s'avérerait très difficile, d'autant plus que les voisins tiennent aussi à une certaine tranquillité.

En fin de compte, la Commission a approuvé ce Message à l'unanimité des 9 membres présents. Je tiens encore à remercier Mme la Conseillère communale et les membres de l'administration pour la clarté des réponses qu'ils ont données.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Au nom du Conseil communal, je tiens à remercier les deux Commissions qui ont soutenu le Message à l'unanimité.

Alors que les études ont été incluses dans le crédit d'étude pour la requalification du Bourg - étape 1, les travaux nécessaires pour rétablir les escaliers du pont de Zaehringen n'ont pas pu être intégrés dans le crédit d'ouvrage, qui a été traité lors de la séance du Conseil général de février 2021. Trop de questions étaient encore ouvertes. Elles ont pu être résolues entretemps à l'aide d'un bureau d'assistance au maître d'ouvrage, notamment pour résoudre la problématique des rentrées d'offres qui présentaient des coûts nettement plus élevés que ceux évalués par les ingénieurs civils. Parmi les raisons de cette différence de coûts figurent la démolition et la reconstruction des escaliers une pente à forte déclivité, ainsi qu'une accessibilité difficile au site.

Contrairement au projet initial d'assainir et de conforter les escaliers, le choix a finalement été fait de démolir et de reconstruire les escaliers à l'identique, ce qui a été soutenu au niveau cantonal par le Service et la Commission des biens culturels, vu l'état de dégradation avancée.

Cette option retenue a le grand avantage de permettre une pérennité de 80 ans, alors qu'une confortation des escaliers aurait eu le désavantage d'offrir une solution dont l'efficacité dans le temps était limitée à une période estimée à 25 ans, impliquant de nouvelles interventions au-delà de cette échéance. L'option retenue est, certes, plus chère, mais est justifiée par la longévité augmentée.

Plusieurs points ont été soulevés lors de l'examen du Message par les deux Commissions, comme cela a été évoqué par M. le Vice-Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures:

- L'éclairage. Ce sera un éclairage dynamique. Les sources de lumière baisseront d'intensité au fur et à mesure de la nuit et augmenteront de façon à garantir la sécurité lors des passages pour repasser en mode "faible" en l'absence de passage.
- La question a aussi été évoquée de savoir si des bancs supplémentaires pourraient être ajoutés. Un endroit a déjà été choisi, dans le plan que vous avez dans le Message, pour y installer un banc. D'autres endroits seront étudiés tout en prenant soin de maintenir la sécurité des usagers. Il faudra éviter qu'une personne puisse franchir un parapet et tomber dans le talus.
- La biodiversité. Le talus actuel est densément planté d'arbustes, avec quelques couvre-sol par endroits. Le projet prévoit le défrichage de ces zones denses, ce qui amènera de la lumière au sol. Associée à la plantation de nouveaux grands arbustes indigènes et de prairies fleuries, cette mesure augmentera considérablement la biodiversité. A ceci pourraient aussi être ajoutées des petites structures favorisant la biodiversité (par exemple, des tas de branches ou des petits pierriers).
- L'ascenseur. Ce dernier a été évoqué par Mme la Présidente de la Commission financière.

Mit diesen zusätzlichen Bemerkungen ersuche ich sie, geehrte Damen und Herren Mitglieder des Generalrates, dem Kredit in der Höhe von 1'965'000 Franken zuzustimmen. Die Subventionen der Agglomeration sind bereits zugesichert und wie sie hören konnten, steht eine eventuelle Subvention des kantonalen Kulturgütesamtes noch aus. Der Voranschlag, den sie in der Botschaft vorfinden, wurde mit 90% der Kosten des Bauwerkes konsolidiert und mit einem

Genauigkeitsgrad von +/- 10%. Die Baustelle kann nach Erhalt des Kredites im Herbst 2021 eröffnet werden. Die Dauer der Arbeiten beträgt ein Jahr.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Schenker Claude (Le Centre/PVL). 2 millions de francs de subventions pour la Tzampata, ce serait un petit peu cher payé. J'avertis M. le Président que mon intervention pourrait dépasser les 44 secondes qu'il a fallu au détenteur du record, Vincent Baeriswyl, en 2018, pour gravir depuis la Sarine les 269 marches ou le dénivelé de 42 mètres, par cet escalier.

Edilitairement, notre groupe est convaincu par l'option retenue. En Commission, il a été répondu à nos attentes concernant les aspects géologiques, la protection du patrimoine, la biodiversité ou encore l'éclairage dynamique. Nous demandons que le meilleur équilibre possible soit trouvé entre, d'une part, le sentiment de nécessaire sécurité des utilisateur-trice-s, de nuit surtout, et d'autre part, la réduction de la pollution lumineuse.

Financièrement, nous exhortons la Ville à tout faire pour obtenir les subventions fédérale et cantonale qui ne sont pas encore acquises.

Lors du Message sur la revitalisation de la Sarine, notre groupe prônait des mesures positives pour la mobilité douce en Basse-Ville. Parmi celles-ci, nous demandions de sécuriser et de mettre en valeur des accès aux lignes centrales des transports publics vers la Basse-Ville, notamment par des cheminements piétonniers directs et balisés vers les principaux points de convergence du quartier en bas. Les escaliers du pont de Zaehringen en sont. Et il ne faudra pas délaissier la suite de la liaison entre la rue de la Lenda et le chemin de la Patinoire.

Nous regrettons certes la pente, que dis-je la falaise et par conséquent l'accessibilité trop restreinte, sauf pour les tzaampeurs. Pour les personnes à mobilité réduite, pour les familles avec poussettes ou avec des tous petits, la Ville doit rechercher d'autres solutions, plus accueillantes et plus accessibles que ces escaliers, ou même que le Stalden ou que les Zigzag furent-ils doubles, surtout si l'ascenseur se faisait attendre jusqu'à une saint-glinglin que nous craignons.

Fribourg n'a pas une beauté urbaine lisse et plane, mais c'est avec son charme fait de molasse, ses dénivelés, ses à-pics, ses falaises et par conséquent ses ponts et ses escaliers que nous l'aimons. 44 secondes pour 42 mètres de dénivelé par des escaliers, je n'en reviens toujours pas; moi, je m'arrêterai sur le banc du milieu trop bien dissimulé dans le Message- mais notre groupe dira oui à ce projet.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Notre groupe a étudié avec attention le Message n° 2 relatif au crédit d'ouvrage pour la démolition et la reconstruction des escaliers du pont de Zaehringen, pour plus de 1'960'000 francs.

Notre groupe est satisfait de pouvoir démarrer la législature avec un premier crédit d'ouvrage, soit enfin le début des réalisations de projets pour notre ville.

Si le Message soumis n'a pas soulevé de grandes remarques, ni d'un point de vue financier, ni d'un point de vue édilitaire, il en est un peu autrement pour le fond du projet.

A l'heure où la ville se mue, à l'heure où nous demandons de faciliter la vie des seniors, de faciliter la vie des familles, de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer facilement en ville, où les autorités demandent aux habitants de préférer la mobilité douce à la mobilité motorisée, il aurait été très appréciable d'essayer d'intégrer la construction d'un ascenseur pour relier le quartier de l'Auge au quartier du Bourg.

Que ce soit à Nyon, à Lausanne, au Mont-Pèlerin, à Berne, à Zürich, sur les bords du lac de Lucerne, et dans tant d'autres villes, il existe autant de solutions que de situations. Autrement dit, partout où il y a de la pente, il y a des solutions.

Ainsi, à Lausanne, la construction d'ascenseurs publics se chiffrent entre 450'000 et 550'000 francs. L'avis des habitants est très positif, car il permet de faciliter le maintien des seniors à domicile, de gagner en efficacité, de faciliter le déplacement des piétons avec une charrette après le marché, par exemple, dans notre ville pavée, et également de proposer des solutions innovantes.

Cela pourrait aussi offrir une solution alternative de stationnement pour ceux qui ne stationneront pas de l'autre côté du pont, une fois la requalification du Bourg terminée où il y fera bon vivre.

La fermeture des escaliers durant un an aurait certainement pu permettre de combiner des travaux de préparation et de créer des synergies. Mais à Fribourg, nous préférons avancer pas à pas. Notre groupe se réjouit donc de découvrir cet automne la vision du Conseil communal dans son programme de législature, pour savoir si enfin, nous pourrions y déceler une vision globale pour notre ville.

Si l'on revient sur le Message soumis, nous saluons les efforts fournis pour augmenter la sécurité des utilisateurs, notamment celle des femmes, avec un éclairage revu.

Notre groupe s'est interrogé sur la possibilité d'intégrer des toilettes publiques au sommet ou sur un palier intermédiaire pour inciter principalement les hommes à les utiliser. En effet, les odeurs d'urine émanant des escaliers devraient être solutionnées pour un meilleur confort des utilisateurs.

Avec ces quelques remarques et avec notre regret que l'ascenseur n'y soit pas intégré, notre groupe soutiendra cette demande de crédit.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Le groupe CG-PCS soutient le crédit de construction pour la démolition et la reconstruction des escaliers du pont de Zaehringen. Ces escaliers sont actuellement en piteux état et lorsqu'on les emprunte, on a surtout envie de se dépêcher de passer avant qu'ils ne s'effondrent.

Der Bericht des Gemeinderates und die Auskünfte, welche der Finanzkommission und der

Baukommission gegeben wurden, haben uns davon überzeugt, dass ein Neubau der Treppen die beste Lösung ist.

L'état des escaliers et du sous-sol exigent ces mesures. La rénovation des escaliers serait plus couteuse à long terme. Comme les escaliers font partie intégrante de l'édifice du pont de Zaehringen, il est de notre point de vue juste de les reconstruire dans le même style et de ne pas créer des escaliers modernes qui auraient du mal à s'intégrer dans l'ensemble.

Nous saluons les efforts déployés pour tenir compte des besoins de sécurité de l'ensemble des utilisateur-trice-s et pour faire en sorte que la pollution lumineuse puisse être minimisée grâce à un éclairage dynamique des escaliers.

Der wunde Punkt des Projektes ist, dass es keine Lösung für Menschen mit eingeschränkter Mobilität beinhaltet. Toutefois, la volonté du Conseil communal d'étudier la possibilité d'un ascenseur dans la troisième étape du projet de requalification nous satisfait.

Le groupe CG-PCS votera pour le Message.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Noll Bettina (Vert-e-s). Ich bedanke mich, dass ich für die Grünen das Wort ergreifen darf.

Unsere Gruppe findet das vorliegende Projekt insgesamt sehr gut gelungen. Was wir bedauern, ist, dass altgewachsene Bäume dem Bauprojekt weichen müssen. Umso mehr erhoffen wir uns, dass die Neugestaltung der Grünräume einen Mehrwert für die Natur in der Stadt und die Biodiversität darstellen wird. Etwas schade ist, dass keine der Grünflächen für die Öffentlichkeit zugänglich sein wird. Die Argumente, die gegen eine solche Erschliessung sprechen, wie das Risiko einer Verzögerung des Projekts durch Einsprachen der Anwohner oder eine Kompromittierung des Naturraumes, sind aber nachvollziehbar. Schliesslich freut es uns, dass ins Beleuchtungskonzept der Treppe ökologische Überlegungen mit eingeflossen sind. Eine grosse Herausforderung besteht unserer Meinung nach darin, durch die Beleuchtung das Sicherheitsempfinden der Passantinnen und Passanten zu gewährleisten und gleichzeitig eine Lichtverschmutzung bestmöglich zu vermeiden. Diesem Aspekt wurde im Projekt erfreulicherweise Rechnung getragen.

Dass der kompletten Neuerstellung der Treppe gegenüber einer Renovation der Vorzug gegeben wurde, begrüssen wir in Anbetracht des desolaten Zustands des jetzigen Bauwerks. Die dadurch entstehenden Mehrkosten halten wir, auch aufgrund der längeren Lebensspanne eines Neubaus, für gerechtfertigt. Wer die Zähringertreppe in letzter Zeit benutzt hat, wird zustimmen, dass dringender Handlungsbedarf besteht.

Die Grünen unterstützen das Projekt und stimmen dem Betrag von 1'965'000 Franken zu.

Rapport du groupe socialiste

Zurich Simon (PS). Le groupe socialiste soutient à l'unanimité le Message n° 2 concernant la démolition et la reconstruction des escaliers de pont de Zaehringen. Nous saluons l'excellente qualité du Message qui nous a été transmis une fois de plus par la Direction de l'Edilité. Nous

saluons également la démarche par étapes qui est à la fois prudente et qui permet aussi de répondre au plus urgent, notamment l'état de décrépitude avancé des escaliers concernés et le risque d'un accident majeur en cas de défaut plus prononcé ou aggravé.

Concernant le projet en lui-même, il est d'excellente facture. Nous sommes particulièrement contents du fait que le projet tienne compte des aspects patrimoniaux qui sont sensibles à cet endroit de notre belle ville. C'est d'ailleurs à notre sens une excellente idée de détruire les escaliers pour les reconstruire à l'identique.

En ce qui concerne les différents aménagements, nous sommes particulièrement satisfaits du fait que les escaliers seront dégagés et dotés d'un éclairage adapté, ce qui va renforcer le sentiment de sécurité en descendant ces escaliers-là. C'est une direction dans laquelle nous souhaiterions que les travaux d'aménagement de l'espace public aillent à l'avenir et sommes très contents de ce fait pour ce projet en particulier. Nous saluons aussi les aménagements liés à la biodiversité avec des essences indigènes d'arbres qui vont être plantés et suggérons aussi à l'Exécutif peut-être de valoriser mieux encore la biodiversité à cet endroit particulièrement stratégique au bord de la Sarine et sur des pentes qui pourraient être valorisées, par exemple, par le biais de prairies sèches dans la mesure du possible ou alors, en tout cas, d'aménagements qui favorisent la biodiversité, comme par exemple, des amas de pierres ou de bois.

Finalement, nous estimons que le devis qui a été présenté ici est tout à fait pertinent pour un ouvrage de ce type. Le groupe socialiste acceptera donc, à l'unanimité, la demande de crédit continue dans ce Message.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller Christophe (UDC). C'est avec attention que le groupe UDC a analysé le Message n° 2 que nous allons accepter à l'unanimité. Toutefois, nous avons les deux remarques suivantes:

- Pourquoi toujours faire les choses dans l'urgence? Ne peut-on pas anticiper les rénovations des ouvrages appartenant à la Ville?
- Nous regrettons qu'il n'y ait pas d'ascenseur intégré dans ce projet. Celui-ci pourrait, par exemple, être installé contre le premier pylône arrivant au chemin des Archives et permettant une liaison rapide entre le quartier du Bourg et le parking de l'ancienne patinoire.

Rugo Claudio (PA). J'ai terminé de lire ce Message n° 2 un lundi soir et me suis dit que tout était parfait, et qu'il n'y avait rien à redire pour une fois. Je félicite Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray.

Puis, le lendemain matin, je me suis réveillé – on dit que la nuit porte conseil – et quelques remarques me sont apparues. Je vous les transmets.

Ce pont n'appartenait pas à la Ville, mais au Canton. Je suis étonné qu'en 7^{ème} position, ce soit moi qui doive aborder ce sujet, qui devrait d'ailleurs figurer dans le Message. Il me semble que c'est en 2012 que la Ville a hérité de ce pont. D'ailleurs, à ce sujet, je corrigerais notre future Préfète, qui a dit reconstruire le pont. Dans le Message, il s'agit de reconstruire les escaliers.

Beaucoup de remarques viennent de là. Cette histoire d'ascenseur reliant le parking au quartier du Bourg était dans le programme du Parti des Artistes. J'aimerais aussi, la prochaine fois que l'on doit rénover une route, que l'on fasse comptage du nombre de voitures. Pour engager des budgets, c'est la première chose qu'il faut faire. En l'occurrence, il eût été bien de compter le nombre de personnes qui utilisent ces escaliers. A titre personnel, en 55 ans, je les ai empruntés cinq fois au maximum. D'ailleurs, le jour où il y aura un ascenseur, très peu de personnes les emprunteront. Parce qu'en fait, pour descendre du pont jusqu'en bas des escaliers, il y a le passage des escaliers du Stalden, la petite route du Stalden aussi, et cela fait 100 mètres de contournements, donc c'est faire deux possibilités de chemins, je veux bien. Est-ce que ces escaliers sont vraiment nécessaires? Je ne le pense pas. Vous dites que ce sont des broussailles, etc., vous voulez des espaces verts tout le temps en ville de Fribourg. Mais qu'est-ce que vous faites? Vous bétonnez. Vous voulez bétonner parce que la variante fer n'est pas passée au niveau des Biens culturels. Vous n'avez pas étudié d'autres variantes. Je suis souvent en désaccord avec la Droite, mais pas sur le programme du groupe libéral-radical de M. D. Castella qui promeut le bois, qui doit aussi être un vecteur futuriste pour blueFACTORY. Mais rien du tout dans ces escaliers. Un escalier en bois aurait beaucoup moins d'impacts. La preuve en est que 100 ans après, ces escaliers doivent être démolis. De mettre du béton sur quelque chose qui s'effrite, architecturalement, c'est faux. Ce ne sont pas les seuls escaliers qui se sont effondrés. Ceux du funiculaire se sont aussi effondrés suite à la construction du parking. Plus on met de poids en haut, au niveau des pesées, plus les escaliers risquent de s'effondrer. D'ailleurs, en face de ces escaliers, il y a le café du Belvédère où justement il y a la falaise qui s'effrite. Tout cela n'est pas du tout analysé dans ce contexte. Je suis donc un peu déçu. Et Fribourg a toujours le même concept. On a une statue du Père Girard devant le café des Arcades, qu'est-ce que l'on fait? On la replace où elle était 100 ans avant. On a la statue qui se trouve en bas de la Grand-Fontaine, qu'est-ce que l'on fait? On la replace. On dépense 2 millions de francs pour la déplacer où elle était 100 ans avant. Est-ce vraiment nécessaire de faire tout ce travail? De la sorte, c'est une erreur. La construction en bois aurait eu beaucoup moins d'impacts. Elle aurait une intégration beaucoup plus facile. De plus, construire en béton en 2021, vous dites que c'est une très bonne idée M. S. Zurich, mais le béton, c'est la chose qui pollue le plus. On a 21 Vert-e-s qui sont arrivés dans ce parlement, mais il n'y en a pas un qui a pris la défense du bois ou d'autres matériaux. Je suis étonné.

Par contre, comme dernière remarque, je pense que c'est le moment d'arrêter de parler d'hommes et de femmes parce que la sécurité est la même pour tous. Ce n'est pas les hommes qui agressent tout le temps les femmes. Moi j'ai été aussi agressé deux fois, justement dans ces escaliers. J'ai de l'expérience avec les escaliers. Il faut arrêter, il faut parler d'individus, à mon avis. Vous voulez l'égalité entre hommes et femmes, il faut commencer aussi par le langage.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je m'excuse pour le pont qu'il ne faut pas reconstruire, sinon je n'ai pas d'autres commentaires.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Le choix du matériau est donné par l'ouvrage existant et de manière à respecter une certaine typologie. Par ailleurs, le bois est une très bonne idée, mais c'est une très bonne fausse-bonne idée. En effet, soumis aux intempéries, le bois n'est pas plus durable, au contraire, ou alors il faudrait le traiter avec des produits chimiques fortement toxiques pour qu'il résiste un peu plus longtemps, ou alors complètement le couvrir, ce qui changerait complètement l'aspect du site. Cela n'était tout simplement pas envisageable et pour des questions de durabilité, dans ce cas-là, le béton est inévitable. Bien sûr, on ne demande pas de

couvrir le pays de béton, bien au contraire.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je remercie tous les groupes pour l'appui et le soutien qu'ils apportent à ce Message.

Je reviens sur quelques éléments qui ont particulièrement attiré mon attention.

Tout d'abord, je remercie M. C. Schenker et les autres groupes qui ont attiré l'attention sur la question de la pollution lumineuse. Je profite de vous rappeler que nous sommes en train d'établir un Plan lumière, qui a aussi pour but de réduire cette pollution lumineuse. L'escalier du pont de Zaehringen est un premier exemple.

M. C. Schenker dit que c'est seulement par ces escaliers que l'on peut accéder de la Basse-Ville vers le haut. Je vous rappelle que nous venons de refaire le chemin des ZigZag, qui relie maintenant les deux places de jeux. On peut les aimer ou pas, mais ce chemin a été refait dernièrement.

Mme O. Gex, je vous rappelle que nous ne sommes pas en début de requalification d'une place ou d'un espace public en ville, mais bien dans le prolongement puisque le Message concernant la requalification du Bourg, étape 1, autour de la Cathédrale, a été voté en février 2021 et les travaux vont débuter en septembre 2021. Si ce montant est aujourd'hui approuvé, les travaux pour les escaliers commenceront également en automne 2021.

Est-ce qu'il y a assez de passage ou est-ce que l'on aurait pu trouver une autre solution? Nous n'avons pas le choix. Soit nous reconstruirons ces escaliers, soit nous les fermerons. Il n'était plus possible de bricoler, si j'ose le dire ainsi. Il fallait vraiment chercher une solution durable.

Concernant l'implantation d'un ascenseur. Ce dernier a certes été prévu dans la première étape. Pour des raisons financières et pour des raisons qui ont été évoquées par la Présidente de la Commission financière, et parce que nous comptons sur un financement externe aussi, nous avons repoussé cet ascenseur à l'étape n° 3. Je peux m'imaginer les démarches et le temps que cela aurait pris pour discuter du bon emplacement de l'ascenseur, de la bonne couleur de celui-ci, de son accès, etc. Refaire les escaliers est une urgence. C'est pour cette raison aussi que nous avons décidé de ne pas traiter cette question maintenant.

Comme cela a été très bien dit par M. le Vice-Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, nous avons affaire à un site ISOS. Nous avons négocié avec le Service des biens culturels la reconstruction à l'identique. Je ne peux pas m'imaginer les discussions que nous serions encore en train d'avoir pour intégrer des toilettes quelque part dans ces escaliers, ce que l'on peut regretter. Parfois, on doit prendre la décision d'aller de l'avant. Par contre, je peux vous dire que l'accès aux toilettes est un souci que nous partageons. Très prochainement, nous pourrons vous annoncer que quelques restaurateurs sont d'accord d'ouvrir leur restaurant sous forme de "toilettes sympas" et que c'est une belle réussite.

Ich danke Frau B. Noll für ihre Anmerkungen hinsichtlich der Bäume. Wir haben das lange geprüft und sind in der Situation, dass wir eine Riesen-Baustelle haben werden. Zuerst einmal muss der ganze Perimeter geräumt werden, damit diese Treppen überhaupt zuerst abgebrochen und dann wieder aufgebaut werden kann. Wie gesagt, es ist dringender Handlungsbedarf und

deshalb haben wir uns auch für diese Form des Baus, resp. des Wiederaufbaus der Treppe entschieden.

M. S. Zurich, vous saluez au nom du groupe socialiste le fait de conduire la démarche par étapes. Effectivement, je crois que nous avons appris que nous devons progresser objet après objet, tout en gardant la vue d'ensemble sur un périmètre. Vous allez prochainement être saisis, encore une fois, d'un Message relatif à la tête du pont, que nous n'avons pas pu intégrer dans le Message autour de la Cathédrale car la question des 22 cm pour la hauteur des quais des bus n'était pas résolue.

M. C. Giller, pourquoi l'urgence? C'est parce que du côté du Génie civil, il était clair que l'on ne pouvait plus intervenir ici et là et réparer les escaliers. La dégradation était trop importante. Ce n'est pas une urgence, cela faisait partie du plan du crédit d'étude pour la requalification de s'occuper aussi de ces escaliers. Vous avez validé cette option et je vous en remercie.

Je réponds maintenant à M. C. Rugo au sujet du pont qui appartenait au Canton. Ma Direction a estimé que ce n'était pas le moment de faire l'historique du transfert du pont du Canton à la Ville. Ce pont nous appartient, donc les escaliers aussi, et nous devons nous en occuper. Je ne m'imagine pas l'esclandre qu'il y aurait si ces escaliers étaient fermés et pas remplacés, d'autant plus qu'ils font vraiment partie du pont. Je constate que nous avons deux visions M. C. Rugo, vous et moi, du maintien de notre patrimoine. Je suis convaincue que ces escaliers font partie du pont et que nous devons conserver notre patrimoine.

Concernant le choix du matériau, M. G. Bourgarel a déjà donné la réponse. Effectivement, des escaliers en bois ont une longévité nettement moindre.

Au sujet de la stabilité du terrain, vous avez évoqué vos soucis et vos préoccupations. Ce sont exactement les préoccupations que nous avons soumises au bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) et nous sommes très contents d'avoir eu leur aide.

Examen de détail

Le Président. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 2.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 65 voix contre 1 et 0 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC);
- le règlement d'exécution de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC);
- le Message n° 2 du Conseil communal du 11 mai 2021;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 1'965'000.00 TTC en vue de la démolition et la reconstruction des escaliers du pont de Zaehringen.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 65 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane

(Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (Le Centre/PVL), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

A voté Non: 1 Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 0

4. Abrogation du règlement de la Ville de Fribourg concernant la perception d'une taxe communale sur les spectacles, divertissements et autres manifestations – Message n° 3

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. En séance du 14 juin passé, la Commission financière a analysé le Message du Conseil communal concernant l'abrogation de la taxe communale sur les spectacles, divertissements et autres manifestations.

Je tiens à remercier le Conseil communal, notamment le Directeur des Finances et Vice-Syndic, pour la présentation qui nous a été faite et les réponses fournies.

Pour rappel, cette taxe est perçue auprès de tout organisateur de manifestations publiques payantes. Elle est donc payée par le spectateur mais est perçue par l'organisateur qui en devient le débiteur légal auprès de la Commune.

Le Conseil communal propose la suppression de cette taxe pour faire suite à la proposition n° 24 déposée le 29 juin 2020 par des représentants de quatre groupes au sein de notre Conseil.

Un autre point parle pour une telle suppression, à savoir le fait que l'Assemblée constitutive de la fusion du Grand Fribourg a récemment déjà décidé de ne pas percevoir cette taxe dans le cadre de son concept de fusion; la fourchette d'impôt qui y est évoquée a donc été calculée sans la perception de cette taxe.

Enfin, il faut relever que seules 16 des 128 communes la perçoivent encore.

S'agissant des conséquences financières pour la Commune, on relève que les recettes des cinq dernières années de cette taxe se situaient entre 900'000 et un million de francs. A cette moyenne des recettes passées, il faudrait encore ajouter les recettes qui seraient augmentées en raison de l'augmentation du nombre de places de la patinoire L'Antre suite à sa rénovation. Cela dit, le Conseil communal estime ce manque à gagner comme supportable et ne devant pas

être compensé, à tout le moins pour les prochaines années.

A la question de savoir quel était le coût de la perception de cette taxe, le Directeur de la Mobilité et des Sports a précisé que son dicastère, en charge du prélèvement et de la facturation de cette taxe, y affectait environ 15% d'un équivalent plein temps.

La Commission remercie le Conseil communal d'avoir pris contact avec les principaux débiteurs actuels pour savoir quelle serait leur réaction en cas de suppression de la taxe. Elle se réjouit de savoir que certains acteurs diminueront d'autant les montants de leurs billets d'entrée, que d'autres saisiront l'occasion de perfectionner leur offre à l'attention du jeune public, des familles ou des personnes dans une situation financière précaire. Cela a l'avantage de faciliter un accès plus élargi aux manifestations. Si rien n'est fait par les organisateurs, cette abrogation servira de soutien aux milieux sportifs, culturels et sociaux sur le territoire communal.

La Commission rappelle qu'au sein de notre Commune, la perception de la taxe n'est pas liée à l'attribution des subventions sportives, culturelles ou sociales. Il n'y a donc aucun mécanisme compensatoire à mettre en place et les subventions accordées ne seront pas touchées par cette suppression.

C'est ainsi par 9 voix contre 0 et 1 abstention que la Commission financière préavis favorablement le Message n° 3, soit l'abrogation du règlement de la Ville de Fribourg concernant la perception d'une taxe communale sur les spectacles, divertissements et autres manifestations du 2 mai 1994.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances et de la Culture. Le Message n° 3 répond à la proposition n° 24 déposée le 29 juin 2020 par des représentants de quatre groupes au Conseil général. Selon le règlement du 2 mai 1994, la taxe sur les spectacles, divertissements et autres manifestations est perçue auprès de tout organisateur de manifestations payantes à caractère public, c'est-à-dire toute manifestation pour laquelle une participation financière est exigée du public sous quelque forme que ce soit. Elle est de 10% sur les billets individuels, 5% sur les abonnements et perçue de manière forfaitaire sur les loteries.

1. Contexte général

Historiquement, cette taxe permet d'encaisser un montant auprès des habitants d'autres communes qui profitent des infrastructures de la ville-centre. Elle a cependant été abrogée dans bon nombres de villes. Aujourd'hui, seules 16 communes perçoivent ce type de taxe sur les 128 que compte notre canton selon les chiffres de 2018. Contrairement à la situation de Neuchâtel, quand la taxe a été abrogée, à Fribourg, la taxe n'est pas liée à l'attribution de subventions sportives, culturelles ou sociales. Aucun mécanisme compensatoire n'est donc à mettre en place. Du côté de la fusion, je confirme les propos de la Présidente de la Commission financière. Enfin, il faut noter que depuis le 1^{er} janvier 2021, les lotos ne peuvent plus être intégrés dans les divertissements soumis à la perception de l'impôt.

2. Situation financière

Le montant des cinq dernières années, issu de cette taxe, se situe entre 900'000 et 1 million de francs, en légère baisse constante, hors statistiques évidemment de l'année 2020 en raison de la

situation pandémique et de l'annulation d'un grand nombre d'événements bien sûr. Les impacts en termes financiers sont les suivants:

- Les recettes en moins oscillant d'environ 900'000 francs lors d'une année normale, pouvant aller jusqu'à un peu plus de 1 million de francs si on tient compte des futures recettes potentielles des places supplémentaires de la nouvelle patinoire.
- Un déficit attendu pour l'année 2021 dans un contexte de pandémie mais marqué par une année 2020 bénéficiaire malgré le covid-19.
- Une incertitude résiduelle sur les conséquences de la réforme fiscale mais dont le risque est modéré en raison d'une provision qui sera dissoute dans les quelques prochaines années.
- Un impact sur la péréquation financière en hausse et une intensité accrue des investissements.

En conclusion, il est difficile de savoir, si en cas d'abrogation du règlement, la diminution des recettes devra être compensée. A priori, cela ne semble pas être le cas à court et moyen termes.

3. Discussions préalables avec certains organisateurs

Nous trouvons important de fournir au Conseil général quelques informations sur le comportement futur des principaux débiteurs actuels. Etant donné la proposition du Conseil général, une négociation n'avait pas lieu d'être. Il s'est donc plutôt agi d'essayer d'influencer au mieux les acteurs, afin de les amener à favoriser la politique de la Commune en termes d'accessibilité au public.

Pour le HC Fribourg-Gottéron, vous avez remarqué dans le Message que les prix sont fixés en fonction d'un benchmarking national et qu'une adaptation des prix a déjà été faite en 2018.

Concernant les cinémas, ils se sont engagés à adopter une politique de prix en faveur des enfants et surtout de poursuivre leur soutien envers les initiatives des cinémas que nous avons en ville de Fribourg, très précieuse aide par ailleurs.

Concernant la Fondation Equilibre-Nuithonie, là aussi, il y a une poursuite de la politique en faveur des familles et une accélération de l'entrée en vigueur des "billets suspendus".

Pour le cirque Knie, il s'agit ici d'une situation tout à fait particulière puisqu'il affiche à la caisse le prix du billet et facture en sus, de manière totalement transparente, la taxe sur les spectacles. Il est donc, apparemment, tout à fait évident qu'il n'y aura plus de perception d'office sur le prix du billet.

En conclusion, il n'est pas certain que la suppression de la taxe profite directement aux spectateurs, mais elle aura l'avantage de faciliter un accès plus élargi aux manifestations pour certains publics, en particulier les plus jeunes. De plus, si ce n'est pas le cas, cette abrogation servira de soutien aux milieux sportifs, culturels et sociaux sur notre territoire communal. L'impact financier, estimé à environ 1 million de francs, devrait à court et moyen termes ne pas avoir d'influence en termes de compensation.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe des Vert·e·s

Vuilleumier Julien (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce Message n° 3, qui fait suite à la proposition n° 24 pour l'abrogation de la taxe communale sur les spectacles, divertissements et autres manifestations. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour ce Message et la présentation à la fois des tenants et aboutissants du contexte de cette taxe sur les spectacles et de l'opportunité de son abrogation. Certes, dans les temps financièrement incertains, il serait négligeant de ne pas considérer le manque à gagner prévu pour notre Commune, mais ces quelques 900'000 francs perdus semblent largement compensés par des effets positifs entrevus par cette levée de taxe. Compte tenu de cette analyse, le Conseil communal conclut à la pertinence de l'abrogation de cette taxe qui ne paraît plus en phase avec son époque et avec la scène culturelle, sportive et sociale de notre ville. Les Vert·e·s saluent cette orientation et accepteront l'abrogation de cette taxe.

Nous souhaitons souligner que le secteur culturel, sportif et du divertissement s'est retrouvé ces 18 derniers mois dans une situation extrêmement difficile. Des aides ponctuelles ont été accordées de manière justifiée et ce soulagement financier plus durable sera certainement le bienvenu.

Comme indiqué dans le rapport, les principaux acteurs culturels de notre ville apprécient ce changement et certains sont prêts à faire un effort pour répercuter cette abolition de la taxe sur les prix des billets. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'engagement des cinémas à poursuivre à des conditions favorables le rôle culturel et ainsi permettre également à des événements significatifs, voire phare de Fribourg, de continuer à rayonner.

Sur le plan de la politique culturelle, sportive et sociale des soutiens à ces secteurs, le Message rappelle -et je cite- qu'en ville de Fribourg, cette taxe n'a par contre jamais eu de lien de causalité avec l'octroi de subventions. De ce fait, nous rappelons la nécessité de maintenir, voire de renforcer les subventions aux acteurs culturels, sportifs et associatifs de notre ville. Il serait en effet plus que regrettable que l'abrogation de cette taxe puisse inspirer une quelconque baisse proportionnelle des soutiens. La diversité de l'offre culturelle de notre ville est un atout important. La décision d'abroger la taxe sur les spectacles est un signal positif à un encouragement à la participation culturelle. De plus, cet abandon de taxe est également un signe donné pour le processus de fusion et une réponse très rapide à une recommandation émise récemment par les assises de la vie nocturne.

Sur ces considérations, le groupe Vert·e·s soutiendra l'abrogation de la taxe sur les spectacles.

Rapport du groupe du Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Ce Message propose donc la suppression de la taxe sur les spectacles.

Malgré l'argumentaire détaillé du Conseil communal, le Centre Gauche-PCS n'est pas satisfait par cette suppression. En effet, supprimer cette taxe implique une baisse des rentrées de près de 1 million de francs. Qui peut garantir qu'à l'avenir, cet argent ne manquera pas dans le

budget, et que lorsqu'il faudra diminuer les dépenses, ce ne seront pas justement le sport et la culture qui en feront les frais?

Les petites structures se réjouiront sans doute d'une comptabilité allégée et de ne plus avoir à déboursier quelques centaines de francs par an. Mais se rendent-elles compte qu'à côté de ces petits montants, ce sont principalement les cinémas et les matchs de Gottéron qui remplissent les caisses qui, à leur tour, permettent de subventionner ces petites structures, même s'il n'y a pas de lien de causalité? Pour 500 francs de taxe, ce sont peut-être 2'000 francs de subventions. A l'inverse, pour les grosses structures, comme par exemple Equilibre, dont le budget tourne autour de 5 millions de francs (ou 3 millions de francs pour la Ville de Fribourg uniquement), cette taxe représente moins de 1%. Ce système a fait ses preuves et constitue un moyen efficace de redistribution.

Nous ne sommes aussi pas satisfaits de cette suppression parce que la taxe constitue aussi une manière de faire participer les communes environnantes aux tâches dévolues à notre ville-centre.

Savez-vous que les habitant-e-s de cette ville ne représentent qu'un quart environ de celles et ceux qui vont au cinéma, au théâtre ou autres matchs de hockey? Plus de 50% ne proviennent même pas de l'Agglomération. Supprimer la taxe, c'est en fait un cadeau que feraient les habitant-e-s de la ville aux communes qui ne participent pas aux charges de ces installations.

Cette taxe existe, elle est une source de revenus que peu de personnes contestent. Le groupe CG-PCS votera contre sa suppression.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention ce Message n° 3 qui abroge une taxe. C'est un grand jour. Transmise le 15 septembre 2020 par le Conseil général, je tiens tout d'abord à remercier vivement le Conseil communal pour la rapidité d'exécution de cette proposition n° 24 de la législature 2016-2021 qui a su réunir un large consensus politique.

Avec plus de 100 millions de francs d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires qui ont été générés les sept dernières années par la Ville de Fribourg, le moment est mûr. Nous en avons les moyens et c'est un signal extrêmement positif vis-à-vis des acteurs culturels, du divertissement et sportifs qui ont énormément subi durant la crise sanitaire et qui continuent à subir les affres de cette pandémie malheureusement.

Par contre, et si ce Message devait être accueilli favorablement par une majorité de notre Conseil général, il serait très apprécié que le Conseil communal continue à soutenir les milieux culturels, du divertissement et sportifs, mais surtout qu'il ne réinvente pas, je l'ai déjà dit ici, une autre poche pour récupérer ces quelques 900'000 ou 918'000 francs selon les Comptes 2019 par une quelconque taxe ou tout autre émolument, contribution ou impôt, et j'en passe. Ce dernier élément a d'ailleurs été verbalisé noir sur blanc dans ce Message n° 3, il a été répété ce soir: "La santé financière de la commune permet néanmoins de faire face, à court et moyen termes, à cette diminution de recettes".

Pour terminer, nous pouvons aussi observer favorablement ce Message n° 3 dans le sens où

tous les principaux débiteurs de cette taxe ont consenti à des efforts sur leurs politiques tarifaires respectives afin de faciliter l'accès aux manifestations culturelles et sportives.

Les conditions-cadres seront ainsi plus favorables à la culture, aux divertissements et aux sports à Fribourg. C'est là un élément fondamental pour l'attractivité future de Fribourg.

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à ce Message n° 3.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Cela ne vous surprendra pas, le groupe UDC soutient sans réserve l'abrogation de la taxe sur les spectacles.

Pour l'économiste que je suis, taxer un bien ou un service se justifie dans deux cas de figure. Soit il s'agit de décourager les gens à produire ou à consommer ce bien ou ce service, ce qui n'est de toute évidence pas le cas ici, soit il s'agit de couvrir des coûts particuliers découlant de la consommation du bien ou du service en question, ce qui n'est pas non plus le cas: d'éventuels coûts sont directement couverts par les locations de salle et autres émoluments d'autorisations.

Si ladite "taxe des pauvres" pouvait encore éventuellement se justifier à une époque où le fait d'assister à des spectacles était le privilège d'une classe aisée de la population, ce n'est évidemment, et heureusement, plus le cas aujourd'hui. Ce n'est pas un hasard si la quasi-totalité des villes qui connaissaient une telle taxe l'ont aujourd'hui abolie, parfois depuis plusieurs dizaines d'années.

Renoncer à percevoir cette taxe n'est en aucun un cadeau fiscal fait à quelques entreprises privilégiées. En effet, parmi les acteurs culturels et sportifs qui s'acquittent aujourd'hui de cette taxe, il y a premièrement des entités à but non lucratif (clubs sportifs amateurs, troupes théâtrales, chorales, fanfares) auxquelles il est pour le moins incongru que la Ville impose une taxe, alors qu'elle les subventionne par ailleurs. Donner d'une main et reprendre de l'autre, cela n'a bien sûr aucun sens. D'autre part, il y a des entités à but lucratif telles que les cinémas. Ces entités paient déjà des impôts sur leur bénéfice, au même titre que n'importe quelle entreprise. De plus, même ces entités à but lucratif jouent un rôle important dans la richesse de l'offre culturelle en ville et dans la région. Pourrait-on, par exemple, envisager un festival international du film à Fribourg s'il n'y avait pas d'exploitants de salles de cinéma? Il n'est ainsi d'aucune manière justifiable qu'un impôt supplémentaire vienne s'ajouter pour le seul fait que la prestation fournie est d'ordre sportif ou culturel. On ne peut pas avoir l'ambition d'être un pôle culturel et en même temps taxer la culture. Contrairement à ce que prétendait M. G. Collaud tout à l'heure, ce n'est pas non plus un cadeau indu aux habitants des autres communes. Faut-il encore rappeler que les habitants des communes voisines contribuent également à l'offre culturelle de la ville par l'intermédiaire de l'Agglomération et par l'intermédiaire du Canton.

Rappelons encore que la taxe sur les spectacles entre dans le budget de fonctionnement global de la Commune et qu'elle n'est d'aucune manière affectée à la promotion culturelle. Aussi, la suppression de cette taxe ne va pas priver les acteurs sportifs et culturels des subventions qu'ils reçoivent et auxquelles ils ont légitimement droit.

En outre, nous pouvons espérer qu'au moins une partie de la taxe ainsi économisée sera

répercutée sur le prix des billets et bénéficiera directement à la population; certains acteurs s'y sont d'ailleurs déjà engagés.

En conclusion, pour le groupe UDC, il est grand temps de supprimer cette taxe injuste et totalement obsolète. C'est une mesure directe de soutien à l'offre culturelle dans notre ville qui, au vu des derniers comptes et budgets, est par ailleurs tout à fait supportable pour les finances communales.

A titre personnel, je remercie le Conseil communal de la suite positive qu'il entend donner à la proposition dont j'étais l'un des modestes co-auteurs.

Rapport du groupe socialiste

Bassil Rana (PS). Au lendemain d'une crise sanitaire qui a bouleversé les fondations du monde culturel et sportif, l'abrogation de la taxe sur les spectacles ne peut être que saluée par le groupe socialiste.

Il nous est important de rappeler que le parti socialiste est rarement en faveur de l'amputation des recettes financières de la ville à travers une baisse ou une suppression d'impôt, mais en cette situation précise plusieurs arguments nous poussent à soutenir cette initiative.

1. Le principe de base de cette taxe, appelée jadis "taxe des pauvres", est louable. En effet, cette taxe était prélevée sur les loisirs des plus riches pour financer des œuvres de bienfaisance destinées aux pauvres. Avec le système de protection sociale contemporain, la taxe est devenue désuète et de nombreuses villes suisses l'ont déjà abandonnée.
2. Les coûts de perception et de gestion de cette taxe du côté de l'administration communale sont estimés à 15% d'un EPT, chiffre non négligeable à prendre en considération dans les calculs des baisses réelles des recettes.
3. La suppression de la taxe est un message positif que la Ville de Fribourg lance la veille d'un vote consultatif sur la fusion. En effet, en dehors de la taxe, les consommateur·trice·s de culture et de sport participent à l'enrichissement de l'écosystème économique de la ville, à travers la restauration, les parkings ou même les amendes de stationnement.
4. Les milieux culturels consultés ont émis leurs souhaits de profiter de ces charges en moins sur leur budget afin d'étendre leur offre culturelle, proposer des programmes de médiation familiale ou même une baisse de leurs tarifs. Les retombées des nouvelles activités permettront à la Ville d'escompter des recettes supplémentaires.

Nous tenons quand même à insister sur le fait que la suppression de la taxe sur les spectacles ne devrait en aucun cas influencer les subventions allouées à la culture et au sport. Par conséquent, le groupe socialiste soutient l'abrogation de la taxe sur les spectacles et applaudit cette bouffée d'air que la Ville de Fribourg offre à ses entreprises culturelles et sportives.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Le Message n° 3 du Conseil communal au Conseil général expose de manière claire et détaillée la situation actuelle et l'impact de l'abrogation de cette taxe sur d'une part les finances de la Ville perceptrice et, d'autre part, sur les citoyen-ne-s de la Ville principales et principaux consommateur-trice-s des milieux événementiels, culturels et sportifs, organisateur-trice-s des manifestations. Le groupe Le Centre/PVL salue le Message du Conseil communal qui propose d'accepter la proposition n° 24 déposée par des Conseillers-lères généraux-ales du Centre, du PLR, de l'UDC et des Vert-e-s, le 29 juin 2020. Il convient de souligner le temps de traitement rapide de cet objet qui a dû être priorisé en raison de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle législation tant cantonale que fédérale sur les jeux d'argent. Sur le fond, comme il ressort clairement du Message du Conseil communal, la situation qui prévalait au moment de l'introduction de cette taxe dite "des pauvres" pour le financement de l'assistance publique par des prélèvements sur les signes extérieurs de richesse n'est plus d'actualité. Raison pour laquelle les grandes villes suisses, donc démographiquement, ont abandonné son prélèvement à partir des années 90. D'autres villes, telles que Neuchâtel ou Prilly, leur ont emboité le pas plus récemment.

Par ailleurs, le montant de cette taxe est conséquent, 10% du prix des billets ou 5% du prix des abonnements ou un montant forfaitaire pour les lotos. Certes, le montant global assure certaines recettes à la Ville, plus de 900'000 francs en 2019, comme cela figure dans le Message. Cependant, elle représente une charge administrative très importante, trop importante, pour de petits acteurs de la branche. Elle constitue surtout un frein à l'attractivité de la ville sur le plan événementiel pour des manifestations nationales et internationales.

Cette taxe est répercutée sur le prix des billets et son abandon rendra l'accès aux manifestations culturelles et sportives plus accessible à toutes les bourses. Certains acteurs de la branche, comme le HC Fribourg-Gottéron et Cinemotion, cela a déjà été mentionné, se sont déjà engagés à répercuter le montant de la taxe sur leurs tarifs d'entrée. Cette mesure est également un élément favorable dans la perspective du projet de fusion.

Enfin, il est important de souligner que malgré ce manque à gagner, les finances de la Ville continueront à être pérennes grâce, notamment, comme cela est mentionné dans le Message, à des provisions et des réserves réalisées les dernières années. Dès lors, le groupe Le Centre/PVL vous invite à accepter le Message du Conseil communal.

Rugo Claudio (PA). Il fut un temps où l'on avait des petits tickets que l'on arrachait à l'entrée. C'était des tickets rouges ou blancs dans l'ensemble, avec une bande rouge, une bande bleue. Lorsque j'avais organisé mes premiers concerts, je devais passer chercher les tickets et les payer à l'avance. Plus personne ne procède de la sorte. Je crois que cela s'est simplifié, étant donné que chaque organisation émet son propre ticket.

J'ai très peu de remarques. Je profite de l'évocation du théâtre Equilibre, qui ne porte pas très bien son nom en rapport avec les Comptes 2020-2021, par rapport à ce qui a été évoqué dans la presse. C'est aussi en 2012, coïncidence, que la RTS avait dédié une émission sur le salaire du Directeur d'Equilibre, qui gagne plus de 200'000 francs. Plus de 200'000 francs, c'est aussi le salaire de nos Conseillers communaux, ainsi que du Directeur de Bluefactory. Je n'avais pas pu participer aux débats démocratiques étant donné qu'il y avait l'initiative du pigeon, mais je tiens

à le dire ici et faire une proposition. La Ville a baissé de 10% les tickets donc pour rééquilibrer et puis pour donner un coup de fouet aux finances d'Equilibre, je propose que le Directeur baisse de 10% son salaire. C'est une proposition. J'en ai une autre. Il y a deux théâtres avec un Directeur, ce salaire partagé en deux postes à 50% donnerait un bon salaire à deux personnes dans l'activité culturelle.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances et de la Culture. Merci aux groupes qui soutiennent ce Message. Je me rallie, et mes collègues certainement aussi, aux nombreux propos que vous avez exprimés en faveur de la culture et du domaine du sport.

On dit qu'il est difficile de supprimer cette taxe parce que cela fait participer les communes aux alentours. Il faut bien aussi s'imaginer qu'en tant que ville-centre, nous profitons largement de l'arrivée des différents publics dans notre ville. La culture et le sport ont de très nombreuses retombées en termes sociaux (mixité, par exemple), mais aussi en termes sonnants et trébuchants pour nos commerces, nos bars et nos restaurants. Le fait d'être ville-centre fait aussi marcher tout un système qui doit se supporter en son sein. On a très envie de pousser notre tourisme et c'est surtout grâce à des visiteurs que l'on profite de cela aussi. Toutes les initiatives sont évidemment bonnes à prendre et cela fait l'énorme richesse de notre ville.

On dit que les communes ne contribuent pas. Je vous rappelle que l'Agglomération fait participer les communes alentours pour une bonne partie aussi au soutien de nos entreprises culturelles sur notre domaine. La Commune de Fribourg, en termes culturels, participe à environ 47%. Les autres 53% proviennent des autres communes et une bonne partie est au profit de nos entreprises culturelles sur notre territoire.

Je n'entre pas en matière du tout sur la remarque de M. C. Rugo, qui est hors sujet. Ce n'est pas du tout le sujet d'aujourd'hui, d'autant plus que les deux personnes que vous citez dépendent d'organes propres.

Pour terminer, le Conseil communal vous invite très cordialement, en fonction des possibilités que vos agendas présentent, à participer activement aux quatre festivals qui redémarrent en ce début d'été. Un se termine tout bientôt, le 3 juillet. Nous avons quatre festivals d'ampleur nationale, voire internationale. Profitez avec la distanciation requise, évidemment, de ces magnifiques moments culturels en ville de Fribourg.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 3.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 61 voix contre 7 et 0 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo ; RSF 140.11);
- la proposition n° 24 du Conseil général du 29 juin 2020;
- le Message n° 3 du Conseil communal du 17 mai 2021;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le règlement de la Ville de Fribourg concernant la perception d'une taxe communale sur les spectacles, divertissements et autres manifestations du 2 mai 1994 est abrogé.

Article 2

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 LCo.

Fribourg, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 61 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (Le Centre/PVL), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 7 Collaud Gérald (CG-PCS), Jordan Simon (CG-PCS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Se sont abstenus: 0

5. Comptes 2020 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg - Rapport

Le Président. Je vous rappelle que nous allons simplement prendre acte de ces Comptes.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Toujours en séance du 14 juin passé, la Commission financière a analysé le Message du Conseil communal concernant les Comptes 2020 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville (CPPVF).

Je tiens à remercier le Conseil communal, notamment le Syndic, ainsi que l'Administrateur de la Caisse, M. A. Dousse, pour la présentation faite et les réponses qui nous ont été données.

Cette année marque la première année de comptes sous le nouveau régime de la primauté des cotisations.

A la lecture des documents qui nous ont été remis, on voit notamment que la fortune nette de prévoyance a connu une très forte augmentation, due essentiellement au résultat des placements (8 millions de francs) ainsi qu'à la contribution aux mesures compensatoires qui a été versée par les employeurs (14.5 millions de francs); ce dernier point est un effet unique en 2020. On voit que le taux de couverture selon l'OPP2, se situe à 79.3%, ce qui est largement au-dessus de l'objectif du plan de financement. C'est une hausse de 2.9 points par rapport à 2019 (76.4%). Le degré de couverture global a été ramené à 71.1%, sa valeur minimale admissible selon le plan de financement. La part au-dessus de ces 71.1% est affectée à la réserve de fluctuation de valeur qui atteint ainsi presque 22 millions de francs.

La Commission rappelle que le taux technique peut être maintenu à 2.75% en raison de la structure particulière de la fortune de notre caisse, en particulier du prêt aux employeurs avec un intérêt à 4.25%, qui permet une espérance de rendement globale de 3.3%.

Enfin, elle prend acte de la possibilité de créditer un intérêt de 2% sur les avoirs de vieillesse en raison du résultat des placements, conformément aux hypothèses retenues lors de la présentation de la réforme structurelle.

Cette réforme structurelle terminée, la Caisse a pu se consacrer à d'autres travaux importants. Aussi, le Comité s'est attelé à la définition de la nouvelle allocation stratégique, au choix d'un investissement en infrastructure, à la définition d'une stratégie d'investisseur responsable qui a conduit à l'adoption d'une charte ISR ou encore d'autres études stratégiques relatives à son immobilier.

La Commission a constaté que, malgré la signature de la charte ISR et le fait qu’Ethos évalue le portefeuille de la Caisse depuis plusieurs années, il n’y a pas encore une transparence totale sur les placements (en particuliers lorsqu’il s’agit de fonds de fonds). C’est pourtant une pression mise sur les mandataires, comme nous assure l’administrateur, et cela s’améliorera donc encore. La Commission y tient vraiment beaucoup, comme elle souhaite voir des placements durables, sociologiquement et écologiquement responsables.

Enfin, nous notons que les deux années passées, l’organe de révision BDO relevait dans son rapport que la Caisse ne disposait pas d’un système de contrôle interne (SCI) approprié à la taille et à la complexité de l’institution.

Cette année, BDO relève qu’un SCI a bien été implémenté, comme cela nous avait été dit, mais qu’il n’était pas documenté sur plusieurs éléments essentiels. Aussi, BDO a jugé qu’il n’était pas conforme aux exigences légales et qu’ils ne pouvaient dès lors en confirmer l’existence. L’Administrateur de la caisse a informé la Commission que tout était rentré dans l’ordre depuis la venue de BDO. En effet, les éléments qui n’étaient pas documentés existaient déjà depuis longtemps, mais n’avaient simplement pas été encore explicités clairement dans le SCI. Ces stratégies existaient depuis de nombreuses années.

Assurance a donc été donnée à la Commission qu’une telle remarque négative au sujet du SCI ne figurera plus dans le rapport élaboré à la suite de la révision des Comptes 2021.

Par conséquent, la Commission financière prend acte des Comptes de la CPPVF et remercie tant son Comité que son Administrateur pour le grand et bon travail effectué.

Steiert Thierry, Syndic et Vice-Président de la CPPVF. Je vais quelque peu abrégé mon intervention étant donné qu’il y a énormément de redondance avec ce que la Présidente de la Commission financière vient de prononcer.

Le Conseil communal a l’honneur de vous présenter les Comptes 2020 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). Il s’agit des premiers comptes qui ont été bouclés dans le nouveau système de la primauté des cotisations. Les documents qui vous sont présentés comportent un rapport succinct qui regroupe les principaux paramètres techniques et chiffres pour l’année 2020, puis les comptes complets, où vous trouvez notamment tous les chiffres-clés, le bilan et les résultats de l’exercice de fonctionnement, ainsi que les informations de base sur la structure organisationnelle de la Caisse, puis le rapport de l’organe de révision et finalement le rapport de l’expert LPP. Comme il a été mentionné, le Conseil général ne vote pas sur cet objet, mais il en prend acte.

De manière générale, on peut constater qu’en dépit de la pandémie l’année dernière a été positive pour les marchés financiers. Ce résultat positif se retrouve aussi dans la prévoyance professionnelle qui fonctionne selon le principe de la capitalisation. Les principaux paramètres et chiffres sont présentés dans le rapport succinct, où vous trouvez notamment la performance globale pour l’année, qui s’élève à 3.83%.

Avec une fortune nette de prévoyance qui progresse de plus de 23 millions de francs, pour atteindre 219.9 millions de francs, et des capitaux de prévoyance à hauteur de 277.4 millions de

francs, le taux de couverture selon l'OPP2 s'élève à 79.3%, en hausse de 2.9 points par rapport à 2019. Le degré de couverture des actifs continue de progresser et passe à 36.8%.

Ces résultats sont réjouissants, mais, comme nous le savons tous, une caisse de prévoyance doit être gérée sur le long terme, et les comptes annuels ne représentent qu'une photo au 31 décembre. Depuis le bouclage des comptes, le Comité a poursuivi les travaux en vue d'adapter la CPPVF aux exigences et aux normes actualisées. Le Comité a ainsi mis en place un système de contrôle interne et adopté une charte ISR, c'est-à-dire Investisseurs Socialement Responsables pour atteindre la pleine conformité avec les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance).

Sur ces considérations, nous vous invitons à prendre acte de ces Comptes et nous saisissons l'occasion pour remercier les membres du Comité sortant pour leur intense travail durant les cinq dernières années, en particulier pour la refonte qui a conduit au changement de primauté au 1^{er} janvier 2020.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt les Comptes 2020 de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg (CPPVF), ainsi que le rapport y relatif.

Nous remercions M. le Syndic ainsi que les membres du Comité de la CPPVF et l'Administrateur, M. A. Dousse, pour la préparation de ces comptes et du rapport du Conseil communal.

Il s'agit là du premier exercice bouclé sous le nouveau système, soit la primauté des cotisations. Ce changement de paradigme qui prévaut depuis le 1^{er} janvier 2020 était souhaité depuis de longue date par le groupe libéral-radical et les autres partis du Centre-Droite. La CPPVF est désormais plus en phase avec les autres caisses de prévoyance de notre pays, même si quelques éléments particuliers restent marquants et propres à la CPPVF. Il faut aussi relever que l'avenir de la Caisse est plus serein suite au changement de système, additionné au très gros effort financier consenti par la commune en février 2019.

Nous relevons dans les Comptes 2020 que la performance du portefeuille est moins bonne que celle de 2019 et s'élève à 3.83% suite à une année 2020 inédite dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire. Les indices UBS et Crédit Suisse pour des caisses de pension de taille similaire à la CPPVF se situent respectivement à 3.32% et 3.38% pour l'année sous revue. Nous notons aussi avec satisfaction la hausse du taux de couverture qui se situait à fin 2020 à 79.3%. Par contre, en cette année 2021 où les marchés financiers atteignent certains sommets et dans le contexte global de la crise liée au coronavirus, il faudra à tout prix rester très vigilants et éviter de nous rapprocher trop méchamment des 70% de couverture suite, par exemple, à une dégringolade des bourses que peu de monde peut présager. En effet, si nous atteignons ce plancher de 70% de couverture, la Caisse devrait être assainie immédiatement et les contribuables pourraient passer une fois de plus à la caisse.

Même si le taux technique de 2.75% est avalisé par un expert LPP notamment en raison du prêt aux employeurs de plus de 51 millions de francs à 4.25% jusqu'en 2052, soit 2.2 millions de

francs à charge du contribuable pour 2020 avec un taux complètement hors marché et ainsi très cher pour les comptes communaux, et qui porte sur 23.5% des actifs de la Caisse, il faudra absolument tendre le plus rapidement possible vers une baisse de ce taux technique, d'autant plus que la CPPVF rembourse ce prêt année après année. Je me permets ici de rappeler que ce fameux prêt dépasse la limite usuelle de 10% et ce même s'il s'agit d'une caisse publique et qu'elle bénéficie de la garantie de la Ville de Fribourg conformément à l'article 54 alinéa 2 OPP2. Cette façon de procéder n'est pas du tout en ligne avec les bonnes pratiques habituelles ou les "best practices", comme elles sont appelées dans le milieu, en termes de diversification de portefeuille.

Comme le changement de plan de prévoyance a pu être finalisé et que ces gros chantiers sont désormais sous toit, le groupe libéral-radical réitère sa demande au Comité de la CPPVF d'effectuer une analyse détaillée de tous les coûts respectivement du dépositaire global et de ses mandats de gestion pour vérifier l'opportunité d'économie de charges dans l'intérêt de ses assurés et de la Caisse. Par exemple, les frais administratifs restent élevés pour une Caisse de cette taille.

Pour terminer, le groupe libéral-radical souhaite rester informé, comme d'habitude régulièrement, quant au nouveau plan de prévoyance qui prévaut depuis le 1^{er} janvier 2020 et surtout, comme cela a déjà été évoqué, de la mise en place du système de contrôle interne, et pouvoir ainsi vérifier toutes les hypothèses émises par le Comité paritaire de la Caisse, car les impacts financiers, comme on l'a entendu, pour la commune sont lourds. Ceux-ci doivent être vérifiables en tout temps afin d'éviter toute mauvaise surprise à l'avenir et atteindre l'objectif fixé de capitalisation de la CPPVF à l'horizon 2052, sans devoir faire une nouvelle fois appel aux contribuables et aussi pour pouvoir rassurer nos partenaires dans le processus de fusion du Grand Fribourg.

Avec ces quelques considérations et réflexions, le groupe libéral-radical prend acte des Comptes 2020 de la CPPVF.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). En préambule et si notre groupe remercie l'administration et le Comité de la Caisse pour le document qui nous est soumis, nous regrettons un certain manque de lisibilité du rapport pour les profanes des caisses de prévoyance, que ce soit la population, les assurés eux-mêmes ou certain-e-s membres du Conseil général. Il nous semblerait en particulier intéressant que ce rapport dresse de façon claire et concise une synthèse des objectifs de rendement et des rendements effectivement obtenus par catégories, une comparaison avec des caisses d'autres communes équivalentes, l'impact financier de la Caisse sur les comptes de la Ville, ainsi que l'état des lieux de la Caisse par rapport aux obligations légales.

Sur le fond, et comme cela a été dit, il s'agit du premier rapport sur les Comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) tenant compte du nouveau système de primauté des cotisations et notre groupe en prend acte avec les remarques suivantes:

1. Le nombre d'assurés actifs passe de 710 à 748. C'est là la confirmation de l'augmentation continue du personnel voulue par le Conseil communal, sans commune mesure ni justification en perspective de l'évolution de la population, en baisse, de l'impôt sur les

personnes physiques, en baisse également, et de l'activation des investissements, en retard.

2. La gestion de la trésorerie interpelle. Au bilan de la Caisse, l'augmentation des liquidités a pour corollaire un rendement négatif en raison des taux négatifs appliqués à la Caisse. Nous invitons le Comité de la Caisse à corriger le tir et à ramener les liquidités au strict nécessaire, voire à interroger les établissements bancaires existants sur leur politique de taux, sachant que les taux négatifs ne sont pas systématiquement appliqués par toutes les banques de la place.
3. Le placement auprès des employeurs représente 23.5% des actifs de la Caisse, soit un quart, et dépasse largement la limite légale de 5% des actifs. C'est là le fruit des mesures de recapitalisation acceptées par notre Conseil et justifiées dans l'intérêt des assurés.
4. Pour rappel, le taux de ces placements auprès des employeurs est de 4.25%. On constate qu'il s'agit du rendement le plus important pour la Caisse. Autrement dit, c'est bien les contribuables qui indirectement assurent le meilleur rendement à la CPPVF. Il est alors facile d'annoncer en début du rapport que le rendement est supérieur à la référence. Ce rendement ne dépend pas de la gestion, mais uniquement d'une décision politique qui consiste en une ponction annuelle de plus 2 millions de francs dans les Comptes de fonctionnement de la commune.
5. Et heureusement que ce rendement est là, car on ne peut apparemment pas compter sur le rendement des placements bancaires, bien en-deçà des attentes. Le tableau en page 25 est particulièrement éloquent. Deux des trois instituts bancaires mandatés ont un rendement largement inférieur au benchmark. Autrement dit, en confiant un mandat rémunéré à ces deux instituts, la CPPVF obtient un rendement inférieur que si elle n'avait confié aucun mandat.

Avec des frais de gestion qui, comme cela a été dit, semblent particulièrement élevés, on se demande sérieusement si la Caisse a une réelle politique de mise en concurrence pour délivrer ses mandats.

6. S'agissant des immeubles, on rappellera que le taux de capitalisation reste très volatile et qu'une hausse peut intervenir rapidement et engendrer une perte de valorisation équivalente. Il est ainsi important pour notre groupe de ne pas dépasser une part de 20% des actifs de la Caisse.

De plus, il serait intéressant d'avoir le détail des immeubles afin précisément de pouvoir apprécier la pertinence du taux de capitalisation et suivre la stratégie de la Caisse de prévoyance sur ce point.

En conclusion, chères et chers collègues, le groupe Le Centre/PVL insiste sur l'importance de la bonne gestion des avoirs de la Caisse, puisqu'avec le passage au système de primauté des cotisations, les cotisations des assurés dépendent précisément et directement de cette gestion. Le bon résultat de la Caisse tient essentiellement au rendement du placement auprès des employeurs, soit concrètement aux contribuables de la ville de Fribourg. En revanche, le rendement des actifs mobiliers est clairement en dessous des attentes. Nous invitons donc la

Caisse à adopter une politique de mise en concurrence de ses mandataires afin d'assurer de meilleurs rendements, ce dans l'intérêt des assurés et d'en profiter pour poursuivre son travail en vue de placements plus éthiques et plus durables.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Il me revient de me faire l'écho de mes camarades du groupe socialiste sur le rapport des Comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). Dans une période qui a été fortement marquée et impactée par le covid-19, on pouvait légitimement s'attendre à de mauvaises surprises, il n'en a heureusement rien été. Voilà les quelques éléments que le groupe socialiste souhaite apporter ce soir.

De manière générale, le groupe se réjouit du bon résultat des Comptes de l'exercice 2020 de la Caisse. Le résultat global des placements dépasse largement les projections, même s'il a fallu attendre les derniers mois de 2020 pour rectifier un tir initial plutôt mal embouché. Le degré de couverture, on l'a déjà mentionné, progresse à 79.3% possédant en cela une marge appréciable sur les minimas exigés. Le groupe socialiste accueille très favorablement le maintien du taux technique de 2.75%, taux en adéquation avec l'espérance de performance élevée des placements de la Caisse en raison notamment du prêt accordé aux employeurs.

En résumé, on pourrait dire que la Caisse a bien mieux traversé la crise que bon nombre de Fribourgeois-es.

Pour mémoire, il s'agit – on l'a dit à plusieurs reprises – du premier exercice sous le signe de la primauté des cotisations. Le crédit d'un intérêt de 2% sur les avoir de vieillesse est, à ce titre, à saluer énergiquement. Cet intérêt de 2% a permis de rassurer comme il se doit bon nombre d'assurés qui avaient manifesté leur inquiétude face à l'abandon de l'ancien système de prévoyance de la Ville basé sur la primauté des prestations. Le groupe socialiste espère que ce taux de 2%, crédité sur les capitaux épargnés des assurés actifs, pourrait être maintenu à l'avenir au bénéfice des employés qui le méritent bien.

Enfin, le groupe socialiste est unanime à demander à la Caisse de se montrer exemplaire en termes de placements responsables, durables et éthiques. La relative petite taille de la Caisse ne doit pas à ce titre l'empêcher d'être ambitieuse dans ce domaine. Pour rappel, la Caisse a adhéré à plusieurs associations de développement durable, nationales et internationales. Pourtant, selon une expertise de l'Alliance climatique, la Caisse ne dispose pas encore d'une stratégie publique d'investissements et de décarbonisation du portefeuille pour aborder clairement la question centrale du changement climatique. Considérant cela, le groupe socialiste demande donc aux responsables de la Caisse de prendre sans tarder les mesures qui s'imposent et de ne pas agir aussi lentement que nécessaire mais aussi vite que possible. Le groupe socialiste ne manquera pas de revenir à la charge l'an prochain.

Eu égard à tout ce qui précède, le groupe socialiste prend acte avec une satisfaction non feinte du rapport sur les Comptes de la CPPVF et remercie le Conseil communal, M. le Syndic, le Comité et l'Administrateur de la Caisse pour l'attentive gestion.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Baechler Amélie (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance des Comptes de l'exercice 2020 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). Nous tenons à remercier les personnes impliquées pour le travail effectué et la tenue professionnelle et dans les règles de ces Comptes.

Le groupe Vert-e-s salue l'affiliation de la Caisse au Service d'analyse de la Fondation Ethos, ainsi que les dialogues et efforts déjà engagés en ce qui concerne la responsabilité environnementale et sociale. Nous souhaiterions cependant que davantage d'informations soient ajoutées à ce rapport pour une meilleure transparence des placements des différents fonds. En effet, la responsabilité environnementale et sociétale est une thématique intéressante pour nous toutes et tous, comme on l'a déjà entendu ce soir. Au minimum, cet aspect de responsabilité sociale et environnementale figurant dans le dernier paragraphe du rapport au postulat n° 138, paragraphe qui était habituellement inclus dans la présentation des Comptes de la CPPVF ces dernières années, pourrait y retrouver sa place à l'avenir. Le groupe encourage donc la CPPVF à communiquer au Conseil général les mesures prises pour favoriser les placements socialement et écologiquement responsables, telle la charte ISR, ou une mesure des émissions en CO₂ générée par le portefeuille. Nous proposons également de rendre ces informations plus accessibles, par exemple sur le site internet de la CPPVF.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC s'est penché avec toute l'attention requise sur les Comptes 2020 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF), les premiers comptes annuels depuis le passage de la Caisse sous le régime de la primauté des cotisations. Cela nous réjouit évidemment.

En premier lieu, nous constatons avec satisfaction que le degré de couverture est en hausse de 2.9 points par rapport à l'année précédente et qu'il est, avec une valeur de 79.3%, supérieur au chemin de capitalisation qui prévoit un degré de couverture minimale de 71.1%.

La performance de la Caisse se monte à 3.83%, ce qui est sensiblement supérieur aux indices de référence de l'UBS et du Credit Suisse, mais également au benchmark de la Caisse. Toutefois, ce chiffre de 3.83% est quelque peu trompeur quant à la performance réelle, dans la mesure où il prend en compte le rendement du prêt aux employeurs, dont on rappelle qu'il se monte à 4.25%. Ceci tire vers le haut la performance totale. Toutefois, si l'on fait abstraction du prêt aux employeurs, le rendement est de 3.7%, ce qui reste supérieur aux indices de référence du Credit Suisse et de l'UBS.

Ceci montre toutefois que le montage financier réalisé en 2013, consistant à faire apparaître de l'argent par une écriture comptable où la Ville devenait débitrice de la Caisse, s'avère au final très coûteux pour la Ville. Celle-ci doit en effet assumer, année après année, les coûts d'une dette dont l'intérêt, qui correspondait au rendement espéré de la Caisse à l'époque, est maintenant nettement supérieur au marché et à l'espérance de rendement. En d'autres termes, les contribuables subventionnent chaque année la Caisse pour plus de 2 millions de francs par année.

D'autre part, le fait que le prêt aux employeurs représente près du quart des avoirs de la Caisse influence également le taux technique, qui se monte à 2.75%, ce qui est supérieur à la quasi-totalité des institutions de prévoyance, tant publiques que privées, qui ont des taux techniques de l'ordre de 2 à 2.5%. In fine, cela tire également vers le haut le degré de couverture, de manière quelque peu artificielle.

Finalement, notre groupe est satisfait de voir que le montant de la réserve de fluctuation de valeur a pu être augmenté de manière conséquente, même si elle reste encore nettement inférieure à la valeur cible. La très forte volatilité des marchés en 2020, avec une perte massive de valeur au printemps suivie d'un retour progressif au niveau précédent, montre l'importance cruciale de disposer d'une réserve de fluctuation de valeur suffisamment dotée. Il est assez clair que les marchés ne vont pas continuer indéfiniment à grimper. Avec un SMI qui vient de passer pour la première fois de son histoire les 12'000 points et tous les autres indices qui atteignent eux aussi des valeurs record, on peut sans trop prendre de risques affirmer que le pic est en passe d'être atteint et que nous aurons à relativement court terme besoin de cette réserve.

Ces réflexions étant faites, le groupe UDC prend acte des Comptes 2020 de la CPPVF, en remerciant l'Administrateur de la Caisse, M. A. Dousse, ainsi que le Comité de la Caisse et le Conseil communal, pour le travail accompli.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). L'année 2020 pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) a été dans la moyenne avec des résultats corrects au niveau des placements et a connu une évolution normale des divers engagements. Les indicateurs globaux restent bons, le décret d'ouverture progresse à 79.3% et la performance d'ensemble à 3.83%. La structure de la fortune de la Caisse, avec la moitié de son capital constitué du prêt à la Ville et l'immobilier, lui donne une sécurité et une stabilité tout à fait appréciable sur le long terme en évitant, évidemment, des fluctuations trop fortes selon les années. Cela permet aussi de maintenir un taux technique plus favorable aux rentiers à 2.75%. Autre élément, la croissance d'effectif des assurés actifs et des rentiers est une bonne chose même si le rapport actifs/rentiers se dégrade légèrement.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Caisse est en primauté de cotisations. C'est l'occasion de rappeler les engagements supplémentaires importants apportés par le Conseil général pour limiter les baisses des rentes et qui sont un geste fort en faveur des employés et rentiers de la Ville, le groupe CG-PCS tient encore une fois à le souligner.

Nous soulignons aussi, comme l'ont fait d'autres, l'importance de poursuivre les efforts sur la qualité et le caractère éthique et durable des placements de la CPPVF. La crise climatique, environnementale et sanitaire que nous vivons doit nous rendre attentifs aux interdépendances et aux conséquences de nos engagements financiers.

En résumé, le groupe CG-PCS ne peut que se réjouir de la bonne gestion et finalement du bon état de santé de la CPPVF. C'est aussi l'occasion de répéter que cette institution n'est pas un boulet pour la Ville, mais plutôt un atout majeur dans la perspective de la fusion du Grand Fribourg.

Rugo Claudio (PA) Je vais d'abord réagir aux propos que j'ai entendus comme quoi les employés ont gagné au change avec le changement de paradigme de la Caisse de pension du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). C'est une lecture comptable qui est hors propos étant donné qu'il s'agissait d'une baisse de rente pour chaque employé entre 8% et 10%. Il ne faut pas l'oublier. M. M. Page et moi avons une lecture différente des chiffres. Justement, en page 11, je vois que l'on a 411 hommes et 299 femmes parmi les assurés actifs au 31 décembre 2019, ce qui correspond à 58% d'hommes et 42% de femmes. J'aimerais justement que, pour la prochaine année, il soit fait mention des paliers par rapport à l'âge, par dix ans ou par cinq ans, pour voir s'il y a une évolution dans l'engagement des femmes en Ville de Fribourg, et aussi ceci pour les prochaines strates, c'est-à-dire jusqu'à aujourd'hui. Est-ce qu'il y a eu une correction? Parce que la Ville aime se vanter qu'elle est "equal salary", même salaire pour les hommes et pour les femmes. En fait, il faudrait que l'on arrive aussi à une égalité d'engagement entre hommes et femmes. Là, il y a un écart de 112 personnes et c'est un peu à travers les chiffres que l'on peut lire ces écarts. Je suis pour la défense de l'égalité de traitement entre hommes et femmes et aussi entre Suisses et étrangers. J'aimerais bien que pour l'année prochaine on puisse savoir combien de retraités bénéficient du passeport suisse et combien de retraités bénéficient du permis C, ceci pour voir l'évolution de ces deux engagements. En effet, apparemment, dans notre Conseil communal, 100% des membres sont au bénéfice d'un passeport suisse. Au Conseil général, je m'aventure un peu, mais cela doit être moins de 5%. Par contre, dans la population communale, 20'000 habitants sont Suisses et 6'080 personnes d'origine étrangère. Cette proportion, si on veut lutter contre les inégalités, il faut qu'elle soit représentée partout, dans toutes les strates.

Steiert Thierry, Syndic et Vice-Président de la CPPVF. Je vais brièvement revenir sur quelques remarques qui ont été prononcées.

M. D. Krienbühl, vous parlez de vigilance. Effectivement, je pense que la vigilance est toujours de mise dans la prévoyance professionnelle. Je l'ai dit, la prévoyance professionnelle est une chose qui se gère sur le long terme. On peut avoir à la fin d'une année des résultats extrêmement réjouissants et l'année suivante des résultats moins drôles. C'est bien pour cela que nous avons aussi une politique de placements défensive et une certaine prudence dans la gestion de cette Caisse.

En ce qui concerne les frais administratifs, ils ont été relativement élevés, surtout en raison de la refonte et des travaux qui y étaient liés. Maintenant, ils sont nettement plus bas. Par contre, c'est clair qu'avec une caisse de cette taille, les frais administratifs sont proportionnellement plus élevés que dans une caisse beaucoup plus grande, par exemple, celle de l'Etat ou grandes caisses institutionnelles. C'est évidemment un des inconvénients que l'on peut avoir. Par contre, il y a d'autres éléments qui sont plutôt avantageux.

Pour M. S. Murith, le rapport manque encore de lisibilité, notamment pour les personnes non averties. Je pourrais dire en guise de boutade qu'il serait difficile d'imaginer un rapport lisible qui porte sur la prévoyance professionnelle, ou vraiment facile à lire et digestible. J'ai eu l'occasion de recommander lors de la séance de la Commission financière un ouvrage qui a été illustré par Mix et Remix et qui reprend vraiment de manière assez -je dirais- digestible, facile à lire, les particularités du 2^{ème} pilier. Je ne peux que recommander la lecture de ce bouquin. Il a pour titre "Le 2^{ème} pilier".

M. S. Murith, vous parlez aussi du ratio des assurés actifs et des rentiers. Vous mentionnez notamment l'augmentation du personnel actif qui, effectivement, a été marquée durant l'année en cours. Cette augmentation du personnel est, effectivement, d'une part une charge financière pour la Ville, c'est clair, mais d'autre part, pour une caisse de pension, c'est plutôt un avantage d'augmenter le personnel actif. Ce ratio entre assurés actifs et rentiers s'améliore ainsi et les paramètres financiers sont ainsi aussi améliorés.

Vous êtes aussi revenu sur le prêt aux employeurs qui sert un intérêt à 4.25%. Même remarque d'ailleurs relevée par M. P. Wicht. Evidemment que ces coûts-là sont à la charge des contribuables. En revanche, je continue de penser que cette opération était bien plus intelligente que celles que d'autres caisses de collectivités publiques en Suisse qui ont choisi d'entreprendre lorsqu'il s'agissait d'augmenter le taux de couverture. Dans certains cantons, l'argent de certaines caisses de pensions qui ont fait leur refonte avant 2008 été flambé dans la crise financière et il en est resté rien du tout. Ici, on a une charge qui est linéaire, relativement lourde, certes, mais qui est prévisible, calculable et qui limite justement ce risque ou qui évite ce risque complètement sur les plus de 50 millions de francs de prêt qui ont été consentis. C'est donc une opération qui est aussi dans l'intérêt des contribuables, si l'on estime les risques à long terme.

J'en viens aux remarques de M. S. Jordan et de Mme A. Baechler concernant les critères ESG. Je les ai déjà évoqués lors de la présentation générale. Aujourd'hui, le Comité a adopté une charte ISR et nous allons encore avancer davantage dans ces travaux-là pour être complètement conformes aux normes ESG d'ici l'année prochaine.

M. M. Page, vous avez parfaitement raison, cette Caisse n'est pas un boulet pour la Ville mais un atout pour la fusion. Effectivement, elle peut aussi rassurer le personnel des autres communes qui sont dans le périmètre de fusion puisque nous avons pu leur présenter les prestations pour le personnel communal de la Ville. Il y a une seule autre commune dans le périmètre de fusion qui sert des prestations comparables, les autres sont clairement en dessous. On peut dire que cela a son coût, mais on peut aussi dire, effectivement, que c'est un argument pour convaincre ce personnel communal de se tourner vers la Ville.

Les critères avancés par M. C. Rugo sont difficilement compréhensibles dans le cadre de la Caisse de prévoyance. Les questions d'égalité hommes/femmes, respectivement Suisses/étrangers, n'ont rien à voir dans ce contexte. Par contre, je me permets quand même de rectifier ce que vous venez de dire, M. C. Rugo, que la refonte et le changement de primauté auraient conduit à des baisses de rente pour chaque assuré. Premièrement, il ne s'agit pas de baisses de rentes, mais de baisses d'expectatives de rentes. C'est une différence qui est assez importante. Deuxièmement, il n'est pas juste que cette refonte a conduit à une baisse d'expectative pour tous les assurés. Au contraire, pour certaines catégories d'assurés, cela a même conduit à une augmentation des expectatives. Lors de la refonte, on vous avait expliqué cela avec un graphique qui montrait bien quelles catégories de personnel étaient touchées par des baisses d'expectatives et lesquelles ne l'étaient pas. C'est bien pour cela que nous avons aussi pris des mesures compensatoires pour apporter un plancher à ces mesures.

Je vous remercie donc de prendre acte de ces Comptes.

Le Président. Le Conseil général prend ainsi acte des Comptes 2020 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Il adresse ses remerciements à son Administrateur et aux membres de son Comité.

Motion d'ordre

Le Président. Je vous propose de stopper notre séance de ce soir et de la reprendre demain soir au point 6. Quelqu'un souhaite-t-il s'opposer à cette proposition?

Wicht Pascal (UDC). Il n'est qu'à peine plus de 21.00 heures et il me semble qu'il ne reste plus grand-chose à l'ordre du jour (des rapports finaux, des transmissions de propositions et de postulats). Je propose d'aller le plus loin possible dans l'ordre du jour et de ne pas faire la séance de demain. Je pense que l'on aura beaucoup d'absents pour transmettre quelques postulats. Cela risque d'être assez désagréable pour tout le monde.

Collaud Gérald (CG-PCS). Au nom du groupe CG-PCS, je souhaite soutenir la proposition de M. P. Wicht.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je soutiens également la proposition de mon collègue, M. P. Wicht

Le Président. La manière la plus simple de trancher est de voter.

Vote

La proposition du Président d'interrompre la séance et de la continuer le mardi 29 juin 2021 est refusée par 41 voix contre 15 et 9 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 15 Aebischer David (PLR), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la motion d'ordre: 41 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Dietrich Benoit (PS), Galley Lilliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS),

Se sont abstenus: 9 Baechler Amélie (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.10 à 21.25 heures.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 137 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de participer à un projet pilote de tarification de la mobilité en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Je ne lirai bien entendu pas la réponse du Conseil communal, vu qu'elle est très longue et que vous l'avez toutes et tous reçue. La Ville de Fribourg, et le Conseil communal, suit avec attention les travaux et les réflexions menés par la Confédération à ce sujet. Fin mai, elle a d'ailleurs répondu, dans le cadre d'une demande de l'Union des villes suisses, à la consultation à la loi sur la tarification de la mobilité. Le Conseil communal et la Ville sont convaincus qu'à moyen terme, la tarification de la mobilité constituera un bras de levier capital pour maîtriser les charges de trafic et influencer la répartition modale, en particulier dans les centres des agglomérations et donc de notre agglomération.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Les auteurs du postulat remercient le Conseil communal et les Services concernés pour l'attention qu'ils lui ont porté.

Nous sommes évidemment un peu déçu·e·s du choix du Conseil communal de ne pas participer au projet-pilote de la Confédération. Nous reconnaissons volontiers qu'il y a des bonnes raisons de ne pas participer à ce projet -et le rapport les expose très bien- mais, à notre avis, il y en a encore des meilleures de vouloir être de la partie. Un tel projet-pilote aurait permis, par exemple, d'envisager des solutions innovantes pour le fléau que représente le trafic de transit, plus spécialement à travers la Basse-Ville.

En pleine crise climatique et à l'aube d'une crise sociale qui pointe le bout de son nez, nous regrettons que le rapport du Conseil communal ne se concentre que sur les aspects physiques et immédiats de la mobilité en ville de Fribourg et ne s'intéresse pas à d'autres effets, positifs, de la tarification de la mobilité tels que la justice sociale, la redistribution des richesses ou la diminution des émissions de CO₂.

Alors que nous parlons toutes et tous, ici -tous partis confondus- de la nécessité de "placer Fribourg sur la carte entre Lausanne et Berne", une occasion de le faire concrètement, en innovant, nous passe sous le nez. Les postulant·e·s sont convaincu·e·s qu'il y en aura d'autres et invitent le Conseil communal à les saisir quand elles se présenteront.

Le postulat n° 137 est ainsi liquidé.

Le Président. J'ai encore une petite annonce à vous faire, que j'ai oublié de vous communiquer lorsque nous avons recommencé. Vous êtes priés de ne pas regarder les matchs sur vos ordinateurs et smartphones. Je transmets juste le message, cela ne signifie aucunement qu'il représente ma position.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) lui demandant d'étudier une stratégie de placement "ESG et climat" pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Les auteurs de ce postulat demandent au Conseil communal d'intervenir auprès du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF), afin que cette dernière tienne compte des études scientifiques et des recommandations qui ont pour objet l'introduction de la stratégie de placement ESG. Ils estiment qu'une telle stratégie permet non seulement de respecter des critères de durabilité, mais également de réaliser des rendements supérieurs ou au moins équivalents aux placements non-durables.

Avant tout, le Conseil communal relève que les demandes formulées par les auteurs du postulat vont au-delà de ce que permet cet instrument parlementaire, soit l'établissement d'une étude sur une question déterminée, relevant de la compétence du Conseil communal, puis la présentation d'un rapport subséquent. En effet, dans la mesure où le présent postulat demande l'intervention du Conseil communal auprès d'une institution externe, portant sur un objet qui ne relève pas de sa compétence, il n'est pas recevable. Conformément à la volonté du législateur fédéral, les institutions de prévoyance des corporations de droit public doivent être "détachées de la structure de l'administration sur les plans juridiques, organisationnel et financier". Elles doivent être autonomes et leur organe suprême doit jouir "d'un maximum d'autonomie possible pour qu'il puisse se soustraire aux influences politiques et répondre de l'équilibre financier de l'institution".

Dès lors, la CPPVF doit être considérée comme indépendante du pouvoir politique. Le Conseil communal n'a pas la compétence de donner quelque instruction que ce soit au Comité de la CPPVF en matière de stratégie de placement. La loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité prescrit en effet qu'il appartient à l'organe suprême de l'institution de prévoyance, dans le cas de la CPPVF au Comité, de "définir les objectifs et principes en matière d'administration de la fortune, d'exécution du processus de placement et de surveillance de ce processus". Dans ce cadre imposé, force est d'admettre que les moyens à disposition du Conseil communal d'orienter, dans un sens déterminé, la stratégie de placement de la CPPVF sont limités.

Pour toutes ces raisons, le postulat n° 138 ne peut pas être considéré comme recevable. Cela étant, le sujet de la durabilité n'est pas nouveau pour le Comité de la CPPVF. Depuis de nombreuses années, il exerce ses droits d'actionnaire en suivant les recommandations de vote d'Ethos, et ce bien avant l'introduction des dispositions topiques de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. La CPPVF participe aussi au Ethos Engagement Pool suisse afin de concrétiser son engagement en vue de changement par le dialogue actionnarial. Depuis plus d'une année, il suit la situation des investissements en

termes ESG par des rapports de durabilité provenant de son dépositaire global et de la fondation Ethos. Elle se veut être un investisseur socialement responsable et a adopté une charte qui prévoit notamment l'intégration des critères ESG dans son organisation.

Mendez Monica (Vert-e-s). Au nom des postulant-e-s, je prends la parole pour exprimer notre déception quant à ce rapport. S'arrêtant à l'analyse que le postulat eut été non recevable, contrairement à la majorité du Conseil général qui s'était prononcé pour sa recevabilité le 20 mai 2020, le Conseil communal refuse purement et simplement d'entrer en matière. Nous entendons l'argument, mais aurions néanmoins espéré lire plus d'informations. Le rapport mentionne le Message du Conseil fédéral relatif au financement des institutions de prévoyance de corporation et de droit public. Si l'autonomie souhaitée par le Conseil fédéral vise l'équilibre financier des institutions de prévoyance, leur gestion doit tenir compte de la stratégie énergétique 2050 du même Conseil fédéral, ainsi que du risque financier que représentent les énergies fossiles dans le contexte de l'application l'accord de Paris. La marge de manœuvre pour le Conseil communal est certes faible, mais sans une sonnette d'alarme des collectivités publiques, celle des fondations telle qu'Ethos reste presque inexistante et se limite, comme vous l'avez mentionné, à un dialogue actionnarial. Ainsi, nous ne pouvons que regretter ce refus alors que l'enjeu climatique des placements financiers est central.

Nous notons tout de même que le dernier paragraphe, le seul contenant quelques informations de fond sur la responsabilité sociale et environnementale de la CPPVF, est repris des rapports de présentation des Comptes de la CPPVF de ces dernières années. Comme notre groupe l'a mentionné au point 5, ce paragraphe et ce sujet ont disparu du rapport des Comptes. Nous ne pouvons qu'inviter le Conseil communal à réintroduire ce bref paragraphe dans les prochaines éditions.

Le postulat n° 138 est ainsi liquidé.

8. Décision quant à la transmission:

Le Président. Lors de sa séance du mercredi 9 juin 2021, le Bureau a accepté la qualification de la proposition et de l'ensemble des postulats à l'ordre du jour de ce soir et les a jugés recevables.

Ci-après, nous allons traiter de la première proposition de la législature 2021-2026. A titre de rappel, l'article 63, alinéa 2 RCG dit que "les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté". En d'autres termes, elles sont contraignantes pour le Conseil communal.

A. de la proposition

- n° 1 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de réviser le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) en alignant Fribourg sur la recommandation de la Surveillance des prix

Steiert Thierry, Syndic. Dans un premier temps, le Conseil communal avait considéré cette proposition comme recevable, ce qui a aussi été le cas du Bureau. En effet, nous avons considéré que nonobstant le fait qu'il y a moins de trois ans que le règlement de portée générale a été adopté -portant donc sur le même objet-, nous estimions que la règle selon laquelle un objet ne peut pas être présenté dans un délai de trois ans après avoir été adopté ou traité par le Conseil général, ne valait qu'à l'intérieur d'une législature. Comme nous sommes dans une nouvelle législature, nous l'avons considéré comme recevable. Or, cette limitation d'une législature à l'autre n'est plus valable puisque nous constatons que l'article 20 de la loi sur les communes dit que "seul le Conseil communal peut proposer à l'assemblée communale de traiter à nouveau un objet qui a donné lieu à une décision de cette assemblée dans les trois ans qui précèdent". Cette disposition est applicable par analogie au Conseil général. Il n'y a donc plus cette limitation liée à une législature. Cela veut dire qu'en principe, et plus qu'en principe, formellement, cette proposition doit être qualifiée d'irrecevable. C'est la position que nous devons adopter ici.

Si d'aventure la proposition devait néanmoins être transmise, il s'agirait de vérifier si nous voulons la traiter ou non. Pour ce qui concerne la transmission, je passe la parole à Mme la Directrice des Ecoles.

Ballmer Mirjam, Directrice des Ecoles. Pour les raisons suivantes, une nouvelle modification du règlement de l'accueil extrascolaire ne nous semble pas adéquate.

Nous sommes dans l'attente de plus de détails de M. Prix. S'il est juste que le montant maximum annoncé dans le règlement en vigueur est de 148.00 francs, il n'est correct que pour les 1-2H au bénéfice du rabais Etat-employeur. De ce fait, le montant avancé par la proposition augmenterait le prix minimum pour cette catégorie d'enfants. Nous proposons donc des réflexions et une prise de position approfondies quant à l'analyse de M. Prix.

Le règlement est depuis peu en vigueur et la facturation ne se fait sur la base des avis de taxation que depuis la rentrée 2020, donc depuis un an à peine. Cet état de fait ne nous permet pas encore d'analyser le changement de tarification et l'application totale du nouveau règlement.

En outre, le premier paquet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes est en consultation. Il concerne aussi les accueils extrascolaires. Conclusion est faite que la plupart des tâches de ce domaine peuvent être confiées intégralement aux communes, à l'exception des tâches de surveillance. Ainsi, en sus du subventionnement actuel des communes permettant des tarifs dégressifs, celles-ci devront reprendre ce qui est aujourd'hui financé par l'Etat.

Les communes, par l'intermédiaire de l'Association des communes fribourgeoises, seront également chargées de répartir les contributions versées par les employeurs et les personnes

exerçant une activité lucrative indépendante et par la taxe sociale issue de la réforme fiscale. Cela veut dire qu'il faudra de tout façon revoir ce règlement quand ce paquet de l'Etat viendra chez nous.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal est d'avis que cette proposition ne devrait pas être transmise et qu'il faut attendre justement ce paquet relatif au désenchevêtrement des tâches.

Casazza Raphaël (PLR). Cette proposition a donné lieu à un petit débat au sein du groupe libéral-radical, au terme duquel il s'est prononcé en faveur de sa transmission à une grande majorité avec les remarques et demandes suivantes, dont nous vous prions de tenir compte, même si la proposition ne sera pas transmise tout de suite:

- Cette proposition va dans le sens d'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, thème cher au groupe libéral-radical et en particulier chez les femmes PLR.
- Si nous estimons que, d'un côté, les coûts de cette proposition devraient s'élever à environ 1 million de francs, il faut relever que cette mesure pourrait en rapporter entre 1 et 3 millions de francs, si l'on en croit plusieurs études menées en Suisse ces dernières années. Elles démontrent que chaque franc investi dans le domaine des structures d'accueils rapporte entre 1 et 3 francs à la collectivité, notamment sous forme d'impôt supplémentaire récolté grâce à un taux d'activité plus élevé de l'un des deux conjoints, c'est-à-dire encore très souvent les femmes. Toutefois, pour que l'investissement soit rentable, il faut que l'offre de places d'accueil extrascolaire (AES) soit supérieure à la demande qui, elle, ne fait que croître d'année en année. Or, il manque encore de nombreuses places d'AES, surtout pour les périodes de midi. Nous déplorons le manque d'ingéniosité des AES. On pourrait, par exemple, dédoubler le nombre de places sur les périodes de midi en décalant les horaires des repas. En effet, la pause de midi pour les écoles primaires dure 2.05 heures, c'est-à-dire entre 11.35 et 13.40 heures. Il devrait dès lors être possible d'assurer deux services, ce qui serait très appréciable pour les parents qui ne travaillent pas à Fribourg et qui n'ont pas encore de places pour leurs enfants.
- Pour terminer, nous partageons l'avis de la Surveillance des prix pour qui les tarifs pour les hauts revenus sont actuellement prohibitifs et qu'ils péjorent l'attractivité de la commune. Il serait intéressant de savoir pourquoi Fribourg compte parmi les cantons où le prix des AES est le plus élevé.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Tout d'abord, je dois déclarer un lien d'intérêt, je suis Président de l'Association "JeunesParents".

Une récente étude de l'UNICEF estimait qu'un couple avec deux enfants doit dépenser en Suisse entre le tiers et la moitié d'un salaire pour payer l'accueil extrafamilial. La Suisse se place en queue de peloton dans ce domaine.

Eh bien, chers-ères collègues, si la Suisse est particulièrement mauvaise élève, la Ville de Fribourg est l'une des pires élèves parmi les chefs-lieux suisses en termes de prix d'accueil extrascolaire.

Lorsque 12 chefs-lieux cantonaux ont un minimum en dessous de 10 francs par jour, nous nous situons à 16.50 francs pour les 3H à 8H. Si nous pouvons toujours nous targuer d'avoir de meilleurs prix pour les 1H et 2H, nous ne pouvons définitivement pas nous en vanter.

Entre Fribourg et Bulle, pour un même salaire de 48'000 francs, la différence est de pratiquement 10 francs par jour avec 9.65 francs pour Bulle et 19.25 francs pour Fribourg pour les 3H à 8H, une potentielle économie de 192 francs par mois, 1'872 francs par an (en comptant les treize semaines de vacances).

La différence est encore plus impressionnante entre les tarifs maximaux, seuls 7 chefs-lieux demandent plus de 80 francs et Fribourg est le chef-lieu qui demande le maxima le plus élevé et de loin. Comment justifier de telles différences? Certains reprocheront à cette proposition une baisse massive pour les hauts revenus. La différence est peut-être choquante, mais est-il normal, même pour une famille plus aisée de payer plus cher à Fribourg que dans tous les autres chefs-lieux de Suisse? Est-ce cela l'équité ou l'égalité de traitement?

Pour un enfant par jour, une famille payera:

- entre 10 francs et 64 francs à Lausanne;
- entre 8 francs et 60 francs à Neuchâtel;
- entre 0 franc et 13 francs à Genève;
- entre 12 francs et 48 francs à Sion,
- entre 16.50 francs et 143 francs à Fribourg.

Environ la moitié des capitales cantonales ne dépassent pas les plafonds de 10 francs et 60 francs. Alors, pourquoi Fribourg ne pourrait pas le faire?

Ce soir, nous nous prononçons uniquement sur la transmission de cette proposition. Nous demandons uniquement au Conseil communal, comme l'indique la définition même d'une proposition, "d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté". Ainsi, si cette proposition est transmise ce soir, le Conseil communal garde la possibilité de faire une autre proposition de tarifs qui aille dans le sens de la proposition. Je souhaite que les adaptations n'entraînent pas d'augmentation pour les 1H et 2H. Elles ne doivent pas conduire à des baisses de prestations, ni dans les salaires du personnel, ni dans le nombre de places en accueil extrascolaire. Comme législatif de cette ville, il nous incombe de donner des directions politiques à notre Exécutif et les différentes études mentionnées montrent clairement qu'un investissement conséquent de la Commune est nécessaire dans ce domaine. Une baisse des prix de l'AES pourrait notamment amener davantage de parents, principalement des femmes, à maintenir une activité professionnelle et entraînerait, de manière subséquente, une augmentation des rentrées fiscales. Notre ville gagnerait en attractivité pour toutes les familles.

Cette mesure est sociale. Les familles qui font appel à l'AES, sont des familles qui n'ont pas d'autres alternatives. La garde des enfants pèse dans le budget des familles, encore plus dans celui des familles monoparentales qui ont généralement moins de ressources, ainsi que des personnes d'origines étrangères qui ont parfois moins d'alternatives de garde. Je suis toujours frappé de voir qu'il y a urgence pour bien des thèmes, souvent à juste titre, mais lorsque l'on

parle des budgets des familles, notamment celles de la classe moyenne, celles-ci peuvent attendre encore un peu. Quand les prix sont inadaptés, c'est simple, on les change. Nous savons déjà que nos tarifs sont trop hauts, je ne comprends pas ce manque de volonté ou cet attentisme.

Une non-transmission enverrait un message négatif à la population, un refus d'étudier et un manque de volonté de corriger ce problème. "L'accès à des structures d'accueil à un prix abordable permet aux parents de trouver un équilibre entre la garde de leurs enfants, leur activité professionnelle et leur bien être personnel". Nous votons ici sur le fond. Estimez-vous qu'il soit juste que nous payions plus cher l'AES que dans les autres chefs-lieux suisse? Et ce, peu importe les moyens financiers des parents concernés.

Les tarifs pratiqués ne sont pas judicieux économiquement et sont certainement tout sauf sociaux. Je vous invite à soutenir la proposition n° 1, afin que cette problématique ne soit pas enterrée.

Bettina Junker, Directrice de l'UNICEF Suisse disait que "la politique doit prendre un tournant en matière de politique familiale et investir dans l'accueil extrafamilial des enfants. Les services proposés doivent avoir un prix abordable pour chaque parent, indépendamment du revenu et du lieu de domicile". J'espère que ce soir le Conseil général de la Ville de Fribourg prendra ce tournant en matière de politique familiale.

Jordan Marine (PS). Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur cette première proposition de la législature 2021-2026, ainsi que sur l'analyse des contributions parentales pour l'accueil des enfants réalisée par la Surveillance des prix (SPR) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), plus particulièrement sur ceux concernant les prix pratiqués dans les accueils extrascolaires (AES).

Pour rappel, le nouveau règlement est entré en vigueur depuis une année environ. Le groupe socialiste, s'il ne nie pas le constat fait par l'analyse de la SPR, à savoir que la Ville de Fribourg pratique des prix élevés pour l'accueil des enfants dans les AES, pour les gros salaires principalement, est de l'avis qu'il est plus sage d'attendre de disposer d'un peu de recul avant de lancer une réforme de ce règlement appliqué depuis trop peu de temps. Le groupe socialiste souligne au passage que la base de données actuelle concernant les statistiques des AES (nombre d'enfants inscrits, nombre de période, classes de salaire des parents, etc.), n'est pas suffisamment solide ni fiable pour retirer les informations nécessaires à une analyse en bonne et due forme de la situation.

Par ailleurs, le groupe socialiste note au passage que l'analyse sur les prix réalisée par la SPR démontre que la Ville de Fribourg subventionne très fortement l'accueil préscolaire, en comparaison toujours avec les mêmes chefs-lieux évoqués tout à l'heure par la présentation de la résolution, positionnant ainsi la Ville de Fribourg en position 6 sur 25. Ainsi, la Ville démontre l'intérêt qu'elle porte aux questions de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ainsi qu'à un large accès, en termes de diversité sociale, à une prise en charge de la petite enfance, allant dans le sens des buts poursuivis par l'encouragement précoce.

La modification tarifaire, telle que proposée par l'auteur de la résolution, aurait comme incidence que les parents avec les plus bas salaires verraient le prix de l'unité augmenter, tandis

que les parents disposant d'un salaire important verraient leur contribution diminuer de plus de moitié. Le groupe socialiste ne peut ainsi accepter sans une réflexion plus large ce cadeau fait aux familles favorisées.

Nous notons encore qu'au budget 2021, les contributions des parents aux revenus des AES se montent à 1'870'000 francs sur un budget total de 2'150'000 francs. Les AES dépendent donc à près de 90% des contributions des parents pour leur fonctionnement. La distribution de ces contributions par classe de revenu – et là je vous renvoie à la page 13 du Message n° 33 (règlement AES) – montre que les hauts revenus contribuent substantiellement à ces montants. Ainsi, il est évident que cette proposition priverait de facto les AES d'une partie très importante de leurs revenus, sans garantie qu'elle ne soit compensée à l'identique. En plus de faire un cadeau aux plus aisés financièrement, cette proposition joue avec la qualité de nos AES de même qu'avec les conditions de travail des salariés.

Je note au passage que l'auteur de la résolution n'a, à aucun moment de sa présentation, parlé de la qualité des AES. Son intervention était uniquement axée sur des questions de budget.

Comme évoqué plus haut, le groupe socialiste ne s'oppose pas à une réflexion globale sur les prix pratiqués en ville de Fribourg pour les AES, mais il propose de le faire en temps opportun, en y incluant également une réflexion sur le soutien à la qualité de l'accompagnement proposée dans ces structures ainsi que sur les conditions actuellement très mauvaises de travail des employés des AES, soit dit en passant en très grande majorité des employées femmes.

Le groupe socialiste, dans sa majorité, s'opposera donc à cette proposition, opposition appuyée pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

Boggian Stefania (Vert·e·s). Je prends ce soir la parole au nom du groupe Vert·e·s dans le but d'expliquer notre décision de ne pas soutenir cette proposition.

En effet, le Conseil général a adopté de nouvelles dispositions au règlement communal concernant l'accueil extrascolaire pas plus tard que le 8 avril 2019. Ce règlement est entré en vigueur seulement le 9 octobre 2019. Or, privilégiant une procédure qui vise à éviter le plus possible le cumul d'approches contreproductives et chronophages, le groupe a décidé de donner une chance à la dernière révision, qui n'a pas encore pu donner ses résultats. Il faut ajouter qu'actuellement le règlement propose déjà que les tarifs soient fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents et que la révision proposée par M. J.-T. Vacher toucherait plutôt le chiffre du montant maximal, qui est souvent le montant réservé aux familles plus aisées.

Nous sommes bien évidemment tout à fait d'accord avec le fond de cette proposition, à savoir le fait que les accueils extrascolaires devraient être plus accessibles à toutes et tous car les frais de garde sont encore un poste trop important dans les budgets d'un ménage. Cependant, nous sommes aussi convaincus que, dans un souci d'équité, ce n'est pas aux familles qui le peuvent le moins d'assumer la charge de la garantie d'un service fiable et de qualité. C'est un service qui, pour certaines familles, constitue la principale possibilité de garantir, par exemple, une alimentation équilibrée à leurs enfants.

Pour ces raisons, le groupe Vert·e·s ne soutiendra pas la présente proposition.

Collaud Gérald (CG-PCS). Comme Mme M. Jordan a déjà présenté une partie de nos arguments, je vais faire court.

Le groupe CG-PCS est conscient que les parents qui mettent leurs enfants dans les AES peuvent parfois payer un montant élevé. Toutefois, il faut aussi relever trois points importants:

1. La diminution telle que celle qui est proposée favoriserait principalement les hauts revenus. Or, ce sont justement ces hauts revenus qui permettent à l'accueil extrascolaire de la Ville de Fribourg de fonctionner correctement et de proposer un accueil de qualité. C'est un effet redistributif important qu'il serait dommage de perdre.
2. Il faut bien sûr tenir compte du nouveau règlement entré en vigueur très récemment. Laissons-nous donc le temps de voir son effet avant de le modifier à nouveau.
3. Enfin, il semble que l'évaluation de la Surveillance des prix n'a pas tenu compte des récentes modifications.

Pour ces raisons et d'autres qui ont été présentées tout à l'heure, le groupe CG-PCS votera dans sa majorité contre la transmission de cette proposition, tout en espérant que le Conseil communal étudiera la situation actuelle dans son ensemble à l'avenir.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Ich möchte sie einladen den vorliegenden Vorstoss trotz den Zweifeln des Gemeinderates und der zuständigen Schuldirektorin zu überweisen.

Ce serait quand même hautement dommageable pour l'image de notre politique que de revenir sur une décision formelle du Bureau de notre Conseil, de priver le Conseil général de son bon droit de transmission et de remettre à plus tard un objet sur lequel nous sommes toutes et tous finalement d'accord de dire qu'il est urgent et utile d'agir. Le fait qu'il faille de toute façon agir dans ce domaine n'est, à mon avis, absolument pas une raison pour refuser la transmission. Au contraire, Mme la Directrice des Ecoles, j'estime qu'une transmission sera un élément important pour permettre à la Ville de prendre de l'avance.

Wenn wir auf den Kanton warten bis die Entflechtung der kommunalen und kantonalen Aufgaben aufgegleist ist, dann bezahlen die Stadtfreiberger Familien noch lange die höchsten Tarife des Landes. Sie waren bis vor kurzem selbst im Grossen Rat des Kantons, vielleicht nicht lange genug - so wie ich übrigens auch - um zu wissen, dass diese Entflechtungsaufgabe bereits seit über 10 Jahren auf die lange Bank geschoben wird.

Trop souvent, nous renvoyons un objet à plus tard. Il est ici question des enfants de notre ville, qui fréquentent les accueils extrascolaires. Il est manifeste que les tarifs à Fribourg sont massivement surévalués. Donnons un coup d'accélérateur et soyons un exemple en la matière. Mandatons le Conseil communal de proposer un modèle qui convienne à une majorité de notre Conseil. Voilà le but de cette transmission. Menons cette étude globale que ma collègue, M. Jordan, a appelé de ses vœux. Surtout, arrêtons pour une fois de tuer les bonnes idées, juste parce que l'on n'aime pas la provenance d'une bonne proposition.

Le nouveau visage de la Ville était le slogan d'un des groupes de la majorité de notre Conseil pendant la campagne des élections communales. Eh bien, donnons une fois un visage

constructif plutôt que clivant, bloquant et refusant les bonnes idées. Donnons cette image et ce visage à la Ville. Je vous remercie d'avance de transmettre cette proposition.

Zurich Simon (PS). Je prends la parole en mon nom propre. Pour ma part, je soutiendrai cette proposition qui, effectivement, sur le papier, a quelques lacunes mais qui a le mérite de montrer un problème clair pour les familles de la ville. Les prix de l'AES sont clairement trop élevés en ville de Fribourg. La comparaison intercantonale ou avec les autres communes du canton est absolument évidente: nous payons trop cher en ville de Fribourg. Si l'on regarde les tarifs des crèches qui ont été mentionnés tout à l'heure, le prix maximum est environ 20 francs moins cher pour une journée entière pour le tarif maximum. Je ne pense pas qu'on puisse le justifier.

J'aimerais revenir tout d'abord sur la question de la recevabilité. On a entendu que c'était mieux de ne pas entrer en matière ou de ne pas déclarer que cette proposition était recevable parce qu'on a déjà traité ce sujet il y a moins de trois ans. Il y a moins de trois ans, j'étais membre de la Commission qui a traité de ce Message. On a reçu des informations que je qualifierais de lacunaires de la part des Services compétents. Quand on a voulu avoir plus d'informations sur les prix des AES, on n'a pas pu se faire une idée parce que la base des données n'était pas suffisante. Du coup, on a accepté, pour ainsi dire, de bonne foi les informations qui nous ont été transmises à ce moment-là. L'étude de la Surveillance des prix n'était pas non plus disponible à ce moment-là. C'est donc un fait nouveau et je pense qu'il vaudrait la peine de déclarer cette proposition recevable.

Sur le fond maintenant. Je l'ai déjà dit en introduction, les tarifs sont clairement trop élevés. Pour ma part, j'accepterai cette transmission à trois conditions:

1. La première condition, qui a déjà été posée par l'auteur de la proposition, c'est la possibilité de ne pas augmenter les tarifs pour les plus bas revenus. Je pense que c'est essentiel et que personne n'a envie dans cette enceinte, je l'espère en tout cas, d'augmenter les tarifs pour les plus bas revenus.
2. Je pense que la proposition de la Surveillance des prix pour les plus hauts revenus est trop généreuse. Mais, là aussi, c'est la compétence de notre Conseil et on a peu de compétence, donc profitons de les saisir quand elles se présentent. C'est la compétence de notre Conseil de définir ces tarifs-là.
3. Il faut connaître clairement les conséquences financières pour les AES, comprendre ce que cela implique notamment pour le financement de la qualité.

Cela veut dire que, si on transmet cette proposition, que l'administration a une année pour travailler ces données et pour préparer un Message. Ensuite, nous pourrions en discuter. Je pense que c'est une étape importante, que c'est quelque chose que l'on peut faire et que l'on pourra juger sur pièce une fois que l'on aura toutes les données à notre disposition. Fort du constat que les tarifs sont beaucoup trop élevés dans notre ville, je vous invite à accepter la transmission de cette proposition.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je souhaite encore rebondir sur ce qu'a dit M. S. Zurich. Je l'ai déjà précisé, mais le souligne encore une fois. Je ne souhaite pas une augmentation des tarifs pour les 1H et 2H et je ne souhaite pas non plus une baisse dans les prestations et dans les salaires. Si je dépose cette proposition, c'est justement pour susciter la réflexion et je serai

parfaitement ouvert à une proposition de Conseil communal sur ce thème. Quand on voit un problème, on essaye de le corriger. Globalement, les prix sont partout plus bas et sont partout tendanciellement plutôt à la baisse. Il me semble donc que la Ville de Fribourg doit agir. Ce n'est pas parce que la Ville de Fribourg est bonne en accueil préscolaire qu'elle peut se permettre d'être très mauvaise en accueil extrascolaire. J'ai donné avant un exemple avec un revenu ...

Le Président. M. J.-T. Vacher, est-ce que j'ose vous demander de conclure rapidement, s'il vous plaît?

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Oui. C'est mon dernier point. J'ai donné l'exemple avant d'un revenu de 48'000 francs. Il ne me semble pas que c'est un revenu élevé et on voit que cela a déjà des incidences énormes pour ces familles-là. Je vous invite donc à soutenir la transmission de cette proposition.

Page Maurice (CG-PCS). Il y a un point de procédure qu'il convient de rappeler devant ce Conseil. Nous sommes saisis d'une proposition. Une proposition dans notre règlement a une force obligatoire. Nous venons de la voter, par exemple, pour l'abolition de la taxe sur les spectacles. Cela veut donc dire que les chiffres que M. J.-T. Vacher a mis dans sa proposition, le Conseil communal est tenu de les appliquer. Ceci est quand même une question assez problématique. Aussi, rien que pour cette raison, je pense qu'il faut refuser clairement cette proposition, même si l'on peut être ouverts à la discussion et à la réflexion.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je me rappelle lors de l'adoption du nouveau règlement que je m'étais fortement impliqué avec deux collègues de mon parti et avec le soutien du parti socialiste et des Vert-e-s pour avoir une équité dans les nouveaux tarifs. On a réussi à avoir un tarif. Maintenant, on pourra toujours dire qu'il est trop élevé, mais en tout cas, il est équitable et il figure dans le règlement. On aurait pu consulter ce règlement. Dans le règlement figure également le principe que la hausse est limitée à 10%. Dès lors, si on veut baisser, il faudra aussi que cela soit équitable.

Ensuite, je vois un autre problème concernant cette proposition. Dans la loi cantonale, il est clairement dit que les parents doivent subvenir aux AES selon leurs capacités financières. C'est une règle cantonale et je pense que la Commune devra s'y fier, indépendamment de la transmission ou non de cette proposition.

Wicht Pascal (UDC). Je serai extrêmement court. Je voulais juste contredire M. M. Page. Oui, c'est une proposition; oui, c'est quelque chose d'impératif; mais si la proposition est transmise, cela veut dire que le Conseil communal a ensuite une année pour venir avec une proposition de révision du règlement. On en a eu un très bel exemple ce soir avec l'abolition du règlement de la taxe sur les spectacles. Aussi, une fois que l'analyse aura été faite, il sera encore temps, si nécessaire, de refuser la proposition ou la modification du règlement dans une année.

Le Président. Je vais passer la parole à M. le Syndic. Je vous demanderais en plus de préciser si vous maintenez votre avis quant à l'irrecevabilité ou non de cette proposition.

Steiert Thierry, Syndic. Je voulais prendre la parole pour dire exactement la même chose que M. P. Wicht. Je n'ai donc pas besoin de le répéter.

En ce qui concerne la recevabilité, effectivement, nous sommes contraints de maintenir notre proposition de déclarer cette proposition d'irrecevable. Formellement, nous ne pouvons pas faire autrement.

Le Président. Je constate que le Conseil communal maintient son avis quant à l'irrecevabilité de cette proposition n° 1. Comme le Bureau l'avait préavisée recevable, il faut que nous votions sur ce point.

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 1

Le Conseil général considère, par 39 voix contre 23 et 4 abstentions, que la proposition n° 1 de M. J.-T. Vacher est irrecevable.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 23 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la recevabilité: 39 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 4 Delaloye Sophie (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Papaux David (UDC), Woeffray Laurent (PS)

B. des postulats

- n° 198 (2016-2021) de MM. Julien Vuilleumier (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une politique solidaire, écologique et saine en matière de repas financés par la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable.

Vuilleumier Julien (Vert-e-s). Les postulants demandent d'étudier la mise en place d'une politique solidaire, écologique et saine en matière de repas financés par la Ville de Fribourg. Ces repas financés concernent avant tout, et presque exclusivement, les repas servis dans le cadre des AES. Dans le cadre de ces AES, l'aspect nutritionnelle est pris en compte. Par contre, les aspects environnementaux et sociaux ne sont que peu pris en compte pour l'instant.

Compte tenu de cette réflexion et de l'importance de la question de l'alimentation pour les enfants, aussi bien en termes de réflexion face à l'enjeu environnemental de l'alimentation que de signification sociale de cette alimentation, nous demandons à ce que le Conseil communal mène une réflexion approfondie quant au sens de l'alimentation dans ce contexte. Nous

demandons, en particulier, que des lignes directrices et des critères de durabilité pour l’approvisionnement alimentaire soit mis en place, c’est la première demande de ce postulat. La deuxième demande consiste à évaluer l’établissement de partenariats avec des producteur-trice-s locaux. Le troisième élément est la demande d’une élaboration d’un concept pédagogique dans les AES avec l’idée d’inclure la question de l’alimentation dans le projet pédagogique et d’inclure les enfants aussi dans cette dynamique. Finalement, dans cette inclusion des enfants dans la dynamique de l’alimentation, il s’agit de demander des conditions pour que les enfants puissent être associés à la préparation des repas. Et donc la quatrième dimension de ce postulat, c’est d’évaluer la possibilité d’inclure la préparation des repas sur place, avec les enfants.

Ce postulat qui, à notre sens, a du sens et répond également à des préoccupations aussi bien des parents que de la collectivité par rapport à des enjeux importants. Nous vous remercions de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 2 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 198 de MM. Julien Vuilleumier et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoît (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 Papaux David (UDC), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 4 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 199 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d’étudier la possibilité d’instaurer un subventionnement de 50% sur l’abonnement TPF zone 10 pour les seniors au bénéfice de prestations complémentaires

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable quand bien même il s’apparente à un autre postulat qui avait été traité lors de la précédente législature. Cependant, le texte et l’objectif n’en sont pas complètement identiques. Il est donc recevable pour nous et le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Collaud Gérald (CG-PCS). En préambule, je souhaite relever que je n’étais effectivement pas au courant du dépôt du postulat n° 153 de mes collègues Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz lequel

demande d'étudier la possibilité d'une mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 Frimobil pour les seniors qui renoncent à leurs véhicules.

Ces deux postulats sont complémentaires et nous sommes partis de quatre constatations:

1. Pour les personnes à la retraite, l'achat d'un abonnement TPF est parfois une dépense conséquente. Il faut toutefois relever que cette dépense n'a pas la même importance selon le revenu, c'est évident.
2. La Ville de Fribourg offre un abonnement TPF zone 10 aux élèves. Cette prestation a un coût annuel d'environ 1.5 million de francs par an. Offrir un abonnement TPF zone 10 à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans coûterait certainement plusieurs millions à la Ville.
3. Faire un choix parmi les personnes âgées de plus de 65 ans demanderait un travail administratif conséquent, sans parler de la difficulté de préciser les critères de choix.
4. Enfin, les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas la couverture des besoins vitaux pour les personnes âgées.

Ainsi, nous demandons par ce postulat que la Ville étudie la possibilité d'offrir un rabais de 50% sur l'abonnement TPF zone 10 aux seniors qui bénéficient de prestations complémentaires. Comme il ne s'agit pas d'un modèle tout gratuit, je suis rassuré que le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat.

Gex Océane (PLR). Notre groupe ne soutiendra pas la transmission de ce postulat. En effet, nous ne sommes pas fondamentalement opposés à ce postulat mais nous rappelons que plusieurs postulats traitant de ce même sujet ont déjà été déposés. Pour rappel:

- le postulat n° 100 demandant de revoir l'offre en matière de transport pour les seniors et les personnes en situation de précarité habitant la commune de Fribourg,
- le postulat n° 147 demandant d'étudier les possibilités d'offrir la gratuité de l'abonnement TPF en zone "ville de Fribourg" (zone 10) aux seniors;
- le postulat n° 153 demandant d'étudier la possibilité d'une mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 Frimobil pour les seniors, déposé le 29 juin 2020 et transmis le 11 janvier 2021.

Dans ce sens, nous ne souhaitons pas surcharger l'administration communale dès le début de cette nouvelle législature et nous espérons que le postulant décidera de retirer son postulat dans l'attente du rapport final relatif au dernier postulat n° 153.

Nous espérons ne pas avoir de postulats trop répétitifs durant cette législature.

Perritaz Pierre-Alain (PS). C'est le 29 juin 2020, en effet, qu'avec ma collègue la Conseillère générale Claire Roelli nous avons déposé le postulat n° 153 demandant l'étude pour la mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 Frimobil pour les seniors. Cet abonnement avait été demandé pour les seniors qui n'ont pas de voiture ou qui déposeraient leurs plaques de voiture. Ce postulat n'a été transmis, covid oblige, que le 11 janvier dernier. Le Conseiller général Gérald Collaud demande presque la même chose dans ce postulat. Il reprend

à un près les mêmes arguments sans apporter de solution de financement. Le groupe socialiste demande au Conseil communal de bien vouloir ne produire qu'un seul rapport relatif à ces deux postulats et espère vivement que ce rapport soit positif.

C'est avec cette remarque que le groupe socialiste accepte la transmission de ce postulat.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je ne vais pas redonner la liste mentionnée par ma collègue du groupe libéral-radical de tous les postulats qui ont été déposés en la matière. En revanche, je vous rafraichis un peu la mémoire. Cinq minutes avant que la France n'égalise puis ne prenne l'avantage, vous avez refusé la transmission d'une proposition sous prétexte qu'elle revenait sur un règlement que nous avons voté dans les moins de trois ans. Là, vous êtes prêts, comme par magie, parce que cela serait complémentaire, de transmettre un postulat dont on a déjà transmis une, deux, trois moutures. J'invite donc le postulant à reposer son postulat ou alors je demande que l'on vote sur sa recevabilité. Bien sûr que le Conseil communal, au fil de toutes les réponses qu'il pourra donner, sera libre de choisir le postulat qu'il voudra traiter.

Collaud Gérald (CG-PCS). C'est bien volontiers que j'accède à la demande de mon collègue Pierre-Alain Perritaz. Il est bien évident que le Conseil communal va reprendre les différents postulats et fournir un rapport unique pour ce thème.

Le Président. M. le Conseiller général S. Murith a déposé une demande de vote d'irrecevabilité sur le postulat n° 199. Maintenez-vous cette demande?

Murith Simon (Le Centre/PVL). Fermelement.

Vote sur la recevabilité du postulat n° 199

Le Conseil général considère, par 41 voix contre 19 et 6 abstentions, que le postulat n° 199 de M. Gérald Collaud est recevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 41 Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la recevabilité: 19 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 6 Baechler Amélie (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s)

Vote sur la transmission du postulat n° 199

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 15 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 199 de M. Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 15 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kriembühl David (PLR), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 2 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s)

- n° 1 de MM. Bernhard Altermatt et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un Service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal, quand bien même il considère que les auteurs de ce postulat vont très loin dans l'ingérence dans l'autonomie organisationnelle du Conseil communal, considère néanmoins ce postulat comme recevable vu qu'il n'est pas contraignant et que c'est pour simple étude que cette question peut être présentée au Conseil communal. Nous considérons donc ce postulat comme recevable et ne nous opposons pas à sa transmission.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Die Kinder und die Jugendlichen sind die Zukunft unserer Stadt. Sie werden eines Tages hier an unserer Stelle sitzen, gemeinsam mit einigen von uns und mit den Generationen, die uns nachfolgen. Der Kanton Freiburg und mit ihm seine Hauptstadt haben eine der jüngsten Bevölkerungen im statistischen Durchschnitt des Landes. Sie zahlen ein bisschen zu viel für die ausserschulische Betreuung, aber das ist nicht so schlimm haben wir heute gehört. Das hat dazu geführt, dass wir zwar in der aktuellen Impfkampagne vorerst weniger Impfdosen erhalten haben, aber es ist ein grosser Reichtum und zeugt von der Zukunftsfähigkeit und Zukunftsorientierung Freiburgs. Unsere Fraktion hat sich zum Ziel gesetzt die Politik der Stadt Freiburg nach Möglichkeiten noch stärker auf die künftigen Generationen auszurichten. Zu diesem Zweck haben wir ein Postulat eingereicht, mit dem wir den Gemeinderat bitten die Schaffung eines eigenen Dienstes für Kinder und Jugendliche zu prüfen, Herr Ammann, einfach zu prüfen. Der Beginn der neuen Legislatur mit frischen Kräften und neuen Ideen scheint uns ein guter Moment zu sein um sich mittelfristig mit einer Stärkung der Jugend- und Kindheitspolitik auseinander zu setzen, wie dies auch in anderen Städten der Fall ist.

Il va de soi que l'organisation interne de l'administration relève de la compétence du Conseil communal. Avec notre postulat nous n'entendons pas nous immiscer directement et outre mesure dans les structures de l'exécutif, mais nous voulons appuyer une tendance préexistante qui vise à renforcer la politique de l'enfance et de la jeunesse au sein de nos autorités. Je pensais que c'était utile de le souligner. Je ne sais pas pourquoi j'ai eu ce pressentiment qu'on allait sinon me reprocher de dépasser les limites attendues d'un membre de ce Conseil.

Le but affiché de notre postulat est d'amener une cohérence plus grande dans ce domaine important de la politique publique. La politique, en faveur des générations futures, sera appelée à se renforcer durant les années à venir. Par conséquent, il nous paraît impératif de réunir toutes les activités, services, programmes et actions qui touchent de près ou de loin les enfants et les jeunes au sein d'un seul Service ou d'une seule Direction. L'école n'en est que l'expression la plus visible et ne saurait à elle seule satisfaire au besoin identifié en la matière. Mais elle peut, elle doit être associée le plus étroitement possible au but extrascolaire de notre politique de l'enfance et de la jeunesse.

Die Mitte/GLP-Fraktion ist der festen Meinung, dass die heute angebotenen Dienstleistungen im Bereich der Kindheits- und Jugendpolitik mit einer Zusammenfassung in einem eigenen Dienst oder einer eigenen Direktion an Effizienz, an Sichtbarkeit und an Wirksamkeit gewinnen. Gerade im Bereich des sozialen Zusammenhalts bestehen schon heute nachhaltige und enge Verbindungen zur Schul- und Familienpolitik. Wir sind überzeugt, dass der Fokus auf die künftigen Generationen für die Kohäsion unserer städtischen Gemeinschaft von grossem Nutzen ist.

Au-delà de cette réflexion axée sur la réunion de ce qui appartient d'ores et déjà à un domaine interconnecté, nous attendons une plus grande cohérence, une vision orientée encore plus fortement vers des buts clairs, une stratégie consolidée et donc plus efficace. Cette efficacité nous l'entendons bien entendu dans le sens d'un usage judicieux des ressources disponibles, mais aussi dans le sens d'une efficacité renforcée et de résultats plus tangibles répondant aux besoins et attentes de la population de notre jeunesse, de nos familles et de leurs enfants.

Ich bedanke mich im Voraus herzlich für die Unterstützung des vorliegenden Postulats und für die Aufmerksamkeit.

Collaud Gérald (CG-PCS). Se préoccuper de l'enfance et de la jeunesse est évidemment à soutenir. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, outre le fait que je ne crois pas que ce soit le rôle du Conseil général de demander au Conseil communal de créer un nouveau Service, je me demande si ce n'est pas au Canton de légiférer dans ce domaine. Comme vous le savez, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), du Canton, existe déjà et demande depuis longtemps des moyens supplémentaires. Je propose ainsi aux postulants d'activer leurs relais au Grand Conseil pour faire en sorte que des ressources supplémentaires soient allouées à cette institution déjà existante.

Vonlanthen Marc (PS). Le premier postulat de la législature demande ainsi au Conseil communal d'étudier la création d'un Service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles. Sans aucune équivoque possible, le groupe socialiste est tout à fait favorable à l'idée de vouloir développer des politiques en faveur de la jeunesse et de l'enfance, dont nous devons évidemment particulièrement prendre soin. D'ailleurs, plusieurs idées, assimilables à autant de missions possibles du Service demandé, sont ressorties de la discussion concernant le postulat déposé par nos collègues du Centre lors de nos séances de préparation, idées dont le texte du postulat est par ailleurs totalement dépourvu, ce qui est tout de même surprenant lorsqu'on ne demande rien de moins que la création d'un Service.

Nous notons encore que plusieurs projets sont d'ores et déjà entrepris par les différents Services et Secteurs dans le but de développer les politiques en faveur de la jeunesse, mais qui ne se regroupent pas, en effet, sous un seul chapeau. On pense ici au Service des écoles, au Secteur de la cohésion sociale, à la santé scolaire, aux accueils et activités extrascolaires, au Secteur de contact école/parents/migrants, etc. Toutes ces activités peuvent et doivent naturellement encore être développées.

Ainsi, faute de réel développement dans le texte du postulat, qui nous permet de comprendre les intentions des co-auteurs et de voter en connaissance de cause, mais en étant toutefois soucieux de laisser la porte ouverte à ce qui pourrait effectivement être une bonne idée, le groupe socialiste s'abstiendra majoritairement dans son vote.

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical va soutenir le postulat n° 1, mais nous nous permettons d'y apporter quelques éléments. Pour le groupe libéral-radical, il n'y a pas de nécessité à créer un nouveau Service de l'enfance et de la jeunesse à proprement parler. Par contre, il serait très certainement opportun de modifier la dénomination de la Direction des Ecoles au vu des activités actuellement déjà déployées depuis de nombreuses années au sein de cette Direction notamment des accueils extrascolaires, par exemple. On pourrait peut-être même penser à y rattacher d'autres services si la dénomination devait changer. Dans ce sens, ce postulat aura le mérite d'éclaircir le Conseil communal dans ses futures réflexions.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Sans vouloir prolonger inutilement les débats, je me dois quand même de réagir à la prise de position du groupe PCS (sic) car la volonté n'est pas de créer un Service de l'enfance et de la jeunesse tel qu'il existe au niveau cantonal, évidemment. Vous pouvez aller sur le site www.politiqueenfancejeunesse.ch et vous verrez que la cartographie est grisée sur presque toute la Suisse sauf le canton de Fribourg. Plusieurs communes de Suisse ont une politique qui ne se résume donc pas à celle du canton mais à une vraie politique communale enfance/jeunesse, qui a pour pilier, certes, l'école mais dont l'école n'est pas le seul pilier. Il s'agit précisément pour nous de demander au Conseil communal d'adopter une organisation qui soit agile et qui lui permette de clarifier sa stratégie, de mettre en réseau toutes les personnes qui interviennent dans l'enfance et dans la jeunesse au sein de notre commune. Il ne s'agit pas précisément d'avoir des Services qui dépendent d'une Direction ou d'une autre, et d'alourdir les processus avec aussi les problèmes de transparence que cela peut avoir quand bien même on aimerait être le plus transparent possible. C'est cela le fond de notre proposition.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je vous prie d'une part de parler du groupe CG-PCS et non pas uniquement PCS. D'autre part, je n'ai pas inventé le nom Service de l'enfance et de la jeunesse, c'est bien celui que j'ai lu dans le postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 24 voix contre 22 et 18 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 1 de MM. Bernhard Altermatt et Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 24 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL),

Roelli Claire (PS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre la transmission: 22 Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jordan Simon (CG-PCS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 18 Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naima (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

- n° 2 de Mmes et M. Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa et Ilire Rrustemi (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention du label "Commune en santé"

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable et il en accepte la transmission pour étude.

Jordan Marine (PS). Les postulants demandent à la Ville d'étudier l'intérêt d'entreprendre des démarches nécessaires à l'obtention du label intercantonal "Commune en santé", développé par Promotion Santé Valais. La santé, qui comprend le bien-être physique, psychique et social, est un bien précieux. Elle est déterminée par des facteurs individuels, sociaux, économiques et environnementaux. La promotion de la santé a, elle, pour objectif de donner aux individus et à la collectivité les moyens d'agir favorablement sur les facteurs déterminants de la santé. En ce qui concerne ces facteurs déterminants environnementaux, c'est par la création d'environnements favorables à la santé que l'action peut être menée. C'est donc bien par une action concertée entre les différents acteurs politiques des différents niveaux communaux, cantonaux et nationaux qu'une prévention efficace dans le domaine de la santé peut être mise en place. Les communes ont donc un rôle à assurer, clairement, concernant le bien-être de ses habitants.

Ce label "Commune en santé" permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existantes sur un territoire communal, de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitants. Il permet de valoriser les mesures de prévention, de promotion, de santé, soutenues ou mises en œuvre déjà dans les communes.

Le canton de Fribourg a emboîté le pas des cantons du Valais, Vaud, Genève et Jura, en proposant à ses communes cette labellisation. Il collabore actuellement avec la Ville d'Estavayer pour une expérience pilote et est à la recherche d'autres communes qui souhaiteraient participer à ce processus toujours de manière pilote. Fribourg en fera-t-elle partie?

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 5 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 2 de Mmes et M. Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa et Ilire Rrustemi.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 5 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 3 de Mme et M. Christophe Giller et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner directement les parents, indépendamment de la crèche de leur(s) enfant(s)

Steiert Thierry, Syndic. Une fois de plus, le Conseil communal doit considérer ce postulat comme irrecevable. En effet, selon l'article 6 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, les communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueils nécessaires à la couverture des besoins en structure d'accueil extrafamilial. En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueils préscolaires et extrascolaires. Il semble donc clair que la loi cantonale ne permet que le subventionnement de places et non de parents. Une place pouvant être utilisée conjointement par plusieurs parents.

Dans ce sens, ce postulat ne peut pas être considéré comme recevable et nous vous prions d'en refuser la recevabilité.

Giller Christophe (UDC). J'aimerais juste un petit éclaircissement. Est-ce que l'on débat maintenant au sujet de la transmission ou de la recevabilité? Il me semble que ce n'est pas très clair ce soir. Pour la proposition n° 1, on a discuté du fond avant de voter sur la recevabilité. Aussi, j'aimerais bien que l'on me précise si là on débat sur la recevabilité ou sur la transmission.

Le Président. Là, nous débattons sur la recevabilité, vu que le Conseil communal a déclaré qu'il jugeait ce postulat irrecevable. Il faut que vous argumentiez sur la recevabilité de votre postulat.

Giller Christophe (UDC). Très bien, merci, mais on n'a pas fait ça comme cela avant.

Le Conseil communal se base donc sur l'article 6 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Je ne vais pas vous relire l'article qu'il a lu. Personnellement, je ne vois pas en quoi le fait de subventionner les parents contredit cet article. En effet, le législateur n'a certainement pas voulu se limiter lors de l'acceptation de cette loi en 2011. Une subvention donnée aux parents n'est pas incompatible avec cet article. On peut subventionner des places, mais pas fixer où elles sont. En subventionnant les parents, on subventionne indirectement des places. Je

donne un exemple. On a discuté durant cette séance du HC Fribourg-Gottéron qui vend des billets, par exemple places debout. On a une place mais on ne sait pas où elle est. On peut aller n'importe où, où on veut, avec une place debout. Donc, en subventionnant directement les parents, on subventionne indirectement des places. L'un n'est pas incompatible avec l'autre. Et d'ailleurs, peut-être pas dans le canton de Fribourg mais dans d'autres cantons, il y a des villes qui subventionnent les parents afin de laisser plus de flexibilité, donc cela n'est pas incompatible.

Zurich Simon (PS). C'est apparemment la soirée des vieilles casseroles puisque l'on a déjà voté sur un postulat similaire il y a deux ans. Ce serait donc une raison supplémentaire de considérer ce postulat comme irrecevable. C'est peut-être aussi une exception au principe que c'est dans les vieilles casseroles que l'on fait les meilleures soupes puisque ce postulat est aussi, à mon sens, une très mauvaise idée mais j'y reviendrai si on décide de le transmettre.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Quelle a été la prise de position du Bureau? Elle n'a pas été transmise. Est-ce que le Bureau l'a jugé recevable ou irrecevable? Ce serait peut-être un petit élément à nous donner pour chacune des propositions qui figurent dans cet ordre du jour.

Ah, il y a la liste à côté. Oui. Cela serait peut-être bien de le rappeler pour les débats.

Le Président. Cela a été effectivement transmis avec la convocation. De plus, lorsque j'ai commencé la discussion au point 8 "Décision quant à la transmission de la proposition et des postulats", j'ai informé le Conseil que "lors de sa séance du mercredi 9 juin 2021, le Bureau a accepté la qualification de la proposition et de tous les postulats et les a jugés recevables".

Nous allons donc voter sur la recevabilité de ce postulat n° 3.

Vote sur la recevabilité du postulat n° 3

Le Conseil général considère, par 42 voix contre 15 et 9 abstentions, que le postulat n° 3 de Mme et M. Christophe Giller et Marie Giller-Zbinden est irrecevable.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 15 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jordan Samuel (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la recevabilité: 42 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 9 Baechler Amélie (Vert-e-s), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

- n° 4 de Mmes et MM. Laurent Woeffray, Simon Zurich, Fanny Delarze et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une "Session des jeunes"

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable et il en accepte la transmission pour étude.

Woeffray Laurent (PS). Avant de commencer mon intervention, j'aimerais déclarer mes liens d'intérêts et annoncer que je suis membre du Comité du conseil suisse des activités de jeunesse, la faîtière des organisations de jeunesse et organisatrice de la session des jeunes au niveau fédéral.

La participation des enfants et des jeunes aux affaires de la ville est de la plus haute importance, non seulement parce que ce sont elles et eux qui devront vivre avec les décisions le plus longtemps, mais aussi parce que leur opinion est trop souvent ignorée.

La manière la plus durable pour inciter les enfants et les jeunes de participer au processus politique à long terme est de les impliquer tôt et d'une manière appropriée dans les processus décisionnels de la commune. En donnant la possibilité aux jeunes de participer aux discussions politiques, la Ville démontre que leurs préoccupations sont entendues, que leurs opinions sont bienvenues et qu'ils et elles font également partie de la société.

Le rapport "Commune amie des enfants, Bilan de la situation de la Ville de Fribourg, 2019" de l'UNICEF l'a démontré: il n'existe aujourd'hui en ville de Fribourg aucun canal politique, dans lequel les enfants et les jeunes de moins de 18 ans peuvent exprimer leurs besoins et avis sur les questions communales. C'est pourquoi ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une session des jeunes ouverte à tous les jeunes, indépendamment de leur profil ou absence de profil politique, pour qu'ils et elles puissent obtenir un aperçu de la politique et pour qu'ils et elles puissent donner leur avis sur les questions communales. Ceci ne permettrait à la Ville non pas seulement de mieux entendre les besoins des jeunes et leur avis sur les projets communaux, mais aussi de développer davantage l'intérêt des jeunes pour les processus de la société et de la commune.

Denn vergessen wir nicht: politische Partizipation ist wie Fahrrad fahren. Man erlernt es in jungen Jahren und verlernt es nie wieder. Auch wenn das Fahrrad vielleicht während einigen Jahren im Keller verstaubt, kann es an einem sonnigen Sonntag wieder hervorgeholt und damit zur Abstimmungsurne gefahren werden. Nur schon das Wissen, das Fahrrad fahren zu können und den Weg an die Urne zu kennen, gibt den Menschen das Gefühl, wertgeschätzt zu sein und Teil der Gesellschaft zu sein. Denn was gibt es schlimmeres, als Teil einer Gesellschaft und dessen Entscheidungsprozessen sein zu wollen, aber nicht zu wissen, dass und wie man dies kann.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, beauftragen wir den Gemeinderat damit, zu prüfen, ob den Kindern und Jugendlichen der Stadt Freiburg die Möglichkeit gegeben werden kann, im Rahmen einer kommunalen Jugendsession erste Einblicke in die Gemeindepolitik zu erhalten, ihre Meinung zu den verschiedenen Themen in die Diskussion einzubringen und so der idealen

Demokratie einen kleinen Schritt näher zu kommen. Ich bitte Sie daher, dieses Postulat anzunehmen.

Mauron Valentine (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s soutient la transmission du postulat demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une "Session des jeunes". Néanmoins, nous encourageons vivement le Conseil communal à envisager une solution plus concrète, comme par exemple, la mise en place "d'un Conseil des jeunes" doté d'un budget. Une telle solution permettrait de motiver les jeunes à participer, par la réalisation de projets tangibles, à la vie de notre ville à travers le regard de leur propre génération.

Nous sommes d'avis qu'une telle opportunité encouragerait davantage les jeunes à s'impliquer et à participer au développement de notre commune.

La Ville de Lausanne a, par exemple, mis en place Le Conseil des Jeunes de Lausanne en 2010. Il est constitué de 60 membres de 13 à 25 ans, issus de Lausanne et de sa région. Le but de ce Conseil est de représenter et de motiver les jeunes à participer à la vie locale et citoyenne, notamment en créant et en réalisant des projets dans la région lausannoise, tout en restant politiquement neutre.

Woeffray Laurent (PS). Je tiens juste à préciser que nous aimerions une session des jeunes et non pas un parlement des jeunes, ce qui est quand même différent. Un parlement des jeunes est un peu plus restreint aux jeunes qui sont déjà un peu dans le monde politique, tandis qu'une session des jeunes serait vraiment très ouverte à tout le monde. C'est un engagement moins grand d'y être présent pendant deux à trois jours par année, que de s'engager régulièrement.

Le Président. Merci pour cette précision intéressante.

Vote

Le Conseil général décide, par 59 voix contre 3 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 4 de Mmes et MM. Laurent Woeffray, Simon Zurich, Fanny Delarze et Immaculée Mosoba.

Ont voté en faveur de la transmission: 59 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamei Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 3 Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC)

- n° 5 de M. Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de collecter et de recycler les briques à boissons

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal est favorable à la transmission de ce postulat. Néanmoins, à la faisabilité technique et économique, il faudra ajouter une évaluation du bilan environnemental du recyclage des briques par rapport à la situation actuelle, à savoir l'incinération.

Wicht Pascal (UDC). La Suisse est globalement un bon élève en ce qui concerne le tri sélectif et le recyclage. Par contre, nous sommes très mauvais en ce qui concerne le recyclage des briques à boissons de type "Tetrapak", telles que les briques de lait, de jus de fruit, de thé froid, etc. A contrario, on constate que la part des briques recyclées atteint près de 50% sur l'ensemble de l'Union Européenne, plus de 90% en Belgique et au Luxembourg et plus de 70% en Allemagne et en Espagne.

En Suisse romande, seules les communes de Payerne et d'Avenches ont pour l'heure mis en place un tel recyclage. Dans le canton de Fribourg, il y a quelques points de récolte dans la partie alémanique, dans la région de Morat (Chiètres, Morat, Galmiz, Montilier).

Pourtant, et on le voit par le fait que cela se fait dans différents pays, il est techniquement tout à fait possible de séparer le carton de l'aluminium et des matières plastiques, afin de recycler convenablement la partie en carton, qui représente quand même les trois quarts du poids de ces briques. Cela représente au final près de 15'000 tonnes de carton que l'on pourrait, et devrait recycler au lieu de l'incinérer. Il y a une usine en Suisse qui pratique ce type de recyclage, à Weinfelden (TG). Cette usine dispose des capacités qui permettraient de traiter l'ensemble des briques utilisées en Suisse. Elle tourne aujourd'hui en sous-régime faute de matière à traiter. De plus, on peut espérer à terme avoir la possibilité de recycler également les parties aluminium et plastique. Une première usine de ce type vient d'être ouverte en Allemagne, à Cologne, il y a de cela à peine plus qu'un mois.

Divers sondages montrent en outre qu'en Suisse, près de neuf personnes sur dix souhaiteraient pouvoir recycler ces briques. Avec 700 millions d'unités par an, les briques sont le troisième type de contenant le plus fréquent après le verre et le PET.

Il y a donc probablement quelque chose de très intéressant à faire du point de vue écologique. Raison pour laquelle je demande au Conseil communal d'étudier la faisabilité, les modalités (récolte à la déchetterie des Neigles ou dans les déchetteries de quartier) et le coût d'une collecte des briques à boissons et de leur recyclage, et bien entendu, oui Mme la Conseillère communale, également le bilan écologique. Je vous remercie de bien vouloir soutenir ce postulat.

Woeffray Laurent (PS). Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité la transmission de ce postulat au Conseil communal. Vous pouvez donc être rassuré, M. B. Altermatt, que le groupe socialiste ne refuse pas de proposition juste parce qu'elle vient d'un parti de l'autre côté du spectre politique.

Notre groupe est convaincu que cette proposition s'inscrit bien dans les réflexions de la durabilité concernant la gestion des déchets que le Conseil communal est en train de mener. Il

nous semble être important de toujours analyser et améliorer le tri des déchets en ville de Fribourg et le groupe voit du potentiel dans la récolte et le recyclage des briques à boissons.

Le Conseil communal est actuellement dans un processus de refonte de sa stratégie et du règlement de gestion des déchets. Nous l'encourageons à y intégrer des réflexions au sujet des briques à boissons et d'analyser également les énergies grises émises par ce recyclage, afin que le recyclage n'aille pas finalement à l'encontre de ce qui est visé, à savoir la durabilité des décisions et des mesures.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 66 membres ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 5 de M. Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 66 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

- n° 6 de Mmes et M. Sophie Delaloye, Fanny Delarze et Guy-Noël Jelk (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'afficher son soutien à la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la phobie des personnes intersexuées

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable et il en accepte la transmission pour étude.

Delaloye Sophie (PS). A l'heure où certains politiciens s'inquiètent de savoir ce qu'il se passe dans les écoles du canton et souhaitent savoir si les élèves sont soumis à de la propagande politique, je vais entrouvrir pour vous la porte d'une salle de classe. Je vous assure que là où certaines personnes pourraient voir de la propagande, il n'y a que de la bienveillance. Je connais une enseignante qui a sur son bureau un gobelet aux couleurs de l'arc-en-ciel. Pour tout un chacun, c'est un porte-crayons, mais pour certains élèves, c'est un symbole. C'est le signe que dans cette salle de classe, il ou elle est bienvenu-e; que dans cette salle de classe, il ne sera toléré aucune discrimination, aucune injure, aucune plaisanterie douteuse adressée aux membres de la communauté LGBTQI+. Dans chaque classe, il y a au minimum une personne concernée, un ou une élève qui a une attirance romantique ou sexuelle différente de celle de la majorité, un ou une élève qui n'est pas à l'aise avec le genre qui lui a été assigné à la naissance,

un ou une élève qui se pose des questions. Ce petit gobelet porte-crayons, c'est peut-être un détail pour vous, mais pour cet-te élève, cela veut dire beaucoup.

Notre postulat demande que la Ville de Fribourg lance un tel signal aux membres de la communauté LGBTQ+. Le 17 mai a été choisi comme date symbolique pour la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie pour commémorer la décision de l'OMS le 17 mai 1990 de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale.

Si, depuis février 2020, dans le code pénal suisse, les appels à la haine et les actes discriminatoires basés sur l'orientation sexuelle sont sanctionnés, les paroles et les actes homophobes n'ont pour autant pas totalement disparu.

Mettre en avant cette journée, c'est un petit peu comme le gobelet porte-crayons de notre enseignante.

Il serait beau que Fribourg affiche son ouverture en faisant flotter, à l'instar d'autres villes de Suisse et du monde, un ou des drapeaux aux couleurs de l'arc-en-ciel, à l'occasion du 17 mai de chaque année.

Quelque part, au-delà de l'arc-en-ciel, c'est le visage d'une ville inclusive et solidaire que nous voulons montrer.

Jelk Guy-Noël (PS). Je prends la parole en tant que cosignataire du postulat. Mettre en avant cette journée du 17 mai est une marque importante afin de rappeler que tant l'homophobie que la transphobie ou toute autre discrimination concernant l'orientation sexuelle est à bannir de notre société. Nous connaissons, toutes et tous, les abominables dérives, soit historiques, soit actuelles, qui se sont passées ou qui malheureusement se passent encore. Une collectivité qui donne les moyens de reconnaître toutes ces minorités en leur prouvant leur totale intégration renforce sa démocratie.

C'est pour ces raisons que je vous recommande de transmettre, avec votre cœur, notre postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 3 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 6 de Mmes et M. Sophie Delaloye, Fanny Delarze et Guy-Noël Jelk.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 4 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Wicht Pascal (UDC)

9. Divers

A. Réponse aux questions

- n° 204 (2016-2021) de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la possibilité d'ouvrir les places de stationnement déjà construites dans le parking de Péroilles Centre pour compenser celles supprimées le long du boulevard de Péroilles et de la route des Arsenaux

Le Président. Mme M.-G. Morel-Neuhaus n'étant plus membre de notre Conseil, cette question a été reprise par M. David Krienbühl.

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du 30 mars 2021, Mme M.-G. Morel-Neuhaus posait la question suivante:

"N'ayant pas trouvé l'occasion lors des deux dernières séances, vu l'heure tardive, de poser la question suivante, je me permets de la poser ce soir, qui est la toute dernière possibilité pour moi. Il s'agit de la suppression des 62 places de parc sur Péroilles et de 16 places de parc à la route des Arsenaux, zone fortement habitée.

Afin d'empêcher les automobilistes de tourner en rond, peut-on prévoir d'ouvrir des places de parc par l'ouverture des places de parc déjà construites du parking du Péroilles Centre? M. Jean-Claude Cotting, Administrateur de Péroilles-Centre, serait très heureux de recevoir cette permission. Il s'agit d'environ une trentaine de places.

Avec cette suppression de plus de 70 places de stationnement, c'est le moment idéal d'accorder cette permission car la mobilité ne doit pas seulement être accordée aux cyclistes, mais à tous les utilisateurs: piétons, automobilistes et cyclistes, qui eux utilisent également les routes et ont des places de parc gratuites.

La gérance des TPF du parking de la Gare m'a répondu qu'il serait également possible d'offrir des places de parc en plus. Le nombre exact, au vu des travaux à venir, n'est pas encore connu".

Réponse du Conseil communal

Il convient de répondre à cette question, qui a été posée à plusieurs reprises dans le passé, principalement par une approche légale et de stratégie de planification de la mobilité.

En effet, le parking de Pérolles-centre est localisé dans un espace dont la gestion est dictée par un plan d'aménagement de détail (PAD). Ce dernier définit, entre autres, l'affectation donnée aux différents niveaux du parking, la quantité de places de parc autorisées et la manière dont celles-ci peuvent être exploitées. En se référant à ce document, nous constatons que le niveau du parking, où se situent les 30 places de parc dont il est question, est considéré comme une surface de dépôts. Dès lors, une modification de cette affectation devrait suivre différentes procédures. Elles consisteraient en une modification du PAD, probablement une procédure d'obtention de permis de construire, et aussi pour satisfaire aux exigences de l'Office de protection de l'environnement, une procédure d'adaptation de la notice d'impact sur l'environnement de cet ouvrage.

Pour rappel, le "Pérolles-centre" était dans un premier temps au bénéfice d'un permis de construire prévoyant la réalisation de 167 places de parc, dont 33 seulement étaient réservées à l'usage des "visiteurs-clients". En 1994, les promoteurs ont demandé la possibilité d'agrandir l'offre en places de parc "visiteurs-clients" de leur parking. La Ville, afin de satisfaire cette demande, avait pris un certain nombre de mesures d'accompagnement permettant la création de 178 places de parc "visiteurs-clients" supplémentaires, en supprimant par exemple du stationnement en surface dans les rues voisines (Locarno, Saint-Paul, Reichlen, Simplon).

Ce parking hérite aujourd'hui de cette offre en stationnement très généreuse. Dès lors, au-delà des procédures précitées, une augmentation de la capacité de places ne répondrait plus aux exigences de la politique de stationnement, qui est davantage restrictive qu'auparavant. En effet, le secteur Pérolles et Arsenaux possède une très forte concentration en matière de places de stationnement. Il y a 4'200 places de stationnement au total, avec une grande majorité de stationnement privé à usage privé (places pour les emplois et les habitants). Le boulevard et les rues adjacentes comptabilisent à eux seul 580 places de stationnement à usage public situées sur le domaine public. De plus, il semblerait que le parking du Pérolles-Centre connaît une fréquentation à la baisse depuis quelques années.

Le nombre de places dans l'ensemble du secteur est ainsi très largement excédentaire par rapport aux exigences fixées par la politique communale de stationnement. Il suffit largement à couvrir la part de vignettes-habitants (373 unités en 2019) ainsi que les besoins en stationnement pour les visiteurs-clients. Le concept de stationnement du plan d'aménagement local (PAL) relève le fonctionnement principalement pendulaire de ce secteur. Les enquêtes effectuées dans le cadre de la révision du PAL confirment que celui-ci offre des capacités de stationnement inutilisées, y compris sur le domaine public, contrairement à d'autres quartiers en ville (par exemple Bourg, Alt). Ainsi, malgré la suppression des 62 places de parc pour voitures situées sur le tronçon du boulevard de Pérolles (en direction de Marly) nécessaires à l'aménagement de la piste cyclable et la transformation de 16 places supplémentaires sur la route des Arsenaux, il subsistera un nombre conséquent et suffisant de places de stationnement disponibles dans le secteur.

Enfin, concernant les automobilistes qui tournent en rond à la recherche d'une place, la suppression de ces places de parc pourrait venir améliorer la situation, car il est à relever que les places de stationnement sont au contraire une source non négligeable de bruit et de pollution, puisque ce sont elles qui attirent des véhicules et engendrent des manœuvres.

Concernant la possibilité d'aménager des places de stationnement supplémentaires dans le parking de la Gare routière (sans autre mécanisme de compensation ou réattribution), cela constituerait une violation des conditions qui étaient imposées dans le PAD et le permis de construire lors de sa construction. L'augmentation de l'offre en stationnement à cet endroit, sans lien avec d'autres projets, nécessiterait de satisfaire aux exigences de protection de l'environnement, d'élaborer une procédure d'adaptation de la notice d'impact sur l'environnement et de passer par une demande de permis de construire qui sera opposable aux tiers, donc avec un risque élevé de procédure. Mais avant toute chose, cette augmentation du nombre de places devrait être conforme à la politique communale de stationnement, ce qui sera difficilement le cas puisque ce document démontre qu'il y a déjà une offre largement excédentaire au centre-ville.

Krienbühl David. J'ai effectivement repris cette question de notre ancienne collègue. Oui, je suis satisfait de la réponse, mais je ne veux pas prolonger les débats pour autant. Il y a la révision générale du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé et je me réjouis d'avoir une réponse plus globale avec la proposition n° 19, déposée lors de la dernière législature. J'incite le Conseil communal à faire toute la lumière sur sa future stratégie en matière de stationnement en ville de Fribourg.

- n° 4 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux pannes des radars, ainsi que des feux de régulation ou de circulation

En l'absence de Mme Véronique Grady, la réponse à la question n° 4 est reportée à une prochaine séance.

B. Autres Divers

- Nouveaux postulats

- n° 7 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les mesures actuelles de promotion des sports dans l'optique de l'égalité des chances et des droits et de proposer des mesures correctives et/ou d'encouragement

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Ce postulat demande à la Ville de procéder à une analyse de la place des femmes dans le sport, c'est-à-dire d'étudier les mesures actuelles de promotion, les subventions accordées et les modes d'utilisation des infrastructures sportives pour en identifier les bénéficiaires actuel-le-s.

Comme la Ville de Lausanne l'a fait, il s'agirait d'établir tout d'abord un rapport sur les pratiques sportives des femmes, pour vérifier l'application du principe de l'égalité (accès aux infrastructures et utilisations, offres disponibles, mesures d'encouragement, adaptation aux besoins spécifiques).

Puis de proposer des mesures correctives ou/et d'encouragement adaptées afin d'assurer une meilleure égalité (meilleure répartition des ressources publiques? fonds pour l'égalité dans le sport? campagne de sensibilisation? formation des clubs? etc.).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 8 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Elisa Nobs (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre les projets Midnight Sport et Culture, Open Sunday, Urban Training et SuperCamp à tous les quartiers de la ville

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Ce postulat demande à la Ville d'étudier, d'une part, la possibilité d'étendre ces programmes de prévention à tous les quartiers de la ville pour des questions d'égalité de chances et de droits et, d'autre part, d'évaluer comment concevoir d'autres formes de dispositifs participatifs pour les jeunes et les enfants.

En effet, de tels programmes permettent l'acquisition de modes de vie sains (mouvement et liens sociaux), l'accès à des moments de convivialité/de sport et la possibilité de se responsabiliser; ils offrent ainsi des opportunités de formation pour et par les jeunes.

Sur le même modèle, de nouvelles offres pourraient être développées en mettant à disposition des lieux de spectacles ou/et les salles polyvalentes des écoles pour faciliter l'accès à des activités théâtrales, chorales ou autres, sur la base de partenariats avec des acteurs culturels et des artistes de la ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 9 de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de stabiliser les charges du personnel en vue des conséquences fiscales de la pandémie de covid-19

Schenker Claude (Le Centre(PVL).

Développement du postulat

Les charges de personnel croissent à très vive allure à la Ville de Fribourg depuis de nombreuses années. Aux comptes 2020, elles ont augmenté de 3,2 millions de francs (+5,1%) par rapport à

2019 pour atteindre 66,2 millions de francs. Au budget 2021, il est prévu d'augmenter encore ces charges de plus de 2% (17,65 EPT) pour atteindre des coûts annuels de 67,5 millions de francs (565 EPT). Or, d'une part, ni le nombre de contribuables ni les rentrées fiscales n'augmentent plus guère; preuve en soit le fait que les charges de personnel passent actuellement de 25 à 28% des charges totales. D'autre part, une forte diminution des rentrées fiscales suite à la pandémie de covid-19 est à prévoir pour les prochains exercices. En outre, l'un des principaux freins potentiels à la fusion est justement, de l'avis des communes voisines, la forte dotation de la capitale en personnel et les coûts très élevés qui en découlent. Depuis des années, le Conseil communal estime maîtriser les charges de personnel, alors qu'elles augmentent chaque année de 1,5% (objectif déclaré) à plus de 5%. L'optimisation de la transparence et de la présentation de la dotation telle qu'évoquée au budget 2021 (p. 29, A. et 1.) est insuffisante. Le présent postulat demande une nouvelle analyse de la politique du personnel pour l'adapter aux réalités budgétaires, en revoyant à la baisse l'objectif artificiel de +1,5% par an et en réduisant drastiquement les nouveaux engagements, hormis les possibilités d'apprentissage. Afin de préserver les buts louables de la politique du personnel tels qu'exposés au budget 2021 (p. 29, introduction), il s'agira de ne prononcer aucun licenciement de ce fait mais de planifier si nécessaire la renonciation à certaines tâches non essentielles.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 10 de Mmes Caroline Revaz et Ana Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de publier en ligne les données d'accessibilité des espaces publics, des locaux administratifs et des lieux privés accessibles au public

Fontes Martins Ana (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Pour les personnes en situation de handicap, connaître l'accessibilité des lieux et des bâtiments est essentiel et indispensable pour pouvoir participer à la vie sociale. Ce postulat demande la création d'une carte numérique répertoriant l'accessibilité des espaces publics, des locaux administratifs et des lieux privés accessibles au public. Ce type de carte a déjà été réalisé dans plusieurs villes romandes avec l'aide de Pro Infirmis dans le cadre du projet "données numériques d'accessibilité". Ces données seront non seulement précieuses pour des personnes en situation de handicap, mais également pour tout un chacun qui prévoit de se mouvoir en ville de Fribourg.

<https://www.proinfirmis.ch/fr/prestations/vaud/suisse-accessible.html>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 11 de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Fabienne Menétrey et Mathilde Vonlanthen (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité que la Ville de Fribourg adhère au projet "trans welcome"

Goy Camille (Vert·e·s).

Développement du postulat

Depuis mars 2018, Transgender Network Switzerland (TGNS), l'organisation nationale de et pour les personnes transgenres, propose le projet *trans welcome*¹. Avec ce dernier, TGNS accompagne diverses entreprises, organisations non-gouvernementales et administrations publiques pour soutenir les personnes trans dans le monde du travail, en mettant en place un environnement accueillant à leur égard et en assurant des conditions propices aux processus de coming out.

Deux enquêtes effectuées par TGNS en 2014 et 2017 montrent que la situation professionnelle des personnes trans et en coming out est fortement marquée par les discriminations. Ainsi, le taux de chômage des personnes trans en âge de travailler est cinq fois plus élevé que le taux de chômage moyen en Suisse; 16% des entreprises éviteraient d'engager une personne trans; plus de 30% des personnes trans au chômage ont été licenciées en raison de leur identité de genre; et dans environ 25% des cas, le coming out s'est soldé par une dissolution des rapports de travail ou a conduit à une dégradation des conditions de travail de la personne trans².

Cette situation est fortement et doublement dommageable. Pour les personnes trans, cela signifie trop souvent un risque de subir des discriminations dans le monde du travail, de se voir refuser un emploi, licencier ou maltraiter (harcèlement, prénom et pronom d'usage refusés, etc.) et de se retrouver dans des situations financièrement précaires et/ou de stress important lors d'un coming out. Pour les entreprises et administrations publiques, il s'agit d'une perte de compétences professionnelles et de compétitivité.

Le projet *trans welcome* vise à remédier à une situation, notamment en accompagnant les entreprises et en mettant à leur disposition différentes prestations pour mettre en place un environnement de travail inclusif pour les personnes trans. De nombreuses entreprises, organisations non-gouvernementales et administrations publiques ont déjà apporté leur soutien à *trans welcome* et se sont engagées en faveur de la diversité. Parmi elles, on compte l'administration fédérale, les villes de Berne, Genève, Kloten et Zurich, ainsi que l'Université de Fribourg.

En tant qu'employeuse, la Ville de Fribourg a, elle aussi, un rôle important à jouer pour montrer l'exemple et mettre en œuvre une culture du travail inclusive pour les personnes trans.

Soutenir un tel projet permettrait non seulement de s'engager concrètement en faveur des personnes trans sur leur lieu de travail, mais aussi d'afficher un clair et fort signal d'ouverture, de respect et de soutien aux personnes trans et en coming out.

¹ Pour plus d'informations: <https://www.transwelcome.ch/fr/>

² Enquêtes TGNS sur la situation professionnelle des personnes trans en Suisse (2014 et 2017), résultats disponibles sur: <https://www.transwelcome.ch/fr/informationen/arbeitsituation-von-trans-menschen-frz/>

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer et d'apporter son soutien au projet *trans welcome* et d'ainsi revendiquer ouvertement un environnement de travail accueillant à l'égard des personnes trans, par exemple en veillant à former le personnel des ressources humaines et les cadres de l'administration sur les questions de transidentité, de diversité, de langage inclusif et d'égalité de genre.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 12 de Mmes et MM. Marine Jordan, Benoît Dietrich, Laurent Woeffray et Rana Bassil (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'intérêt de mettre un fond pour le développement de l'activité physique et du sport pour tou·te·s à disposition des clubs sportifs et autres associations de la commune

Jordan Marine (PS).

Développement du postulat

Les postulant·e·s demandent à la Ville d'étudier l'intérêt de mettre à disposition des clubs sportifs de la Ville et autres associations (associations de quartier, d'intégration de migrant·e·s etc.) un fond pour le développement de l'activité physique et du sport pour tou·te·s, indépendamment de l'âge, du genre, de la condition physique ou des moyens financiers, à l'image de ce qui se fait par la Ville de Lausanne¹, dans le cadre du projet cantonal vaudois "Sport-Santé"².

Ce fond permet l'attribution d'un montant financier pour toute action citoyenne ou associative qui propose un projet allant dans le sens de l'encouragement du sport et du mouvement pour tou·te·s. Afin de permettre un accès facilité à toutes associations, le formulaire de dépôt devrait être simple et compréhensible.

La promotion du mouvement pour tous les publics, en particulier les plus sédentaires, est un enjeu majeur de santé publique³. Les impacts de l'activité physique sont bien documentés⁴ et ne sont plus à prouver en termes de bénéfices sur la santé physique (prévention des maladies non transmissibles telles que maladies cardio-vasculaires, diabète, hypertension, surpoids etc.), mentale et sociale. L'activité physique agit sur la construction d'une bonne estime de soi et sur la gestion du stress, entre autres.

¹ <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/sport-et-cohesion-sociale/sports/a-propos/fonds-sport.html>

² <https://www.vd.ch/themes/santé-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/projets-sport-sante/#:~:text=L'Etat%20de%20Vaud%20soutient,selon%20les%20crit%C3%A8res%20sous%20mentionn%C3%A9s>

³ <https://www.who.int/dietphysicalactivity/fr/>

⁴ Notamment:

- <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion>
- <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>
- <https://www.santepsy.ch/fr/pages/sante-mentale-covid-19/l-importance-du-mouvement-et-de-l-activite-physique-1019>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 13 de Mmes et MM. Simon Zurich, Rana Bassil, Sophie Delaloye, Fanny Delarze, Naïma Khamel Seewer, Immaculée Mosoba, Nadège Piller, Ilire Rrustemi et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur des mesures structurelles de lutte contre le harcèlement de rue et contre le sentiment d'insécurité qu'il génère

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport proposant des mesures structurelles permettant de lutter efficacement contre le harcèlement de rue et contre le sentiment d'insécurité qu'il génère.

Le rapport analysera notamment les mesures possibles dans les domaines suivants:

- Espace public: aménagement, illumination, visibilité des passant·e·s;
- Intégration des usagères et usagers: démarches participatives, marches exploratoires, sensibilisation visant une solidarité des usagères et usagers de l'espace public;
- Formation: cours à l'attention notamment des employé·e·s de la Ville, des forces de police, des tenancières et tenanciers de bar, des employé·e·s des transports publics et agent·e·s de sécurité.

À la suite d'un premier postulat déposé en 2017, la Ville de Fribourg a mandaté en 2019 la Haute école de travail social Fribourg pour réaliser une étude sur le harcèlement de rue, un fléau découlant du sexisme. Un plan d'action a ensuite été élaboré par le Secteur de la cohésion sociale. Ce plan d'action présente de nombreuses mesures, visant principalement à renforcer la sensibilisation contre ce fléau et à assurer les échanges et la participation des associations et personnes concernées.

Force est de constater que de nombreux autres facteurs ont une influence sur le sentiment de sécurité en ville et sur le harcèlement. L'aménagement de l'espace public est ainsi un facteur décisif: historiquement considéré comme un espace masculin, il a été principalement développé par ou pour les hommes. Cela crée un impact considérable pour les femmes, en augmentant la charge mentale, en conduisant à des stratégies d'évitement, voire au retrait de l'espace public. Il est donc nécessaire d'aménager l'espace public pour rendre la ville plus inclusive et accueillante et de veiller à ce que l'espace public soit attractif et fréquenté par tou·te·s, particulièrement par les femmes. Il convient de ne pas traiter cette catégorie de la population comme un groupe homogène mais de prendre en compte d'autres caractéristiques sociales telles que l'identité sexuelle, le fait d'être une femme racisée, la diversité fonctionnelle ou encore l'âge.

En intégrant la perspective de genre dans l'aménagement de l'espace public (mobilier, éclairage...) la Ville participera à la poursuite de l'objectif n°11 de l'Agenda 2030 des Nations Unies, "Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables", et

particulièrement le point 11.7: "D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs".

La Ville étudiera en outre la possibilité de mieux intégrer les usagères et les usagers de l'espace public, notamment par le biais de démarches participatives et/ou de marches exploratoires. Elle complétera les projets de campagnes de sensibilisation par une communication visant à renforcer la solidarité entre usagères et usagers.

Finalement, la Ville mettra sur pied des formations ou soutiendra les offres de formation existantes destinées aux personnes potentiellement confrontées au harcèlement de rue dans le cadre de leur fonction, notamment les agents de la Police locale, les tenancières et tenanciers de bar, les employé·e·s des transports publics et les agent·e·s de sécurité.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 14 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures pour redynamiser les rues de la ville afin de faire face au changement climatique

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport proposant des mesures pour redynamiser les rues de quartier. Par cette redynamisation des rues, nous entendons la transition qui devra amener les rues de la ville d'un état actuel d'espace routier stérile à un état d'espace public dynamique et convivial en mesure de faire face notamment au changement climatique.

Si la population suisse a rejeté la loi sur le CO₂, celle-ci a été acceptée par 67,3% des votant·e·s en Ville de Fribourg. Il existe donc dans la commune une véritable sensibilité pour la protection de l'environnement et du climat. Malheureusement, le rejet de la loi sur le CO₂ engendra des retards pour atteindre les objectifs climatiques qui ont été fixés par les collectivités publiques et découlant de l'Accord de Paris, y compris pour la Ville de Fribourg. Dans sa réponse au postulat 124, le Conseil communal a montré que les émissions individuelles de CO₂ en ville de Fribourg sont 15% supérieures à la moyenne suisse. Il importe ainsi d'autant plus d'agir rapidement pour la protection du climat et également pour l'adaptation au changement climatique pour laquelle les rues de la ville recèlent un potentiel très important. Le Conseil communal a défini dans sa stratégie de transition énergétique de réduire jusqu'en 2035 les émissions de gaz à effet de serre (hors mobilité) d'un tiers comparé à 2019. Ceci devient d'autant plus urgent en raison du rejet de la loi sur le CO₂ au niveau national. La Ville de Fribourg doit maintenant assumer un rôle d'exemple, poursuivre avec vigueur la politique énergétique et environnementale actuelle et se fixer des objectifs plus ambitieux pour atteindre une neutralité carbone bien avant 2050.

Le Conseil communal est donc chargé de présenter:

- 1) Un bilan des mesures prises jusqu'à maintenant afin de végétaliser les rues;
- 2) Des mesures qui permettront à Fribourg de faire sa part malgré tout et à la Ville d'atteindre ses objectifs climatiques dans les délais. De manière générale, ces mesures devraient être guidées par le principe qui veut que par défaut, la rue est un espace public convivial, végétalisé et à disposition de la population. Il examinera en particulier la réduction de la surface des axes routiers suivants, afin de les végétaliser, si possible en intégrant la population riveraine à la conception et l'entretien des surfaces végétalisées:
 - zones de rencontre et zones 30, y compris futures zones 30;
 - boulevard de Pérolles et rues adjacentes;
 - avenue Jean-Marie-Musy, route des Vieux-Chênes et route de Tavel;
 - route de Bourguillon;
 - route de la Fonderie, route de Beaumont et route de la Gruyère;
- 3) Une revue des bases réglementaires qui pourraient être modifiées pour atteindre ces objectifs, notamment en termes de mise à disposition des bords de rue pour des jardins urbains ou tout type "d'empiètement" en mesure de favoriser la cohésion sociale, la végétalisation et la mobilité douce.
- 4) Un calendrier pour la mise en œuvre des mesures retenues.

Ce postulat s'inscrit dans la continuité du postulat n° 160 (C. Allenspach, S. Zurich et M. Vonlanthen) demandant d'étudier la généralisation du principe de compartimentage dans les rues de quartier. Une fois le principe de compartimentage acquis, l'espace des rues sera libéré et le présent postulat pourra servir de base de réflexion pour les redynamiser.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 15 de Mme et MM. Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures de mobilité pour atteindre ses objectifs climatiques

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport proposant des mesures dans le domaine de la mobilité permettant à la Ville de Fribourg de ne pas prendre de retard pour atteindre ses objectifs climatiques à la suite du rejet, au niveau fédéral, de la loi sur le CO₂.

Si la population suisse a rejeté la loi sur le CO₂, celle-ci a été acceptée par 67,3% des votant-e-s en Ville de Fribourg. Il existe donc dans la commune une véritable sensibilité pour la protection de l'environnement et du climat. Malheureusement, le rejet de la loi sur le CO₂ engendrera des retards pour atteindre les objectifs climatiques qui ont été fixés par les collectivités publiques et découlant de l'Accord de Paris, y compris pour la Ville de Fribourg. Dans sa réponse au postulat

124, le Conseil communal a montré que les émissions individuelles de CO₂ en ville de Fribourg sont 15% supérieures à la moyenne suisse. Il importe ainsi d'autant plus d'agir rapidement pour la protection du climat. Le Conseil communal a défini dans sa stratégie de transition énergétique de réduire jusqu'en 2035 les émissions de gaz à effet de serre (hors mobilité) d'un tiers comparé à 2019. Ceci devient d'autant plus urgent en raison du rejet de la loi sur le CO₂ au niveau national. La Ville de Fribourg doit maintenant assumer un rôle d'exemple, poursuivre avec vigueur la politique énergétique et environnementale actuelle et se fixer des objectifs plus ambitieux pour atteindre une neutralité carbone bien avant 2050.

Le Conseil communal est donc chargé de présenter:

- 1) Un bilan des mesures prises jusqu'à maintenant dans le domaine de la mobilité, notamment en matière de stationnement, d'électrification du parc automobile et autres limitations des émissions.
- 2) Des mesures qui permettront à Fribourg de faire sa part malgré tout et à la Ville d'atteindre ses objectifs climatiques dans les délais. Il examinera en particulier:
 - la mise en place rapide de la limitation à 30 km/h annoncée par le Conseil communal;
 - les mesures, y compris financières, permettant à la population de renoncer le plus possible aux transports individuels motorisés et de miser sur les transports publics et la mobilité douce;
 - les mesures visant au remplacement progressif des moteurs thermiques par des moteurs électriques.
- 3) Un calendrier pour la mise en œuvre des mesures retenues.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 16 de Mme et MM. Samuel Jordan, Denise Cardoso de Matos-Berger, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures pour combattre les îlots de chaleur

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport proposant des mesures permettant de combattre les îlots de chaleur afin que la Ville de Fribourg ne prenne pas de retard pour atteindre ses objectifs climatiques à la suite du rejet, au niveau fédéral, de la loi sur le CO₂.

Si la population suisse a rejeté la loi sur le CO₂, celle-ci a été acceptée par 67,3% des votant-e-s en Ville de Fribourg. Il existe donc dans la commune une véritable sensibilité pour la protection de l'environnement et du climat. Malheureusement, le rejet de la loi sur le CO₂ engendra des retards pour atteindre les objectifs climatiques qui ont été fixés par les collectivités publiques et découlant de l'Accord de Paris, y compris pour la Ville de Fribourg. Dans sa réponse au postulat 124, le Conseil communal a montré que les émissions individuelles de CO₂ en ville de Fribourg

sont 15% supérieures à la moyenne suisse. Il importe ainsi d'autant plus d'agir rapidement pour la protection du climat. Le Conseil communal a défini dans sa stratégie de transition énergétique de réduire jusqu'en 2035 les émissions de gaz à effet de serre (hors mobilité) d'un tiers comparé à 2019. Ceci devient d'autant plus urgent en raison du rejet de la loi sur le CO₂ au niveau national. La Ville de Fribourg doit maintenant assumer un rôle d'exemple, poursuivre avec vigueur la politique énergétique et environnementale actuelle et se fixer des objectifs plus ambitieux pour atteindre une neutralité carbone bien avant 2050. Le Conseil communal est donc chargé de présenter:

1. Un bilan des mesures prises jusqu'à maintenant pour combattre les îlots de chaleur;
2. Des mesures qui permettront à Fribourg de faire sa part malgré tout et à la Ville d'atteindre ses objectifs climatiques dans les délais fixés, voire avant. Il examinera en particulier les mesures nécessaires pour remédier aux îlots identifiés aux endroits suivants:
 - quartier de la Gare;
 - site de blueFACTORY;
 - Planche-Supérieure;
 - croisement route de Berne – route de la Heitera – route Saint-Barthélemy – route de Tavel;
 - route du Jura;
 - place Georges-Python.
3. Un calendrier pour la mise en œuvre des mesures retenues.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 17 de Mme et MM. Simon Zurich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures énergétiques pour atteindre ses objectifs climatiques

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport proposant des mesures dans le domaine de l'énergie permettant à la Ville de Fribourg de ne pas prendre de retard pour atteindre ses objectifs climatiques à la suite du rejet, au niveau fédéral, de la loi sur le CO₂.

Si la population suisse a rejeté la loi sur le CO₂, celle-ci a été acceptée par 67,3% des votant-e-s en Ville de Fribourg. Il existe donc dans la commune une véritable sensibilité pour la protection de l'environnement et du climat. Malheureusement, le rejet de la loi sur le CO₂ engendra des retards pour atteindre les objectifs climatiques qui ont été fixés par les collectivités publiques et découlant de l'Accord de Paris, y compris pour la Ville de Fribourg. Dans sa réponse au postulat 124, le Conseil communal a montré que les émissions individuelles de CO₂ en ville de Fribourg sont 15% supérieures à la moyenne suisse. Il importe ainsi d'autant plus d'agir rapidement pour la protection du climat. Le Conseil communal a défini dans sa stratégie de transition énergétique

de réduire jusqu'en 2035 les émissions de gaz à effet de serre (hors mobilité) d'un tiers comparé à 2019. Ceci devient d'autant plus urgent en raison du rejet de la loi sur le CO₂ au niveau national. La Ville de Fribourg doit maintenant assumer un rôle d'exemple, poursuivre avec vigueur la politique énergétique et environnementale actuelle et se fixer des objectifs plus ambitieux pour atteindre une neutralité carbone bien avant 2050. Le Conseil communal est donc chargé de présenter:

- 1) Un bilan des mesures prises jusqu'à maintenant dans le domaine de l'énergie
- 2) Des mesures qui permettront à Fribourg de faire sa part malgré tout et à la Ville d'atteindre ses objectifs climatiques dans les délais. Il examinera en particulier:
 - les mesures nécessaires pour l'obtention du label GOLD à l'European Energy Award;
 - une planification solaire globale sur le modèle de la Ville de Carouge;
 - des investissements communaux pour développer des centrales solaires;
 - d'éventuels compléments à apporter au système de subventions en matière d'énergie actuellement en place;
 - l'accélération du développement du chauffage à distance avec une sortie planifiée du gaz naturel comme agent énergétique fortement émetteur de CO₂;
 - l'assainissement du parc immobilier de la Ville;
 - les possibilités de valorisation des déchets et des eaux usées pour le chauffage.
- 3) Un calendrier pour la mise en œuvre des mesures retenues.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- **Nouvelles questions**

- n° 7 de Mme Valentine Mauron (Vert·e·s) relative à la stratégie de gestion des déchets sauvages (littering)

Mauron Valentine (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s souhaiterait savoir quelles sont les prochaines étapes du plan visant à gérer la crise des déchets sauvages. En début d'année 2020, le Canton de Fribourg s'est attaqué à ce fléau des déchets sauvages en lançant une campagne de sensibilisation. L'idée était ensuite, avec l'arrivée des beaux jours, de mener des actions plus répressives, comme les sanctions. Nous aimerions savoir si la Ville s'investit dans ce projet cantonal avec des actions précises. Si oui, où en est actuellement la situation?

Nobs Pierre-Olivier. Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Concernant la campagne sur les déchets sauvages, je ne peux pas répondre. Concernant les effets répressifs et les actions de police, je peux vous donner quelques éléments de réponse. Vous avez raison, il y a eu une modification de la législation qui permet à des agents communaux en uniforme, dotés de la formation adéquate, de donner des amendes d'ordre aux personnes qui mettraient des déchets par terre. J'ai d'ailleurs les tarifs sous les yeux. Pour l'abandon d'un mégot: 50 francs, pour un ensemble de petits déchets (mégots, bouteilles jusqu'à 17 litres): 150 francs. La Police locale a modifié ses carnets d'amendes d'ordre et peut donner ce genre de contravention, à ne pas confondre avec des ordonnances pénales, qui sont davantage des éléments qui ressemblent à "un petit jugement", comme si par exemple quelqu'un abandonne un sac à poubelle ou met des

ordures dans un sac qui est non conforme. L'amende d'ordre, celle qu'un automobiliste peut recevoir pour une incivilité de stationnement, peut être délivrée par la Police locale. La difficulté pour la Police locale est qu'elle doit constater le flagrant délit. Pour ce faire, cela demanderait d'être à l'affut, mais ce n'est pas si simple avec le nombre d'agents. La deuxième difficulté que rencontre la Police locale, c'est que pour donner cette amende d'ordre, elle a le droit de demander l'identité de la personne qui a commis l'infraction, mais cette personne n'a pas l'obligation de la lui donner, car ce pouvoir de contrainte n'est pas de la compétence de la Police locale. Dans ce cas, elle doit appeler en renfort un agent de la Police cantonale. Cette possibilité existe mais, comme expliqué, elle est assez complexe et peu pratique à mettre en œuvre. A ce jour, il n'y a pas eu, à ma connaissance, de contravention. Néanmoins, elle fait ce travail et elle est prête à appeler la Police cantonale en renfort, si besoin est.

Mauron Valentine (Vert·e·s). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 8 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à la consultation du Conseil général de la Ville de Fribourg au sujet du processus de fusion du Grand Fribourg en vue du vote consultatif du 26 septembre 2021

Casazza Raphaël (PLR). J'ai une question importante concernant la fusion du Grand Fribourg, qui ne peut pas attendre la prochaine séance.

Comme vous le savez, le Conseil général de Villars-sur-Glâne s'est prononcé le 17 juin dernier, à une courte majorité, en faveur de la poursuite du processus de fusion du Grand Fribourg, non sans voir débattu durant plusieurs heures sur le sujet.

Dans ce contexte, j'aurais les questions suivantes:

1. Est-ce que le Conseil général de la Ville de Fribourg sera également consulté sur ce thème, qui fera l'objet d'une votation populaire le 26 septembre prochain? Si oui, quand?
2. Quel est le mode opératoire qui sera choisi?
3. Comment le vote sera-t-il organisé et sur quels critères?
4. Quelles sont les actions concrètes mises en œuvre par le Conseil communal et les Conseillers généraux pour contredire l'impression d'annexion qu'ont certains opposants à la fusion?

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal n'a pas l'intention de saisir le Conseil général de cette question spécifique. En revanche, il revient au Conseil général lui-même, respectivement à son Bureau, qui siégera le 18 août 2021, de décider s'il veut porter à l'ordre du jour de la séance du 13 septembre 2021 cet objet-là à l'ordre du jour.

Casazza Raphaël (PLR). Je suis partiellement satisfait de la réponse. Les trois premières questions ont obtenu une réponse, mais pas la quatrième. Au vu de la réaction de certain·e·s opposant·e·s à la fusion, j'invite les représentants de notre Ville, les membres du Conseil communal, mais aussi ceux qui Conseil général, à ne pas adopter une attitude arrogante, mais plutôt à faire preuve d'humilité et de compréhension envers nos voisins avec qui nous voulons

fusionner. En effet, le succès du projet, que je qualifie de très moyen actuellement, de l'Assemblée constitutive sera jugé principalement à l'aune du résultat des communes où le taux d'impôt va augmenter, car la population est très sensible à cet argument du porte-monnaie, comme nous l'avons vu lors de la dernière votation avec la loi CO₂. Il faut absolument que des contreparties concrètes soient offertes à celles et ceux à qui on demande des efforts importants, financiers notamment.

- n° 9 de M. Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) relative aux éléments décoratifs des terrasses d'établissements publics et à la directive 300.11 du 6 février 2017 y relative

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). En déambulant dans les rues de la ville de Fribourg, j'ai pu constater que quelques rares terrasses d'établissement public sont garnies de fleurs ou de plantes alors que la majorité des autres ne le sont pas. Je me suis entretenu avec plusieurs restaurateurs et restauratrices et, en l'occurrence, ce n'est pas leur volonté, ni les moyens financiers ou ni encore l'envie qui manquent. C'est une directive et son application qui les en empêchent.

C'est la directive 300.11 du 6 février 2017 relative aux terrasses d'établissements publics, les terrasses bien sûr qui sont sur le domaine public, qui stipule à son article 5 que "les éléments décoratifs tels que les bacs à plantes ou cloisons légères ne sont en principe pas admis".

Les tenanciers et tenancières d'établissements publics qui ignorent ce point du règlement ou qui tentent de passer en force sont rapidement remis à l'ordre par la Police locale. Certains ont entendu que ce point-là de la directive était motivé par le fait que ces bacs n'avaient "aucune valeur biologique".

Mes questions sont donc les suivantes:

- Qu'est-ce qui motive ce point-là de la directive? S'il se justifie par un manque d'apport biologique, comment cet apport biologique se définit-il? Comment justifier la présence de bacs à fleurs dans la ville de Fribourg?
- Sachant que, selon la directive, "les bacs à plantes ne sont en principe pas admis", quels sont les critères d'admission et d'application de ce point-là?
- Ne faudrait-il pas revoir ce point-là et autoriser des terrasses fleuries et verdies?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 10 de Mme Monica Mendez (Vert·e·s) relative aux coûts et bénéfices internes et externes de la mobilité privée motorisée sur le territoire communal

Mendez Monica (Vert·e·s). Une étude sur les coûts et bénéfices internes et externes de la mobilité privée motorisée intégrant l'impact sur l'environnement, l'espace public, la santé, le bâti et l'économie locale a-t-elle été réalisée pour la ville de Fribourg ou pour son agglomération? Existe-t-il des indicateurs qui permettraient d'établir la réalité chiffrée de

l'impact de la mobilité individuelle motorisée sur les habitant-e-s et la ville, ainsi que d'évaluer les politiques publiques de mobilité douce menées jusqu'à présent? Si c'est le cas, serait-il envisageable de présenter un tel rapport dans un avenir proche?

Enfin, la récente initiative communale a démontré l'importance d'informer la population sur les coûts cachés pour la collectivité d'une mobilité individuelle motorisée. Où en sont les processus participatifs en termes de mobilité en ville de Fribourg ?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 11 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la gestion communale de la crise sociale postpandémique

Vonlanthen Marc (PS). Ma question porte sur la crise sociale, qui est en train de s'ouvrir devant nous, alors que nous nous préparons à passer un bel été. On sait qu'un des effets de la pandémie est d'avoir accru de manière drastique les inégalités sociales. Dans ce contexte, j'aurais quatre questions à poser au Conseil communal.

1. Le Conseil communal partage-t-il le constat et le souci que j'ai brièvement esquissé ici?
2. Les excédents enregistrés aux Comptes 2019 ont été attribués à des aides d'urgence en lien avec la pandémie. Le groupe socialiste constate que seuls 40'000 francs, soit à peine plus de 1%, ont été attribués à des aides humanitaires et sociales. Aujourd'hui, de nombreuses villes débloquent des fonds importants pour soutenir l'action sociale. Comment le Conseil communal entend-il aborder la crise sociale qui n'épargnera pas Fribourg? Plus spécifiquement, le Conseil communal est-il prêt à débloquent une part substantielle des 1.3 millions de francs d'excédents aux Comptes 2020 pour juguler les effets de la crise sociale?
3. L'attribution des aides d'urgence se fait sur demande. Il s'agit donc d'une procédure volontaire et subsidiaire à d'autres aides. Le Conseil communal est-il prêt, en ce qui concerne l'action sociale et humanitaire, à entreprendre rapidement une démarche plus proactive en consultant les institutions sociales au front, ceci afin de connaître leurs besoins et l'état de la situation sociale en ville de Fribourg?
4. Le Conseil communal peut-il envisager de soutenir les institutions sociales actives sur le territoire communal par des moyens financiers appropriés mis à disposition sur le modèle des aides d'urgence de 600'000 francs aux acteurs économiques par le biais de l'AFCAS l'année dernière?

Steiert Thierry, Syndic. Nous pouvons vous donner une ébauche de réponse. Je pense que vu la portée et l'ampleur des questions, nous y répondrons de manière circonstanciée lors de la prochaine séance. Ce que nous pouvons déjà dire, c'est qu'effectivement un montant équivalent au résultat du bénéfice des Comptes 2020 a été attribué à un nouveau paquet de mesures pour lutter contre les incidences du covid-19. Ce montant sera réparti sur les différents domaines qui sont touchés (culture, aide sociale, autres). Ce travail est en cours et nous avons décidé d'un premier pas partiel de mesures. D'autres paquets de mesures suivront. Dans ce sens-là, il est

aujourd'hui prématuré de pouvoir répondre de manière précise de quelle hauteur sont les montants qui seront attribués au domaine du social.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En l'état, un tiers des 1.5 million de francs sont déjà passés comme paquet au niveau du Conseil communal, dont des paquets sociaux. On ne reçoit pas de demandes des acteurs et c'est pour cela que nous avons mis cette cellule de coordination en place. Ce sont les Chefs de service qui vont eux-mêmes auprès des partenaires pour voir quels sont leurs besoins. A titre personnel, c'est gênant de demander de l'aide. C'est bien aujourd'hui et depuis le début de la crise une démarche proactive et non pas attentiste de la Commune. Concernant les 550'000 francs attribués à l'AFCAS, un rapport est en cours. Nous avons déjà eu une première ébauche de projet. Il y en aura une deuxième probablement en septembre. Je propose de vous répondre lors de la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 12 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Avec le changement de trajet des bus des TPF, la distance à parcourir par les personnes, principalement âgées et ne disposant plus d'un véhicule motorisé, s'est considérablement allongée: 450 mètres depuis l'arrêt Poya et 230 mètres depuis l'arrêt Stade-Patinoire.

La technologie des navettes autonomes se développe et s'améliore. Dans un avenir proche, ces navettes pourront être conduites à distance (par écran), ce qui améliorera la sécurité. L'annonce de l'arrêt de la ligne 100 Epinettes Mic, Labor, à Marly, d'ici la fin de cette année et le fait que les TPF sont à la recherche d'autres parcours d'utilisation m'amènent à poser les questions suivantes:

1. Est-ce que la Commune a pensé à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard, qui est étendu et plat, pour transporter les personnes à pied, notamment les personnes âgées, depuis l'un des arrêts de bus jusqu'au cimetière?
2. Du point de vue des routes, le Conseil communal voit-il un obstacle juridique, physique ou autre pour l'un ou l'autre parcours d'une navette depuis les deux arrêts de bus mentionnés au début de mon intervention?
3. Le Conseil communal pense-t-il prendre contact avec les TPF pour marquer son intérêt concernant une ligne de navette autonome sur le site de Saint-Léonard?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 13 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la gestion des déchets

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Au nom du groupe libéral-radical, je me permets de vous poser les questions suivantes:

1. Selon le plan de récolte des sacs poubelles communiqué à la population, il y a cette année six semaines durant lesquelles il n'y a qu'un jour de récolte (semaines avec un jour de congé ou férié). Si les employés de la voirie ont droit à des jours de congé, j'ai constaté que le jeudi de l'Ascension, des camionnettes de la voirie ont fait le tour de la ville pour ramasser des sacs poubelles qui avaient été déposés le jour avant. La Commune ne pourrait-elle pas organiser une récolte des déchets un jour après, car les gens sont là et produisent des déchets?
2. Une collègue de notre groupe a signalé qu'il n'y a pas de récolte des déchets organiques le mardi à la rue de Lausanne, respectivement que des containers verts ne pouvaient pas être déposés dans la rue. Est-ce exact?
3. J'en viens au recyclage des plastiques hors PET et plastiques durs. Il s'agit d'un problème récurrent qui ne touche pas que la Commune de Fribourg. Actuellement, ces plastiques doivent être mis dans des sacs bleus payants. Ils sont brûlés à la station Saidef SA à Châtillon. Beaucoup de ces plastiques sont simplement déposés près des endroits de collecte ou mis dans le container des bouteilles PET. Le recyclage des plastiques des ménages suisses s'élève à une quantité non négligeable d'environ 175'000 tonnes/an. Swiss Recycling est en train d'étudier, avec les grands distributeurs, une solution pour la production d'emballages mieux recyclables, pour que ceux-ci puissent être recyclés dans une fabrique qui serait à construire en Suisse et qui devrait, pour être rentable, traiter 40'000 tonnes/an (v. la NZZ am Sonntag, 7 mars 2021, page 25).

Au niveau fribourgeois et selon un article paru dans La Liberté du 20 décembre 2019, page 9, onze communes proposent une récolte des plastiques avec une société de transports fribourgeois, qui sont ensuite transportés dans une fabrique à Lustenau, en Autriche, non loin de la frontière suisse. Mes questions sont les suivantes:

- Est-ce que la Commune est prête à étudier un système de recyclage du plastique à l'instar d'autres communes fribourgeoises qui permettrait de réutiliser 64% de la matière récoltée, ce qui allégerait le portemonnaie des ménages et serait tout aussi écologique que de brûler ces plastiques à la Saidef SA?
 - Que pense faire la Commune si un système de recyclage au niveau suisse venait à se réaliser (des interventions dans ce sens ont été faites aux Chambres fédérales)? N'aurait-elle pas intérêt à trouver, déjà maintenant, une solution écologique et moins onéreuse pour les habitants?
4. Quand est-ce que le nouveau règlement sur les déchets sera soumis au Conseil général?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 14 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à l'élection des membres du Comité d'agglomération lors de la séance constitutive du Conseil d'agglomération

Collaud Gérald (CG-PCS). C'est une question qui, à mon avis, ne peut pas être reportée à la prochaine séance. La réponse peut, elle, être donnée après l'été.

Jeudi passé s'est déroulé la séance constitutive de l'Agglomération. Après assermentation des conseillers et conseillères présent-e-s, le Conseil d'agglomération devait élire les membres du

Comité d'agglomération, dont les trois membres de la Commune de Fribourg, proposés par notre Conseil communal et validés par le Conseil général.

Malgré le fait que ces trois personnes aient été démocratiquement élues par la Ville, un conseiller d'agglomération de la Ville a proposé d'élire M. Laurent Dietrich en lieu et place de M. Pierre-Olivier Nobs. Si, juridiquement, rien ne semble s'opposer à l'intervention du conseiller d'agglomération, le ton employé était particulièrement déplaisant. Ma question ne touche pourtant pas cet aspect, puisque le conseiller d'agglomération s'est ridiculisé lui-même et qu'il a donné une bien piètre image de la Ville de Fribourg au moment où les autres communes réfléchissent à une éventuelle fusion.

En revanche, je suis beaucoup plus touché par le fait que la collégialité a été clairement rompue puisque le Conseiller communal L. Dietrich s'est prêté de bonne grâce à ce petit jeu en niant la décision de la Ville.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Le Conseil communal était-il au courant des intentions de M. L. Dietrich? Si c'est le cas, a-t-il tenté de le dissuader?
- La nomination de M. L. Dietrich en tant que Vice-Syndic a été vantée par M. le Syndic comme étant un signe de collégialité. Cette collégialité ayant été rompue, le Conseil communal envisage-t-il de retirer la charge Vice-Syndic à M. L. Dietrich?
- Enfin, est-ce que le Conseil communal va prendre d'autres sanctions à l'encontre de M. L. Dietrich, ainsi que des mesures pour éviter que cela se reproduise?

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais simplement dire que l'intervention qui a été faite lors du Conseil d'agglomération a été faite par un membre du Conseil d'agglomération, qui n'est pas M. L. Dietrich et pas un membre du Conseil communal. Elle n'engage que l'auteur de cette intervention. Nous avons l'habitude, malheureusement, dans ce parlement ou ailleurs, que parfois les règles les plus élémentaires de la bienséance soient violées et que certaines lignes rouges soient dépassées. Ce n'est pas agréable. Nous l'assumons. Ce qui est plus regrettable, c'est que dans le cas du Conseil d'agglomération, je vous rejoins M. G. Collaud, l'image donnée de la Ville de Fribourg a été clairement écornée. J'ai eu des réactions de la part de collègues syndics d'autres communes qui ont malheureusement interprété cette intervention de manière erronée, car ils n'ont pas eu l'information intégrale sur la manière de choisir par le Conseil communal ses représentants au Comité d'agglomération. Ce choix s'est fait de manière absolument harmonieuse, non conflictuelle. L'intervention de ce membre du Conseil d'agglomération a malheureusement donné une image totalement différente de la réalité, ce qui a causé un tort absolument dommageable à l'image de la Ville de Fribourg. J'ai déjà dû rectifier auprès de certains de mes collègues ces éléments-là.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Comme je l'ai déjà fait lors du choix des candidats à l'Agglomération, je me porte en faux contre cette accusation de viol de la collégialité. Il s'agit d'une expression politique et non pas du tout de viol de la collégialité.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je me satisfais de la réponse.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre

du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

La séance est levée à 23.33 heures.

Fribourg, le 16 juillet 2021

MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.